

A high-speed photograph of water splashing, creating a central column of water falling into a pool of water, with numerous droplets and ripples around it. The background is a soft, out-of-focus light blue.

**RAPPORT
ANNUEL**

2006

**AGENCE
FRANÇAISE DE
DÉVELOPPEMENT**

Développeur d'avenirs durables

2006

LES FINANCEMENTS DE L'AFD ONT CONCERNÉ CETTE ANNÉE

■ ■ ■ DANS L'OUTRE-MER

La création ou la réhabilitation des
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT pour **466 000** personnes

L'amélioration des **SERVICES DE SANTÉ** pour **871 000** personnes

DES PRÊTS AIDÉS à l'investissement touchant **1 430** entreprises et **3 500** emplois

■ ■ ■ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

L'appui à des institutions de microfinance pour atteindre
1,54 MILLION DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES

L'approvisionnement en **EAU POTABLE** pour **5,4 MILLIONS** de personnes

La **VACCINATION** de **5,6 MILLIONS** d'enfants

La **SCOLARISATION** dans le primaire de **3,8 MILLIONS** d'enfants

La préservation de la **BIODIVERSITÉ** sur **3,9 MILLIONS** d'hectares d'aires naturelles protégées et **30,5 MILLIONS** d'hectares mis en gestion raisonnée

L'amélioration des **CONDITIONS DE LOGEMENT** pour **690 000** personnes

L'efficacité énergétique à travers l'**ÉCONOMIE DE 1,7 MILLION DE TONNES DE CO₂ PAR AN**

Des programmes de **DÉVELOPPEMENT RURAL** pour **2,7 MILLIONS** de personnes



SAINT-BARTHÉLEMY

SAINT-MARTIN

SINT-MAARTEN (PAYS-BAS)

GRANDE-TERRE
Pointe-à-Pitre

BASSE-TERRE

MARIE-GALANTE

ILES DES SAINTES

GUADELOUPE

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Saint-Pierre

Fort-de-France

MARTINIQUE

GUYANE FRANÇAISE

Cayenne

GUYANE FRANÇAISE

SURINAM

BRÉSIL

ZONES D'INTERVENTION DE L'AFD

- Pays étrangers
- Collectivités d'Outre-mer



Mamoudzou

MAYOTTE

Mafa-Utu

ÎLES WALLIS

ILE FUTUNA
ÎLES DE HOORN
ILE ALOFI

WALLIS ET FUTUNA

POLYNÉSIE

MARQUISES

SOCIÉTÉ Tahiti Papeete

TUAMOTU

AUSTRALES GAMBIER

Saint-Denis

RÉUNION

Ouvéa

Lifou

Maré

Nouméa

NOUVELLE-CALÉDONIE

**RAPPORT
ANNUEL**

2006

**AGENCE
FRANÇAISE DE
DÉVELOPPEMENT**

SOMMAIRE



8

- 4 Avant propos - Faits marquants
- 8 Conseil de surveillance
- Comité exécutif
- Comité d'audit

24

Chapitre 2 RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

- 26 L'eau potable et l'assainissement
- 28 L'appui au secteur de la santé
- 30 L'éducation et la formation
- 32 Le développement rural
- 34 L'appui au secteur productif

10

Chapitre 1 UNE ENTREPRISE SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 12 Au service de la politique publique
- 15 Un savoir-faire en constante évolution
- 19 Développeur d'avenirs durables

36

Chapitre 3 SOUTENIR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

- 38 DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**
- 39 Développer les secteurs privé et financier
- 42 Les grandes infrastructures
- 45 DANS L'OUTRE-MER**
- 46 Promouvoir la compétitivité des entreprises et la création d'emplois
- 49 Financer et accompagner les politiques publiques
- 53 Favoriser un développement régional harmonieux



56

Chapitre 4
LES DÉFIS COMMUNS AUX PAYS
DU NORD ET DU SUD

- 58 Réchauffement climatique et protection de l'environnement
- 60 La préservation de la biodiversité
- 62 États fragiles et sorties de crise
- 64 La prévention des grandes pandémies

66

Chapitre 5
LA PRODUCTION INTELLECTUELLE

- 68 Les objectifs stratégiques et opérationnels de la production intellectuelle
- 71 Migrations et développement
- 73 Formation professionnelle
- 75 Suivi macroéconomique des pays en développement et des collectivités d'Outre-mer

78

Chapitre 6
LA SITUATION FINANCIÈRE

- 80 Les principales évolutions
- 82 Bilan et compte de résultat
- 83 Les principaux ratios et indicateurs

84

ANNEXES

- 86 Les engagements du Groupe
- 88 Les projets financés dans les pays étrangers
- 90 Les secteurs d'intervention dans l'Outre-mer
- 91 Les engagements de Proparco
- 92 Organigramme
- 94 Le réseau
- 96 Les publications
- 98 Glossaire

2006 LES FAITS MARQUANTS



17 février

ÉVALUER L'IMPACT DE LA MICROFINANCE

L'AFD a signé avec Al Amana, premier réseau de microfinance au Maroc, et l'École d'Économie de Paris, un accord-cadre tripartite et la convention de financement associée, pour une analyse rigoureuse de l'impact du microcrédit sur les ménages en milieu enclavé au Maroc. Cette étude, fondée sur une méthode expérimentale, reçoit l'appui scientifique du *Poverty Action Lab* du Massachusetts Institute of Technology. Elle permettra de fournir pour la première fois à la communauté internationale des résultats scientifiquement avérés sur l'efficacité du microcrédit pour la réduction de la pauvreté en milieu rural.

16 - 22 mars

4^E FORUM MONDIAL DE L'EAU

Le quatrième forum mondial de l'eau s'est tenu du 16 au 22 mars à Mexico, sur le thème « l'action locale pour un défi global ». Les différents acteurs français (AFD, ministères, FFEM, chercheurs, ONG, entreprises) étaient regroupés sous la bannière du « Partenariat français pour Mexico ». Le documentaire « L'argent de l'eau », réalisé par l'anthropologue Christian Lallier avec le soutien de l'AFD, y a été projeté. Il rend compte des implications du programme de développement de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain, fondé sur le paiement de l'eau par les usagers eux-mêmes. Par ailleurs, l'Agence a participé au forum *Africités* de Nairobi en septembre, qui visait à construire des coalitions locales pour la réalisation

effective des objectifs du millénaire au sein des collectivités locales africaines. Cela a été l'occasion de rappeler que la majorité de la population de la planète est désormais urbaine et que l'essentiel de cette croissance est lié au dynamisme des villes des pays en développement. Enfin, le premier séminaire de capitalisation AFD-ONG, qui s'est tenu en décembre, a permis aux participants de mieux cerner les attentes opérationnelles des ONG vis-à-vis de l'AFD, et de réfléchir sur les perspectives ouvertes par la loi Oudin-Santini pour les communes.



JEAN-MICHEL SEVERINO
Directeur général de l'Agence
Française de Développement

AVANT-PROPOS

Cette année encore, l'AFD a largement accru sa contribution au financement du développement, en cohérence avec les orientations fixées au plus haut niveau de l'État. Ses engagements ont progressé de 22 % par rapport à 2005. Grâce aux efforts de ses 1 253 collaborateurs, l'Agence a activement poursuivi sa modernisation pour une aide plus efficace.

Une action renforcée en Afrique et dans les géographies traditionnelles

La progression des engagements a été particulièrement importante en Afrique subsaharienne, reflétant une stratégie volontariste. Depuis 2001, les financements du Groupe ont triplé sur le continent, pour atteindre 1,2 milliard d'euros. L'Afrique a reçu cette année 81 % des subventions d'aide publique au développement et bénéficié de 74 % de l'effort budgétaire consenti par

l'État pour bonifier les concours de l'Agence. Ces ressources ont contribué à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement sur le continent, permettant notamment de scolariser 3,8 millions d'enfants dans le primaire. Cette vocation africaine a été confirmée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de juin 2006 qui a confié à l'AFD un mandat pour agir dans l'ensemble de l'Afrique.

La réorganisation de l'Agence a mobilisé davantage ses ingénieurs dans l'Outre-mer, tout particulièrement sur les thèmes du développement durable : gestion de l'eau et de l'assainissement, urbanisme et aménagement de l'espace, gestion de l'environnement, secteur hospitalier. Les économistes de l'AFD ont renforcé sa capacité d'analyse macroéconomique au service des collectivités d'Outre-mer, notamment pour favoriser leur intégration dans leur environnement régional.

Des instruments adaptés à un monde qui change

La solidarité internationale est en pleine mutation. Ses institutions traditionnelles doivent s'adapter à l'émergence des nouveaux acteurs du développement. Pour ce faire, l'Agence a renforcé sa démarche de dialogue et ses partenariats. Avec les collectivités territoriales françaises et étrangères, en apportant un appui technique et financier à des initiatives de coopération décentralisée – comme celle qui permet à la ville



21 mars

SIGNATURE D'UN ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LA GUADELOUPE

En s'appuyant sur les compétences et les moyens des collectivités locales, cet accord vise à encourager les projets de coopération régionale dans la zone Caraïbe. L'Agence mettra à disposition de la région Guadeloupe son expérience dans la coopération avec les pays en développement et sa présence dans les États de la zone Amériques (représentations en Haïti, en République dominicaine, et ouverture prochaine au Brésil). La première traduction de ce partenariat est la participation de la région, à hauteur de 200 000 €, à un projet de structuration du secteur de la microfinance soutenu par l'AFD en Haïti pour un montant de 2 M€.

21 mars

LE PRIX TROPICQUES DE L'AFD ET LE PRIX ÉLAN

Pour la seizième édition, le jury présidé par M. Jacques Pelletier a choisi de décerner le Prix Tropiques 2006 de l'AFD à Yasmina Khadra, de son vrai nom Mohammed Moulleshouh, pour son ouvrage *L'attentat* publié aux éditions Julliard. La remise du prix a été effectuée le 21 mars au Salon du Livre dans le cadre de *francoffonies!*, le festival francophone en France. L'Agence a également accentué sa politique de mécénat culturel en publiant en mars un ouvrage consacré au photographe nigérian James-Iroha Uchechukwu, premier lauréat du Prix Élan de l'AFD, pour sa série consacrée aux abattoirs de Lagos.

5 mai

PREMIER APPEL À PROPOSITIONS POUR LES ONG

L'AFD a lancé un premier appel à propositions ouvert aux ONG, visant à financer des travaux à haute intensité de main d'œuvre ayant une utilité collective, sur le thème de la sécurité alimentaire au Niger. C'est le projet présenté par l'ONG nigérienne Karkara et l'ONG française VSF-CICDA (Agronomes et vétérinaires sans frontières) qui a été retenu. Il concerne les départements de Gouré (Zinder) et Maine-Soroa (Diffa) où des actions seront menées pour sécuriser les productions agricoles et l'élevage, notamment par des actions de protection contre l'ensablement et les feux de brousse, et pour préparer les populations à la gestion des crises alimentaires.



de Lyon de contribuer au renforcement des services de la municipalité de Ouagadougou. Avec les autres bailleurs de fonds, en augmentant la part des projets cofinancés. Avec les organisations de solidarité internationale et les fondations enfin, à travers des partenariats opérationnels et une collaboration dans l'élaboration des stratégies de développement.

Pour mieux répondre aux demandes de ses partenaires, l'AFD a poursuivi l'élargissement de sa gamme d'instruments financiers : subventions, aides budgétaires globales, contrats désendettement-développement⁺, garanties, fonds propres, prêts concessionnels et non concessionnels, financements en monnaie locale, etc. Des prêts contingents et des mécanismes de lissage ont été mis au point, permettant aux pays de faire face à des pénuries conjoncturelles de devises. L'Agence a aussi développé son activité de prêts non souverains, qui a connu une croissance de 44%. Elle a multiplié les prêts accordés à des collectivités locales de pays en développement pour accroître l'accès de leurs populations aux services essentiels. Enfin, les refinancements ou les prises de participation du groupe dans des institutions de microfinance en 2006 permettront à ces dernières de toucher 1,54 million de nouveaux bénéficiaires.

Le sondage réalisé par l'IFOP pour l'AFD a montré que les Français soutiennent activement le principe de solidarité internationale, mais qu'ils sont peu informés des actions de la France dans ce domaine. Parce que la véritable légitimité de l'aide repose sur ses résultats de terrain, l'Agence a profondément renforcé sa méthodologie d'évaluation. Grâce à une série d'indicateurs d'impact, elle est aujourd'hui davantage en mesure de quantifier les effets de ses programmes, et donc de communiquer sur les résultats obtenus. Les engagements de 2006 vont par exemple sécuriser ou améliorer l'approvisionnement en eau potable de 5,4 millions d'habitants. Ils permettront la réduction d'émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 1,7 million de tonnes de CO₂ annuellement, soit l'équivalent de 3,4 millions de trajets Lille-Marseille en voiture.

Les Français soutiennent activement le principe de solidarité internationale, mais sont peu informés des actions de la France dans ce domaine.

Production intellectuelle et responsabilité sociale et environnementale⁺

L'AFD a poursuivi la croissance de son activité de production intellectuelle, toujours dans le but de contribuer au développement par l'analyse, la connaissance et la formation. Elle a plus largement répondu à la demande du gouvernement de renforcer la présence française dans les grands débats internationaux sur le développement. Les recherches conduites disposent d'une notoriété croissante, grâce à des produits de qualité et des manifestations d'envergure. Cet axe de travail se prolongera dans les années à venir.

Le développement durable est désormais au cœur de l'action internationale de la France. La première livraison de l'ouvrage annuel *Regards sur la Terre*, réalisé conjointement avec l'Institut du développement durable et des relations internationales marque l'engagement de l'Agence dans

9 juin

CONVENTION AVEC L'INSTITUT PASTEUR SUR LA GRIPPE AVIAIRE

Une convention de subvention de 5,9 M€ a été signée le 9 juin afin de soutenir les laboratoires du réseau international des six Instituts Pasteur en Asie du Sud-est (trois au Vietnam, un au Cambodge, deux en Chine) et le laboratoire national du Laos, en les dotant d'un matériel de haute technologie et en développant des formations de haut niveau pour leur personnel. Le projet doit appuyer des plans nationaux et régionaux dans leur lutte contre les virus émergents en renforçant la surveillance épidémiologique, en améliorant les capacités de diagnostic et en favorisant, avec l'OMS, une meilleure coordination des laboratoires et des dispositifs d'urgence en cas d'épidémie.

22 juin

LANCEMENT DU CONTRAT DE DÉSENETTEMENT-DÉVELOPPEMENT⁺ AU CAMEROUN

La crise économique qui a touché le Cameroun entre 1985 et 1995 a laissé le pays avec des infrastructures sociales détériorées et des prestations de service très affaiblies au niveau local, notamment dans les campagnes. Le premier contrat de désendettement et de développement de 537 M€ a été signé par l'AFD le 22 juin. Il vise à assurer la préservation et l'amélioration du réseau routier existant afin de favoriser les échanges commerciaux et réduire les coûts de transport. Il appuiera aussi des projets d'urbanisme et de décentralisation. Environ 3 millions de personnes bénéficieront de ce programme, dans un des pays les plus urbanisés d'Afrique subsaharienne.

25 juillet

COOPÉRATION AVEC LA CHINE SUR LES MÉCANISMES DE DÉVELOPPEMENT PROPRE⁺

Le 25 juillet, une convention de financement pour un nouveau projet de coopération a été signée, au nom du FFEM, avec le ministre chinois des Sciences et Technologies. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Accord gouvernemental franco-chinois signé à Pékin le 9 octobre 2004 lors de la visite du Président de la République française. La Chine est le deuxième consommateur d'énergie (dont les deux tiers proviennent du charbon) et le deuxième émetteur de gaz à effet de serre après les États-Unis, avec 15% des émissions mondiales. Les projets concerneront en particulier le charbon propre, la petite hydraulique, la biomasse et l'assainissement municipal liquide et solide.

cette problématique, tant au point de vue conceptuel qu'opérationnel. La responsabilité sociale et environnementale (RSE) a constitué cette année un des chantiers importants de l'Agence, dans son action comme dans sa gestion interne. L'AFD a entrepris un travail de sensibilisation d'entreprises de pays émergents aux thématiques de la RSE: elle est désormais en mesure de les accompagner dans leur démarche de mise aux normes. Au plan interne, l'Agence a conduit son propre bilan RSE au cours de l'année. Elle s'est notamment engagée à devenir « carbone neutre » au plus tard en 2008 vis-à-vis des émissions de gaz à effets de serre pour l'ensemble de son activité.

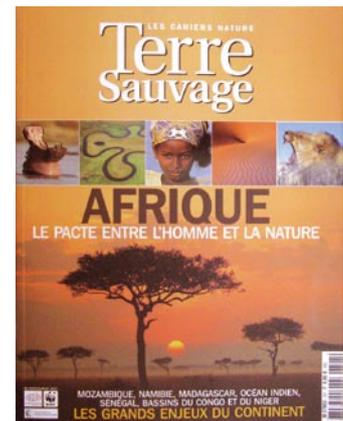
Un mandat d'action pour la préservation des biens publics mondiaux *

Poursuivant la réforme de la coopération française, la réunion du CICID de juin 2006 a élargi le champ d'action de l'AFD, en lui confiant un triple mandat: premièrement, lutter contre la pauvreté et les inégalités, en intervenant dans les secteurs de la santé, de l'éducation ou du logement; deuxièmement, soutenir la croissance, par la contribution au financement des infrastructures, l'amélioration de la productivité et l'accompagnement des programmes de mise à niveau; troisièmement, promouvoir les biens communs aux pays du Sud et du Nord, en luttant contre le réchauffement climatique, les maladies émergentes et en protégeant la biodiversité.

Cette intégration des biens publics mondiaux dans la stratégie française contribue à faire de la politique d'aide publique au développement un véritable instrument de régulation de la mondialisation et conduit l'Agence à agir hors de ses géographies traditionnelles d'intervention – là où se jouent les enjeux de la planète, aujourd'hui et demain. Le Gouvernement a ainsi autorisé l'AFD à intervenir sur ce mandat en Inde, au Brésil, en Indonésie et au Pakistan avec des instruments non concessionnels ou faiblement concessionnels. L'Agence participe également à un programme de coopération franco-chinoise tourné vers la recherche d'une plus grande efficacité énergétique.

Un chemin pour l'avenir

Enfin, le projet d'orientation stratégique 2007-2011 de l'Agence a été finalisé et validé par les ministères de tutelle. Traçant les perspectives pour les années à venir, il met l'opérateur pivot de la coopération française en bonne voie pour répondre aux missions ambitieuses qui lui ont été confiées et conforter sa place parmi les bailleurs qui comptent à l'échelle internationale.



L'Agence a contribué à la réalisation d'un numéro spécial du magazine *Terre Sauvage* consacré à l'Afrique, en partenariat avec le WWF et le FFEM.

Jean-Michel Severino
Directeur général

15 septembre

UN MASTER PROFESSIONNEL EN PARTENARIAT AVEC LE CERDI

Par arrêté du 15 septembre, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a habilité le CEFEB à délivrer, en partenariat avec le Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI) de l'Université de Clermont-Ferrand 1, un master professionnel, mention « Analyse économique et développement international ». Cette nouvelle formation diplômante sera déclinée selon deux options: « Décision publique et gestion de projets » ou « Développement et financement du secteur privé ». La démarche pédagogique utilisée vise à développer l'aptitude à la prise de décision et au travail en équipe par la réalisation d'études de cas pratiques issus de l'expérience de l'AFD.

20 septembre

SONDAGE IFOP SUR LES FRANÇAIS ET L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

A la demande de l'AFD, une étude sur le thème « Les Français et l'aide publique au développement » a été menée par l'IFOP auprès d'un échantillon national représentatif de plus de 1 000 personnes. Les axes de l'étude portaient sur la perception de l'aide publique au développement en général, sur le rôle de la France en particulier, ainsi que sur la notoriété et l'image de l'Agence auprès du public. Selon les réponses recueillies, 83 % des sondés estiment que la France joue un rôle important dans l'aide humanitaire et l'aide au développement. Les résultats sont téléchargeables sur le site de l'Agence : www.afd.fr.

15 novembre

PARTICIPATION À UN FONDS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Le 15 novembre, l'AFD a contribué à hauteur de 19,5 M€ au fonds *Critical Ecosystem Partnership Fund*, dont l'objectif est de financer des projets de conservation de la biodiversité dans des zones critiques d'importance mondiale, appelées *hot spots* ou points chauds, en renforçant l'implication et l'efficacité des ONG et de la société civile des pays en développement. A travers ce fonds, l'Agence participe à la mise en œuvre de mécanismes innovants (paiement pour les services environnementaux ou incitations économiques en faveur de la conservation), touche de nouveaux bénéficiaires et promeut une plus grande influence de la France sur ces questions.

AU 31 DÉCEMBRE 2006

CONSEIL DE SURVEILLANCE**PRÉSIDENT**

M. JEAN-DIDIER ROISIN
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
de la République française auprès de la Confédération suisse

MEMBRES REPRÉSENTANT L'ÉTAT**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET
DE L'INDUSTRIE**

M. AMBROISE FAYOLLE
Chef de service des affaires
multilatérales et du développement
Direction générale du trésor
et de la politique économique

M. RAMON FERNANDEZ
Sous-directeur des affaires
financières internationales
et du développement
Direction générale du trésor
et de la politique économique

M. LAURENT GARNIER
Sous-directeur Direction du budget

M. PHILIPPE DECOUJAS
Chef du bureau des affaires
étrangères et de l'aide
au développement
Direction du budget

**MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

M. PHILIPPE ÉTIENNE
Directeur général de la coopération
internationale et du développement

M. JÉRÔME PASQUIER
Directeur général adjoint
de la coopération internationale
et du développement

M. JEAN DE GLINIASTY
Directeur de la direction
d'Afrique et de l'Océan indien

Mme ELISABETH BARBIER
Directrice adjointe de la direction
d'Afrique et de l'Océan indien

M. JACQUES LAPOUGE
Directeur des affaires
économiques et financières

M. JACQUES MAILLARD
Directeur adjoint des affaires
économiques et financières

MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER

M. PHILIPPE LEYSSÈNE
Directeur des affaires
économiques, sociales
et culturelles

M. PIERRE BRUHNES
Sous-directeur des affaires
économiques, sociales
et culturelles

**MEMBRES DÉSIGNÉS
EN RAISON DE
LEUR CONNAISSANCE
DES PROBLÈMES
ÉCONOMIQUES ET
FINANCIERS**

M. OMAR KABBAJ
Conseiller de Sa Majesté
le Roi du Maroc

M. JEAN-LOUIS MATTEI
Directeur de la banque de détail
hors France métropolitaine
au sein de la Société Générale

**Mme SYLVIANE
JEANNENEY-GUILLAUMONT**
Directeur du diplôme d'études
approfondies en économie
du développement - CERDI

M. PAUL PÉLISSIER
Professeur honoraire
des universités

M. HENRI ROUILLÉ D'ORFEUIL
Président de Coordination SUD

Mme ANNE DE LATTRE
Expert

PARLEMENTAIRES**DÉPUTÉS DÉSIGNÉS PAR
LA COMMISSION DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

M. JACQUES GODFRAIN
Ancien ministre, député de l'Aveyron

M. LOUIS GUÉDON
Député de la Vendée

**DÉPUTÉS DÉSIGNÉS
PAR LA COMMISSION
DES FINANCES**

M. VICTOR BRIAL
Député de Wallis et Futuna

M. JEAN-LOUIS DUMONT
Député de la Meuse

**SÉNATEURS DÉSIGNÉS
PAR LE SÉNAT**

M. ADRIEN GOUTEYRON
Sénateur de la Haute-Loire,
vice-président du Sénat

M. MICHEL CHARASSE
Ancien ministre, sénateur
du Puy-de-Dôme

**MEMBRES ÉLUS
REPRÉSENTANT
LE PERSONNEL
DE L'AFD**

M. DENIS VASSEUR

M. VINCENT THÉVENOT

M. PIERRE-YVES LE BIHAN

TITULAIRES
SUPPLÉANTS

COMITÉ EXÉCUTIF

M. JEAN-MICHEL SEVERINO
Directeur général de l'AFD
et Président de Proparco

M. JEAN-MICHEL DEBRAT
Directeur général adjoint

M. PATRICE MOLLIE
Secrétaire général

M. MICHEL JACQUIER
Directeur des opérations

M. PIERRE JACQUET
Directeur de la stratégie
et Chef-économiste

**Mme MARIE-FLORA
HAKOUN-MILLELIRI**
Directrice des Ressources humaines

M. LUC RIGOUZZO
Directeur général de Proparco

COMITÉ D'AUDIT

M. ALAIN CADIOU
Inspecteur général
HSBC France

M. BERNARD DIGUET
Conseiller technique chargé
des questions africaines
Présidence de la République
Inspecteur général honoraire
Banque de France

M. JEAN-LOUIS MATTEI
Directeur de la banque de détail
hors France métropolitaine
Société Générale



R P A I
n°IFACI/2006/0013r

Les activités d'audit de l'Inspection générale de l'AFD ont été certifiées le 28 novembre 2006 par l'IFACI, selon le référentiel professionnel de l'audit interne (RPAI) et les normes internationales en la matière.

Chapitre 1

UNE ENTREPRISE SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE





Opérateur central de l'aide publique au développement et acteur important de la promotion de l'Outre-mer, l'AFD a poursuivi la rénovation de ses méthodes et de ses instruments financiers, consolidant ainsi sa politique de responsabilité sociale et environnementale. Dans le cadre de relations renouvelées avec l'État, elle inscrit son action dans une logique de développement durable et de renforcement de ses partenariats stratégiques.



AU SERVICE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE



Des relations renouvelées avec l'État

Les actions de l'AFD s'inscrivent dans le dispositif français d'aide publique au développement. Plusieurs décisions ont modifié les rôles respectifs de l'AFD, du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Ces décisions se sont traduites par de nouveaux statuts de l'Agence (décret du 9 mai 2006) et, sur cette base, une convention-cadre organise les relations financières entre l'AFD et l'État.

L'Agence a par ailleurs signé des contrats d'objectifs avec ses deux ministères de tutelle pour la période 2006-2008. L'AFD devra par exemple consacrer au moins deux tiers du montant de ses dons à l'Afrique subsaharienne et 70 % aux pays les moins avancés de la zone de solidarité prioritaire (ZSP)[†]. Elle rendra compte de sa performance financière et opérationnelle au travers d'une série d'indicateurs tels que sa contribution à l'atteinte des objectifs du millénaire ou la taille moyenne des projets.

Par ailleurs, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) s'est réuni le 19 juin 2006 sous la présidence du Premier ministre. Réaffirmant la priorité africaine de la coopération française, il a autorisé l'AFD à étendre ses interventions en prêts à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne et lancé une grande initiative de soutien du secteur privé sur ce continent. Il a en outre décidé de faire de la protection des biens publics mondiaux une nouvelle dimension de l'aide publique au développement de la France, aux côtés des objectifs du millénaire, et de faire porter ses efforts sur la lutte contre les maladies transmissibles, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. A ce titre, l'Agence a été autorisée à intervenir en

UN FINANCEMENT DE 537 M€ EN FAVEUR DU CAMEROUN

Le 28 avril 2006, le Cameroun a atteint le point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés⁺, dispositif multilatéral de réduction de la dette du FMI et de la Banque mondiale. A la suite de cette décision, le dispositif français a pu être mis en œuvre par la signature, le 22 juin 2006 à Yaoundé, du premier Contrat de désendettement et de développement (C2D) entre la France et le Cameroun. Conclu pour une durée de cinq ans, ce financement d'un montant de 537 M€ est le plus important jamais signé par la France. Les fonds seront affectés aux secteurs de la santé (90 M€), de l'éducation de base (90 M€), de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (73 M€), des infrastructures urbaines (115 M€), des infrastructures rurales (115 M€), ainsi qu'à la forêt et à l'environnement (20 M€). L'AFD, chargée de la mise en œuvre des programmes, s'est fortement mobilisée. Au cours de l'année 2006, l'Agence est parvenue à engager des programmes à hauteur de 358 M€, soit 66 % de l'enveloppe globale.



Inde et au Brésil et à poursuivre ses interventions en Indonésie et au Pakistan, étant entendu que ces interventions feront l'objet d'une évaluation. Enfin, le 5 décembre, à l'occasion d'une réunion conjointe avec le Comité interministériel de contrôle de l'immigration, le CICID a décidé que les stratégies de coopération au développement prendraient désormais en compte, de manière plus ciblée, le phénomène migratoire et que les initiatives des migrants en faveur du développement de leur pays d'origine seraient soutenues.

Priorité à l'Afrique

En 2006, environ un milliard d'êtres humains dans le monde disposent encore de moins d'un dollar par jour, et plus de la moitié d'entre eux vit en Afrique. Parmi les 35 pays ayant le plus faible niveau de développement humain d'après les Nations unies, 33 sont africains. Le Gouvernement a confirmé que l'Afrique subsaharienne est la région prioritaire pour l'aide au développement française et pour l'AFD, qui porte une attention particulière aux pays les moins avancés francophones. Depuis le mois de juin 2006, l'Agence est autorisée à intervenir, sous forme de prêts, dans sept nouveaux pays dont Maurice, le Botswana et la Zambie. Sa zone d'intervention couvre dorénavant l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, où la majorité de ses agences locales sont implantées.

Depuis cinq ans, le volume des engagements de l'Agence en Afrique a plus que triplé, passant de 369 M€ en 2001 à 1 197 M€ en 2006. L'Afrique subsaharienne reçoit 74 % des subventions mises en œuvre par l'AFD. L'Agence consacre à cette zone la moitié des engagements qu'elle réalise sous forme de prêts et de dons dans des pays étrangers. Pour les cinq prochaines années, l'objectif est de conforter cette priorité africaine en consacrant au moins 80 % des subventions à l'Afrique subsaharienne.

L'ADMINISTRATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'Agence a été chargée par le Gouvernement de l'administration du Fonds de solidarité pour le développement (FSD), qui est alimenté par les ressources de la taxe de solidarité sur les billets d'avion. Ces ressources sont affectées au financement de deux programmes mondiaux visant à améliorer les soins de santé dans les pays les plus pauvres, et particulièrement en faveur des enfants. L'essentiel des ressources du FSD est consacré à la Facilité internationale pour l'achat de médicaments (UNITAID), d'inspiration française, qui vise à financer les traitements (en particulier pédiatriques) pour le VIH / sida, la tuberculose et le paludisme. La France prend également une part déterminante (25%) dans le financement de la Facilité internationale pour la vaccination (IFFIm), qui lèvera quatre milliards de dollars d'ici 2016. Ce concours permettra d'accélérer l'engagement des programmes de vaccination par l'Alliance mondiale pour la vaccination (GAVI).



De nouvelles missions confiées par l'État

Au-delà de ses activités d'aide au développement, l'AFD intervient à la demande de l'État (voir encadré).

Au Pakistan, 73 000 personnes ont péri dans le tremblement de terre du 8 octobre 2005 et 3,5 millions de personnes se sont retrouvées sans abri dans les zones montagneuses du nord-ouest et du Cachemire. La France s'est engagée à contribuer à l'effort de reconstruction et a confié à l'AFD un mandat d'intervention.

Pour répondre à l'urgence, un premier prêt de 40 millions pour la reconstruction et la réhabilitation d'environ 600 000 maisons individuelles (intégrant des normes parasismiques) a été accordé au gouvernement. Ce prêt sera rétrocédé par l'administration, sous forme de subventions: une indemnisation de 150 000 roupies (2.070 euros) est prévue pour une habitation totalement détruite. Pour les maisons endommagées, une indemnisation de 50 000 roupies sera versée.

Un partenariat renforcé avec les collectivités locales d'Outre-mer

En 2006, l'Agence a poursuivi son activité de financement et d'appui dans le cadre de partenariats stratégiques renforcés avec les collectivités et l'ensemble de ses partenaires locaux.

La mondialisation, le développement des zones régionales d'échanges et la progression des flux migratoires placent «les Outre-mers» français au centre d'une responsabilité majeure et leur offrent l'opportunité d'assurer un rôle régional moteur. Compte tenu de son expérience et de sa présence dans les pays en développement, l'AFD apporte dans ces domaines une valeur ajoutée significative, en favorisant et accompagnant les projets de coopération régionale. Ces projets, destinés à favoriser un développement régional harmonieux, permettront également d'accroître la compétitivité des collectivités et la diffusion des savoir-faire français et européen.

Les Outre-mers, qui abritent une extraordinaire biodiversité et disposent d'importantes ressources énergétiques renouvelables, constituent également un enjeu mondial en termes de protection de l'environnement et de développement durable. C'est une priorité sur laquelle l'Agence est mobilisée pour apporter à ses partenaires son soutien financier et technique.

UN SAVOIR-FAIRE EN CONSTANTE ÉVOLUTION



Une palette élargie d'outils financiers

L'AFD intervient par des subventions auprès des gouvernements des pays les plus pauvres de la zone de solidarité prioritaire. Ces subventions concernent non seulement les secteurs sociaux (santé, éducation) mais aussi les projets d'infrastructures ou de développement rural et urbain et sont conduites avec la même rigueur de qualité et de mesure d'impact que l'activité de prêt. L'Agence finance également les opérations d'assistance technique, le plus souvent sous forme de dons.

Les prêts bénéficient, dans la majorité des cas, d'une bonification de la part du gouvernement français qui permet de réduire leur taux d'intérêt et d'offrir une large gamme de produits, dont les conditions sont déterminées en fonction de la nature de l'opération et de son degré de rentabilité économique et financière. Grâce à sa notation AAA, la meilleure possible pour se procurer des ressources à long terme, l'Agence peut accorder des prêts à des conditions de financement très favorables par rapport au marché, au même titre que d'autres grands bailleurs de fonds multilatéraux.

Une spécificité de l'Agence est sa capacité croissante à octroyer des prêts non souverains à ses propres risques, c'est-à-dire sans garantie de l'État. L'AFD met en œuvre également des outils de garantie et de couverture des risques, qui encouragent et soutiennent les émissions obligataires en monnaie locale, les crédits bancaires locaux ou les investissements étrangers, *via* par exemple des couvertures contre les risques politiques et de non-respect par les États de leurs engagements contractuels.

Pour répondre aux nouveaux enjeux du développement, l'Agence élargit sa palette d'outils financiers par des prêts bonifiés au secteur privé.

Pour répondre aux nouveaux enjeux du développement, l'AFD élargit sa palette d'outils financiers par des prêts bonifiés au secteur privé. En effet, certaines missions de services publics sont parfois assurées par le secteur privé et les entreprises se substituent souvent à l'État dans la délivrance de prestations sociales vis-à-vis de leurs employés, dans les pays où la puissance publique n'est pas en mesure de le faire. L'Agence encourage ces acteurs à jouer un rôle de développement en leur accordant des financements avantageux. À cette fin, elle a élaboré un code de bonnes pratiques reposant sur un triple test : la vérification du caractère additionnel de la bonification (c'est-à-dire l'impact supplémentaire qu'elle provoque), le contrôle du respect de la subsidiarité vis-à-vis des intermédiaires financiers locaux, et la minimisation des risques de distorsion en évitant notamment les effets d'aubaine. Par ailleurs, l'AFD a développé cette année un prêt doublement indexé, qui illustre l'impact que l'ingénierie financière peut avoir sur le développement (voir encadré).

PRÊT INDEXÉ SUR LE COURS DU COTON AU BURKINA FASO

Après une expérience concluante auprès d'une autre entreprise cotonnière, l'AFD a octroyé en 2006 un prêt à la société FASOCOTON. Ce prêt bonifié allie de manière innovante plusieurs éléments d'ingénierie financière. Ainsi, la durée du prêt peut varier en fonction de l'évolution du cours du coton et du taux de change euro/dollar, permettant d'adoucir les conditions de remboursement lorsque le cours mondial du coton est bas ou le taux de change défavorable. Par ailleurs, en contrepartie de la bonification, l'emprunteur s'engage à mettre en place un programme agricole et environnemental comprenant quatre volets : le conseil aux petits exploitants agricoles afin d'améliorer et de diversifier les systèmes de production, le développement de la culture attelée en vue d'augmenter les rendements, la préservation des sols pour maintenir leur fertilité, et la préservation de l'environnement. La marge du prêt est révisable en fonction de l'atteinte des objectifs de ce programme.



Enfin, dans les collectivités d'Outre-mer, l'Agence est présente dans le financement des collectivités publiques et dans le soutien de l'investissement du secteur privé à travers le secteur financier. La majorité de ces concours peuvent être bonifiés. Proparco peut également proposer des financements. L'Agence déploie en outre un dispositif large de fonds de garantie et de soutien aux PME en partenariat avec le groupe public français OSÉO et d'autres institutions financières.

Les programmes de développement rural ont concerné cette année 2,7 millions de personnes.

Le renforcement des capacités * par l'assistance technique

Renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement est un complément indispensable au financement et à la mise en œuvre des projets. L'assistance technique qui assure la mise à disposition d'experts spécialisés auprès des administrations et des maîtrises d'ouvrage locales permet de renforcer l'impact des projets et d'augmenter l'efficacité des politiques de développement mises en œuvre par les gouvernements. L'appui de l'Agence dans ce domaine suit étroitement les recommandations de la déclaration de Paris de mars 2005 sur l'efficacité de l'aide.

Afin de mieux répondre aux besoins, l'AFD a lancé une série d'études commençant par un état des lieux de l'assistance technique. L'objectif poursuivi est de redéfinir les finalités, d'adopter des indicateurs de résultats et de mettre en place des réseaux d'échanges et de capitalisation d'expériences.

Les financements accordés permettent aux administrations et maîtrises d'ouvrage locales de conclure des contrats soit avec des bureaux d'études, soit avec France Coopération Internationale, une structure interministérielle chargée de la promotion de l'expertise publique française à l'international. Un partenariat renforcé a été établi avec ce groupement d'intérêt public afin de pouvoir mobiliser des fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales ou des hôpitaux.

Conformément à la demande du Gouvernement en 2005, l'AFD a poursuivi la reprise du financement des postes d'assistants techniques dans ses secteurs d'intervention. En 2006, le financement de 160 postes a été décidé, qui vient s'ajouter aux 61 postes décidés en 2005. A la fin de l'année 2006, plus de 100 postes sont déjà pourvus. Avec des engagements de financement prévisibles en 2007 de l'ordre de 90 postes, l'objectif global de 320 postes pourvus à la fin de l'année 2008 est en passe d'être atteint. L'éducation et la santé représentent respectivement 24% et 28% du nombre total de postes financés, suivis par l'agriculture (21%), l'environnement (10%), le développement urbain et les infrastructures (11%), et le secteur de l'eau et de l'assainissement (2%). Si l'assistance technique est principalement mobilisée en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Niger, Mauritanie), en Afrique centrale (Cameroun, Tchad) et à Madagascar, c'est au total dans plus de 30 pays de la zone de solidarité prioritaire que des financements de postes sont intervenus en 2006.

L'essor de nouveaux partenariats

L'aide publique au développement connaît depuis quelques années un profond renouvellement : les acteurs se sont diversifiés et décentralisés. À côté des États et des organisations internationales, de nouveaux acteurs s'affirment désormais comme des partenaires à part entière pour concevoir et mettre en œuvre des actions dans les pays en développement : ONG, collectivités locales du Nord et du Sud, fondations philanthropiques, associations de migrants, entreprises, etc. La mise en œuvre de ces nouveaux partenariats est devenue un élément stratégique pour l'AFD, à l'instar des partenariats qui sont régulièrement conclus avec d'autres bailleurs de fonds, bilatéraux ou multilatéraux, du développement.

Les finalités de ces partenariats sont plurielles. Ils apportent un effet de levier financier pour accroître le volume et l'impact des opérations ; ils favorisent les complémentarités pour adapter les solutions aux besoins locaux ; ils permettent de poursuivre la réflexion et de promouvoir des agendas communs pour peser dans le débat international. L'Agence a ainsi pris l'initiative en 2005 de financer conjointement avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'agence bilatérale de développement des États-Unis (USAID) un rapport sur la contribution décisive du secteur privé à la réalisation des objectifs du millénaire, associant des entrepreneurs et des chercheurs.

Depuis plusieurs années, l'AFD a signé des accords-cadres de partenariat avec de grandes ONG de protection de l'environnement (Conservation International et WWF notamment) dans la perspective de porter des stratégies communes et de mettre en œuvre des opérations innovantes dans les pays étrangers. Des synergies opérationnelles ont par ailleurs été recherchées avec la coopération décentralisée, dans le cadre de projets de développement urbain et de préservation du patrimoine. Cette dimension sera encore renforcée dans les années à venir, avec les perspectives ouvertes par la loi Oudin-Santini, qui permet désormais aux collectivités territoriales de financer des opérations d'accès à l'eau et d'assainissement dans les pays en développement. L'AFD a enfin initié un dialogue avec des fondations philanthropiques engagées dans le domaine du développement, afin de mettre en œuvre des opérations conjointes, dans le cadre, par exemple, d'instruments novateurs tels que des fonds multi-acteurs.

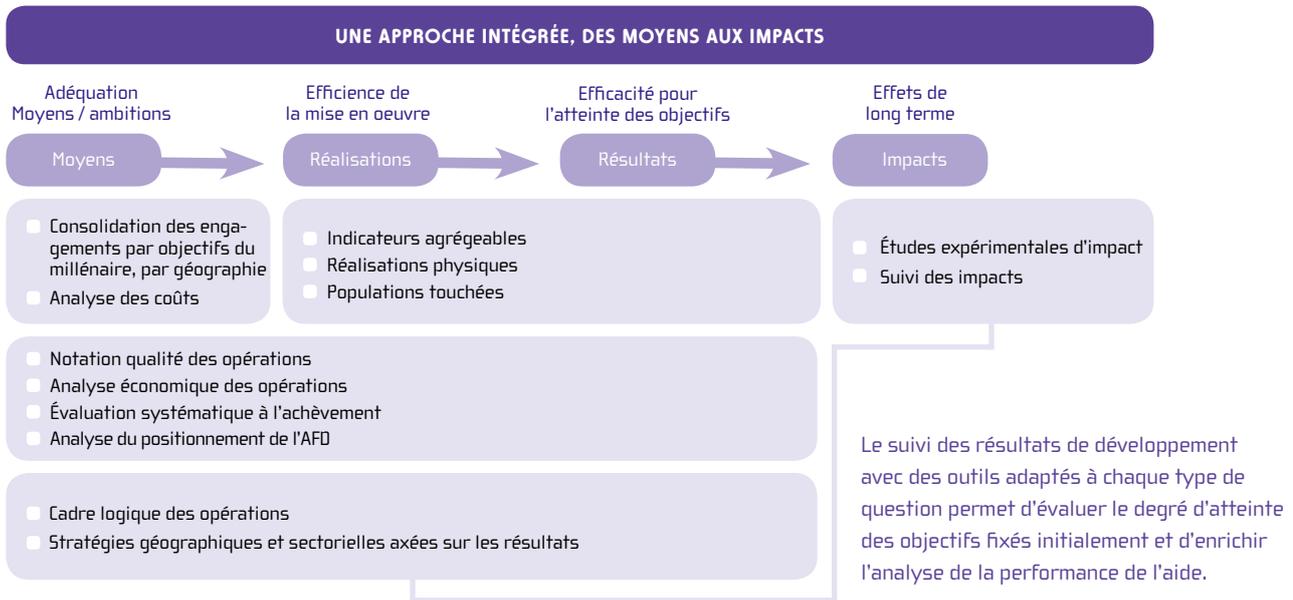
Depuis plusieurs années, l'AFD met en œuvre des opérations innovantes dans les pays étrangers en partenariat avec de grandes ONG de protection de l'environnement.

Le pilotage stratégique et la gestion par les résultats

L'aide publique au développement ne peut faire l'économie d'une réflexion sur ses impacts et son efficacité. Cette démarche s'inscrit dans une mobilisation internationale en faveur d'une aide plus efficace, dans l'esprit des objectifs du millénaire et de la déclaration de Paris sur l'efficacité et l'harmonisation de l'aide. Elle s'intègre également dans le processus de réforme de la dépense publique défini par la Loi organique relative aux lois de finances.

Afin de répondre à ces préoccupations de redevabilité, de cohérence stratégique et d'harmonisation avec les autres bailleurs, l'AFD a mis en œuvre de nouvelles méthodologies. Les stratégies géographiques et sectorielles sont désormais axées à la fois sur les résultats et sur l'analyse des enjeux de développement durable. Cette nouvelle méthodologie a connu une extension significative cette année et sera généralisée dès 2007 dans le cadre du plan d'orientation stratégique de l'Agence.

En complément, l'AFD opère la sélection des opérations qu'elle finance sur la base des résultats attendus et d'expertises économiques renforcées et systématiques. La réforme de l'instruction des projets, combinée à une allocation de ressources améliorée, sont à l'origine d'une efficacité accrue.



L'Agence s'est dotée d'instruments de mesure des résultats. Il s'agit en particulier des indicateurs agrégeables, qui incluent les problématiques de développement durable et d'atteinte des objectifs du millénaire. La définition de ces indicateurs, qui permettent une restitution consolidée des résultats de développement attendus et obtenus, est normée et harmonisée vis-à-vis des autres bailleurs internationaux.

A l'horizon 2010, l'AFD aura profondément transformé son mécanisme d'évaluation. Les évaluations ex-post, systématiques à l'achèvement de chaque projet, seront pilotées localement et partagées avec les bénéficiaires. En revanche, les évaluations sectorielles et de capitalisation seront conduites par le siège.

Le contrôle permanent et la lutte contre le blanchiment

En tant qu'établissement financier, l'Agence est soumise à la réglementation bancaire et tout particulièrement au règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière. A cet effet, elle a créé en 2006 le département du contrôle permanent et de la conformité, qui veille au respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes propres au contexte institutionnel de l'AFD et celles découlant de sa stratégie.

La mise en place du contrôle permanent, distinct du contrôle périodique exercé par l'Inspection générale, doit démarrer en 2007. Il s'appuie sur un réseau de correspondants qui rendent compte des contrôles effectués dans les différentes entités du groupe. Par ailleurs, le département élabore et présente au Conseil de surveillance le rapport sur le contrôle interne, conjointement avec l'Inspection générale. Il contribue également à l'élaboration du rapport sur la mesure des risques.

Le département assure d'autre part la maîtrise du risque de non-conformité. A ce titre, il participe à la commission d'élaboration des procédures et émet un avis sur la conformité des nouveaux instruments financiers proposés par l'AFD. Il est en outre chargé de la lutte anti-blanchiment : l'Agence ayant élaboré sa procédure de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme à partir de la nature des risques encourus, il émet en conséquence un avis préalable à toute décision de financement.

Le directeur du département est le correspondant désigné auprès de TRACFIN, la cellule de renseignement financier de la France dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et à laquelle il est habilité à transmettre les déclarations de soupçon.

DÉVELOPPEUR D'AVENIRS DURABLES



Un engagement de responsabilité sociale et environnementale

Signataire du *Pacte mondial des Nations unies*, l'Agence s'engage à progresser de manière continue dans sa contribution à la réalisation d'un développement équitable et durable à travers ses activités opérationnelles, son fonctionnement et ses pratiques de gestion interne, au niveau de son siège et dans son réseau d'agences locales.

En 2006, l'AFD s'est ainsi attachée à rénover sa démarche d'évaluation et de maîtrise des risques environnementaux et sociaux liés à ses financements. Sa nouvelle approche répond pleinement aux orientations internationales définies pour l'harmonisation des procédures environnementales et sociales des agences d'aide.

Les évaluations prennent ainsi en compte systématiquement :

- les risques dits sociaux, qui relèvent du respect des droits fondamentaux de la personne humaine tels que les trafics humains, le tourisme sexuel, les déplacements de population, le travail forcé, les conditions de travail, l'équité pour les groupes sociaux défavorisés ou exclus, ou le non-respect de la diversité culturelle ;
- les risques liés à l'environnement, tels que les pollutions et les nuisances, les risques technologiques et sanitaires, la dégradation des milieux naturels et de la biodiversité, la destruction des ressources naturelles et du cadre de vie des populations.

Les projets sont concernés durant tout leur cycle de vie. L'AFD appuie les maîtres d'ouvrage pour concevoir des opérations respectueuses de l'environnement et des populations. Elle assure une supervision des opérations conforme aux principes d'atténuation et de maîtrise des risques. La démarche est désormais étendue aux projets en intermédiation financière. Elle prévoit des phases de dialogue avec les populations concernées et les bénéficiaires de ses concours.

LES SIX PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'AGENCE

- L'Agence place la personne humaine et l'amélioration de ses conditions de vie au cœur de son activité dans le respect des droits fondamentaux et de la diversité sociale et culturelle;
- L'AFD affirme la nécessité de la croissance économique et de mécanismes de redistribution de la richesse pour la réalisation d'un développement équitable et durable au service de la lutte contre la pauvreté et les inégalités;
- L'Agence agit pour la préservation des ressources naturelles renouvelables, des écosystèmes et du climat indispensables à la poursuite du développement économique et social;
- Elle adapte ses modalités d'intervention en faveur des États fragiles et des pays menacés. Elle y met en œuvre des approches porteuses de médiations à des fins de reconstruction de la cohésion sociale et de préservation de la paix;
- L'AFD donne la priorité aux actions en partenariat et s'attache à promouvoir les pratiques de la responsabilité sociale et environnementale avec ses partenaires;
- Enfin, l'Agence est responsable à l'égard des citoyens français de l'utilisation efficace et transparente des fonds publics qui lui sont confiés. A cette fin, elle met en œuvre des mesures garantissant la qualité de ses pratiques et de ses résultats et intègre les enseignements de leur évaluation régulière. Engagée en faveur de la transparence, elle améliore l'accès aux informations relatives à ses missions, dans le respect du secret bancaire et du secret des affaires.



La réduction de l'empreinte écologique de l'Agence

L'AFD s'efforce de réduire les impacts environnementaux de son activité propre. Afin de les mesurer de façon précise, elle a fait réaliser un diagnostic environnemental de son siège social. Un programme d'amélioration a été élaboré, qui sera étendu à l'ensemble de ses implantations.

Ce programme vise à réduire sa production de déchets, maîtriser la consommation d'eau et d'électricité, et promouvoir les achats éco-responsables. L'Agence prévoit ainsi de diminuer sa consommation de papier et d'accroître l'utilisation de papier recyclé ou issu de forêts certifiées pour ses publications, comme c'est le cas pour le présent document. Dans le même esprit, le renouvellement de la prestation du restaurant de l'entreprise a pris en compte des critères de responsabilité sociale et environnementale.

Afin de neutraliser progressivement ses émissions de gaz à effet de serre, l'AFD a ouvert une réflexion sur les déplacements professionnels et l'opportunité d'un recours accru aux technologies de l'information. En outre, l'Agence se prépare à intégrer un processus de compensation des émissions de gaz à effet de serre.

DES TALENTS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Élaboration du second plan d'orientation stratégique, développement des capacités opérationnelles, élargissement des pays d'intervention, renforcement de la production intellectuelle : la mise en œuvre des chantiers prioritaires de l'Agence a nécessité une politique de ressources humaines volontariste pour répondre à ces enjeux, nécessité renforcée par la forte croissance de l'activité. L'Agence s'est attachée à inclure cette politique dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale, en favorisant une plus grande cohésion sociale, en renforçant la parité femmes / hommes et en s'ouvrant plus largement à la diversité et enfin en poursuivant le développement des compétences de ses collaborateurs.

■ FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE DU GROUPE

Au delà de l'accompagnement du changement et du développement de l'activité, la politique de ressources humaines a pour priorité de garantir la cohésion interne du Groupe, objectif répondant aux engagements pris dans le cadre de la politique de responsabilité sociale et environnementale. Cette préoccupation est à l'origine des réflexions et évolutions concernant le personnel local : amélioration des couvertures santé et prévoyance, participation à certains cycles de formation et séminaires d'intégration organisés au siège, évolutions concernant les conditions d'emploi du personnel local. Cette priorité donnée à la cohésion interne prend toute son importance dans le cadre du dialogue social. L'année 2006 a été particulièrement active en ce domaine : signature d'un accord concernant la négociation annuelle obligatoire innovant proposant notamment l'attribution de Chèques Emploi-Service Universels, signature d'un nouvel accord d'intéressement pour le Groupe pour les années 2006 à 2008, ouverture de négociations sur la parité femmes/hommes et mise en place de la réforme du droit à la formation professionnelle.

■ UNE POLITIQUE DE RECRUTEMENT OUVERTE À LA DIVERSITÉ

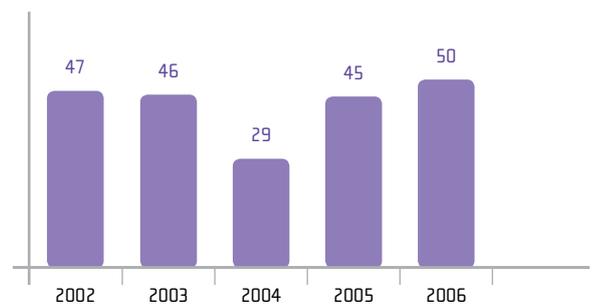
Le rythme de recrutement a été particulièrement soutenu cette année tant dans le cadre général (50 nouveaux collaborateurs) que localement en agence. Un effort particulier dans l'intégration de cadres locaux a été réalisé, portant à 39 le nombre de cadres recrutés localement.

Au siège, des recrutements ciblés ont permis d'intégrer des compétences nouvelles dans de nombreux secteurs notamment dans le domaine de l'ingénierie financière et des études économiques. Soucieuse de conserver un haut niveau de compétence technique et de rajeunir sa pyramide des âges, l'AFD allie l'embauche de collaborateurs déjà expérimentés à celle de jeunes diplômés.

Vis-à-vis des jeunes diplômés, la politique de recrutement se veut particulièrement active : plus de 50 volontaires internationaux en poste en agence et 90 stagiaires accueillis chaque année au siège et en agence, 8 jeunes intégrés dans le cadre d'un programme « vivier » qui vise à faciliter leur intégration par un parcours personnalisé de 12 à 18 mois constitué de différentes expériences au sein des services du siège et du réseau.

Conformément aux engagements liés à la responsabilité sociale interne du groupe, la politique de recrutement intègre la volonté de s'ouvrir plus largement à la diversité et de faire une place plus grande aux femmes, dans le respect des principes d'équité. Ainsi, en 2006, un effort particulier dans l'intégration des femmes a été réalisé : 34 femmes sur 50 nouveaux recrutements. Alors que le pourcentage de cadres féminins augmentait d'un point par an depuis dix ans (19% en 1996, 29% en 2005), il a progressé de 3 points en 2006 pour atteindre 32%.

RECRUTEMENTS EN CDI



ÉVOLUTION DES FEMMES CADRES



LES EFFECTIFS

L'effectif se répartit entre les agents du cadre général et les agents recrutés localement par les agences du réseau. Cet effectif inclut les 375 agents mis à la disposition des deux instituts d'émission, l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) et l'institut d'émission d'Outre-mer (IEMO).

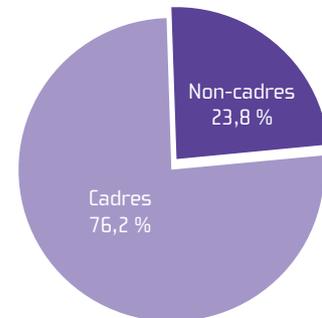
RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2006

CADRE GÉNÉRAL	969
France métropolitaine	769
Agences et représentations dans les pays d'interventions	156
Assistance technique	7
Détachements et mises à disposition	37
PERSONNEL RECRUTÉ LOCALEMENT	659
Outre-mer	356
Pays étrangers	303
TOTAL	1628

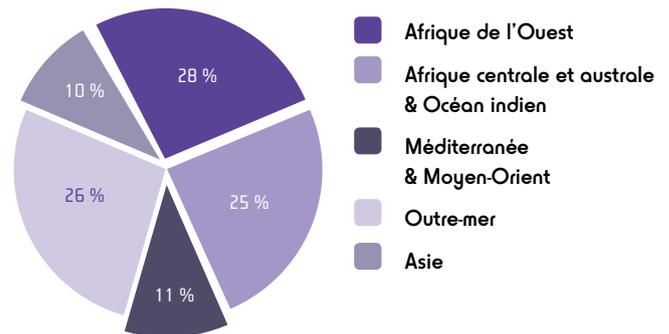
UNE FORMATION COMMUNE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT

Le cycle «Métiers du développement» vise à donner à tous les agents un socle commun de connaissances permettant de saisir rapidement les enjeux et problématiques liés aux interventions dans le domaine du développement (connaissances de l'environnement, des acteurs, des mécanismes et instruments de l'aide publique au développement). Trois sessions cumulant 10 jours de formation ont été organisées pour les cadres, deux sessions pour le personnel d'appui. Cet investissement significatif qui a mobilisé d'importantes ressources internes a concerné 112 agents en 2006.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE



EFFECTIF RÉSEAU* RÉPARTITION PAR GRANDES ZONES GÉOGRAPHIQUES



* agents expatriés et agents recrutés localement hors Instituts et assistance technique

L'AFD a par ailleurs poursuivi une politique active de mobilité géographique et professionnelle visant à optimiser et développer les compétences de ses collaborateurs : 155 agents de l'ensemble du Groupe ont ainsi bénéficié d'un changement d'affectation cette année. Le taux de mobilité des non-cadres s'établit à près de 13 %, celui des cadres à 18 %.

■ DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

L'accompagnement du changement et la nécessité de se doter de compétences toujours plus pointues se sont traduits par un effort soutenu en matière de formation continue. Plus de 26 000 heures de formation ont été dispensées cette année. Les formations techniques bancaires et financières, comme les formations linguistiques, ont été poursuivies activement. Un accent particulier a été mis cette année sur le cycle «Métiers du développement» (voir encadré).

Parallèlement, les efforts relatifs au développement des compétences managériales se sont poursuivis, notamment à travers la mise en place d'une démarche «360 degrés» comme outil d'observation des pratiques managériales. Cette année, 90 managers supplémentaires (chefs de division et directeurs d'agence) ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Cette démarche rejoint l'effort important accompli dans le développement des compétences managériales et se traduira par la mise en place de formations individuelles et collectives.

www.afd.fr

Modernisé et accessible en anglais et en espagnol, le site Internet est organisé en différents portails thématiques (ONG, presse, entreprises) et sectoriels (eau, santé, éducation, etc). Il donne accès à de nombreuses informations sur :

- l'institution : son histoire et ses statuts, ses instances de gouvernance, son organisation, sa stratégie, ses outils de financement, ses méthodes, ses engagements éthiques, etc.
- sa mission : ses objectifs en matière de réduction de la pauvreté, son action en faveur de la croissance économique et des défis communs mondiaux, ses interventions dans les collectivités d'Outre-mer, etc.
- ses projets : une présentation des différents projets par zone géographique et par secteur.
- sa contribution aux débats internationaux : conférences, articles, ouvrages participant à la réflexion internationale sur les stratégies, liste des partenariats avec les autres bailleurs de fonds.
- ses productions intellectuelles : publications, recherches, études, évaluations, qui sont dans la plupart des cas directement téléchargeables.

La transparence de l'information

En application des principes de la charte du Groupe et de sa charte d'éthique professionnelle, l'AFD a adopté une politique de transparence. Celle-ci doit permettre de répondre à une demande croissante d'information exprimée par l'opinion publique et par les acteurs de la société civile sur les objectifs et les résultats de la politique française d'aide au développement, en établissant un dialogue de qualité et une relation de confiance.

L'AFD a ainsi pris l'engagement de donner accès à toutes les informations utiles sur son action : son fonctionnement, sa stratégie, ses productions intellectuelles, les opérations qu'elle finance dans les pays étrangers et dans les collectivités d'Outre-mer. A cet effet, une adresse électronique transparence@afd.fr permet d'adresser à tout moment des observations ou des questions.

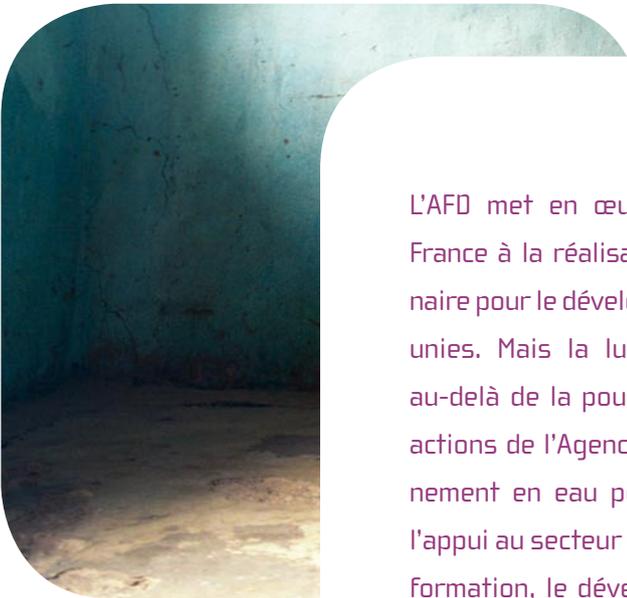
Le site internet www.afd.fr, modernisé en 2006 et organisé en différents portails, est l'outil privilégié de cette politique de diffusion et de transparence (voir encadré). En complément, quatre « sites agences » décentralisés ont été ouverts au cours de l'année en Mauritanie, en Turquie, en Algérie et au Sénégal. Ils seront complétés par neuf nouveaux sites locaux en cours d'élaboration.

L'AFD s'efforce également d'aider ses partenaires à adopter des pratiques de transparence, par exemple dans le cadre des procédures d'appels d'offres. Cette politique de transparence favorisera aussi un échange nourri d'informations et de réflexions avec l'ensemble des acteurs du développement : ONG, société civile, acteurs de la coopération décentralisée, entreprises, fondations, centres et réseaux de recherche, etc.

Chapitre 2

RÉDUIRE LA PAUVRETÉ





L'AFD met en œuvre la participation de la France à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) des Nations unies. Mais la lutte contre la pauvreté va au-delà de la poursuite de ces objectifs : les actions de l'Agence concernent l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, l'appui au secteur de la santé, l'éducation et la formation, le développement rural, ainsi que l'appui au tissu productif local.



L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT



Fournir de l'eau potable aux habitants des villes, réduire les distances pour aller chercher l'eau dans les zones rurales, mieux répartir la ressource : en matière d'accès à l'eau potable, la tâche à accomplir est considérable.

Préalable indispensable à tout programme d'extension, l'AFD s'attache à consolider la gestion financière et technique des opérateurs de distribution : ainsi, 80 millions de m³ par an ont été économisés sur la période. Ses interventions visent également à mettre en place des modes de tarification adaptés aux usagers les plus pauvres. Au total, toujours sur la même période, l'action de l'AFD a permis d'améliorer le service de l'eau de plus de 20 millions de personnes.

L'accès aux services d'eau potable passe par un appui aux autorités locales afin qu'elles puissent jouer leur rôle de régulateur face aux opérateurs de distribution, notamment en planifiant les investissements en fonction des besoins des usagers et, au delà du simple accès à l'eau, en intégrant des actions relatives à la santé, à l'hygiène et à la protection de la ressource. Autant que possible, l'AFD soutient des investissements à dimension nationale, pour financer, sur plusieurs années et sous forme d'appui budgétaire, l'extension des services d'eau.

En mars 2006, le 4^e Forum mondial de l'eau à Mexico a rappelé la nécessité de multiplier les actions locales en faveur de ce défi mondial. Un défi sur lequel se sont engagés les bailleurs de fonds afin de progresser vers l'objectif du millénaire qui prévoit de « réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ».



AUGMENTATION DE LA DISPONIBILITÉ EN EAU POTABLE D'ADDIS-ABEBA

La ville d'Addis-Abeba, qui abrite plus de 3 millions d'habitants, enregistre un important déficit en eau potable. En cause, une insuffisance de la ressource et surtout, des pertes techniques (fuites, branchements illégaux ou défectueux) et commerciales (absence de base de données sur la clientèle, problèmes de facturation et de recouvrement) estimées à la moitié des volumes produits. Le projet soutenu par l'AFD à hauteur de 15 M€ vise à augmenter la capacité de la station de traitement de la ville, ce qui permettra d'accroître de 15% sa production annuelle. Il s'agit également de mener des actions de détection et de réduction des pertes, en accompagnant la société publique de gestion de l'eau. Le gain d'efficacité est estimé à 16 000 m³/jour, soit plus de 8% de la production actuelle. En outre, d'ici 2010, 85 000 nouveaux branchements à l'eau potable auront été réalisés.

ASSAINISSEMENT DE LIBREVILLE

A Libreville, qui compte 600 000 habitants, 3 km seulement de drains naturels sont aménagés pour un besoin total de 108 km. Ce sous-équipement en canalisation des eaux de pluie provoque des inondations fréquentes, contribue à la pollution des cours d'eau jusqu'à la mer et augmente le risque de maladies hydriques. Répondant à la forte attente de la population, les autorités ont inscrit l'assainissement et le drainage des eaux pluviales dans leurs priorités. Le projet soutenu par l'AFD prévoit la réhabilitation, l'aménagement et la construction de drains naturels, un programme de sensibilisation des populations sur le fonctionnement de ces canaux et la lutte contre les maladies hydriques. La mairie et le ministère de l'Équipement font également l'objet d'un accompagnement pour la gestion du réseau.

Dans ce contexte de forte mobilisation internationale et de lutte contre la pauvreté, la France s'est engagée à doubler son aide dans le secteur de l'eau, particulièrement en Afrique. A l'horizon 2009, l'AFD aura permis chaque année l'accès à l'eau d'environ 1,6 million de personnes supplémentaires, l'accès à l'assainissement pour 600 000 personnes et l'amélioration du service de l'eau pour 5,6 millions de personnes.

Assainissement

Aujourd'hui, 85% des eaux usées dans le monde ne bénéficient d'aucun traitement. Or, d'un point de vue économique, les bénéfices de l'assainissement (amélioration des conditions sanitaires et environnementales) se révèlent supérieurs aux coûts cumulés d'amortissement, de fonctionnement et d'entretien des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usagées.

L'action de l'Agence vise à promouvoir des solutions techniques, adaptées aux contraintes environnementales et aux contraintes économiques liées à la faible capacité de paiement des usagers. La mise en œuvre de politiques de dépollution industrielle et le financement de stations d'épuration en milieu urbain bénéficient d'une attention particulière. Les programmes sont engagés dans un souci d'optimisation des moyens: réutilisation des eaux usées ou des boues, réduction des gaz à effet de serre, etc. En milieu rural ou dans les zones peu densément peuplées, l'AFD cherche à favoriser les modes d'assainissement individuels, comme les latrines, et à sensibiliser les populations aux règles d'hygiène et d'économie de l'eau.

L'Agence a permis ces cinq dernières années l'amélioration du service de l'eau pour 20 millions de personnes.

L'APPUI AU SECTEUR DE LA SANTÉ



3,7 millions de personnes utilisent les infrastructures de santé financées par l'AFD.

La santé est un facteur essentiel de développement humain. Il est indispensable d'améliorer la santé des populations pour réduire la pauvreté, qui est à la fois une cause et une conséquence de la maladie. Pour offrir aux plus pauvres un véritable droit à la santé, il convient de mettre en place des systèmes de santé efficaces et cohérents, de pallier le manque de personnel sanitaire qualifié, et d'assurer à chaque famille l'accès à des soins de qualité. Les engagements de l'AFD dans ce domaine sont en forte progression. En 2006, ils ont atteint 116 M€ contre 46 M€ en 2005.

En collaboration avec les autres partenaires, l'Agence appuie la définition et le financement de politiques globales du secteur de la santé, au niveau des pays. L'AFD finance également l'amélioration des soins, la lutte contre les grandes pandémies (au premier rang desquelles le paludisme, le sida et la tuberculose, voir chapitre 4) et le renforcement des systèmes de santé. Tous les projets incluent une assistance technique.

La santé maternelle et infantile est au cœur des objectifs du millénaire définis par les Nations unies

Les actions de l'AFD s'efforcent d'améliorer l'offre de soins pendant la grossesse et lors de l'accouchement. Les projets visent aussi à favoriser le contrôle et l'espacement des naissances par la libre disposition de moyens modernes de contraception. Il s'agit enfin d'intervenir sur la « demande de soins » en permettant aux femmes d'accéder plus facilement aux services de santé au quotidien. La plupart des projets engagés en 2006 comportent un important volet sur la santé maternelle, en agissant sur l'offre et la demande, notamment en Centrafrique (voir encadré), aux Comores, au Gabon et au Laos.



Les financements de l'AFD permettent cette année la vaccination de 5,6 millions d'enfants.

RENFORCEMENT DES SERVICES DE SANTÉ MATERNELLE EN CENTRAFRIQUE

En Centrafrique, sept femmes sur dix n'ont pas recours aux services de santé pour accoucher et environ 3 000 d'entre elles meurent chaque année faute de prise en charge obstétricale. Un nombre équivalent en garderont à vie des séquelles invalidantes. Le projet soutenu par l'AFD s'inscrit dans la continuité de l'aide française dans ce domaine. Il vise à améliorer la qualité des services de santé et à faciliter l'accès des femmes au suivi pré et post-natal et aux soins obstétricaux. Il prévoit un appui à la formation du personnel, l'amélioration des plateaux techniques des maternités, mais aussi la mise en place de conditions pérennes de gestion des centres de santé, en impliquant un opérateur privé dans le cadre d'un contrat de délégation de gestion de service public. L'accessibilité financière aux soins sera rendue plus aisée grâce à la mise en place d'un « forfait obstétrical » très bon marché, qui devrait permettre à 10 000 femmes de couvrir l'ensemble des frais médicaux liés à la grossesse, quelles qu'en soient les éventuelles complications.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ AU CAMEROUN

La première tranche du programme « C2D Santé Cameroun » représente 55 M€ sur une durée de 5 ans. Elle est structurée autour de quatre objectifs spécifiques : l'accompagnement du ministère dans le pilotage des politiques de santé ; l'amélioration de la qualité et de la viabilité des services de santé

du secteur privé non lucratif ; la lutte contre les maladies transmissibles et l'amélioration de la prise en charge des patients dans les districts les plus démunis. Le renforcement des capacités⁺ du ministère de la santé s'inscrit dans la perspective d'une approche sectorielle. L'appui au secteur privé non lucratif représente environ 40 % du programme et permettra la mise en place d'une politique contractuelle ainsi que la restructuration et la remise à niveau des formations sanitaires pour leur permettre de remplir des missions de service public. En complément des actions de la France au niveau multilatéral, l'appui à la lutte contre le sida et la mortalité infantile au Cameroun concerne des actions qui ne sont pas financées par les fonds multilatéraux, notamment la remise à niveau et la maintenance de la chaîne du froid pour la vaccination et l'accompagnement technique de la décentralisation de la prise en charge médicale des malades du sida dans les districts. L'appui aux services de santé des provinces doit enfin permettre une remise à niveau des formations sanitaires et des services d'urgence des hôpitaux des provinces du Nord, de même que le recrutement de 150 personnels de santé.

En matière de santé infantile, le constat est terrible, 30 000 enfants de moins de cinq ans meurent chaque jour de maladies qui auraient pu être prévenues ou guéries à peu de frais. Les interventions de l'AFD permettent d'augmenter le personnel de santé disponible, de rendre les médicaments essentiels accessibles au plus grand nombre, et de renforcer les infrastructures sanitaires et les systèmes d'information (voir encadré sur le Cameroun).

Le renforcement des systèmes de santé est également une priorité de l'AFD. L'objectif est d'appuyer les pouvoirs publics dans la définition et la mise en œuvre de politiques sanitaires efficaces, de stratégies adaptées pour faire face à la pénurie de personnels de santé (en quantité et qualité), de circuits financiers solides et de mécanismes de paiement des soins équitables. Les projets s'insèrent de plus en plus dans des approches sectorielles harmonisées, notamment au Niger, au Mozambique et au Burkina. Certains projets engagés en 2006 incluent par ailleurs un appui au secteur privé, lorsqu'il s'agit de pallier les insuffisances du secteur public.

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION



L'Agence a permis cette année la scolarisation dans le primaire de 3,8 millions d'enfants.

L'éducation est un facteur essentiel pour la réduction de la pauvreté et des inégalités, pour l'exercice de la citoyenneté et de la bonne gouvernance. Elle constitue la base de ce qu'on appelle le « capital humain ». Le renforcement des systèmes d'éducation constitue donc une urgence dans les pays en développement, en particulier en Afrique où un enfant sur deux ne termine pas le cycle primaire.

L'AFD s'est jointe à la mobilisation internationale pour l'objectif du millénaire qui vise à assurer l'éducation primaire pour tous d'ici 2015, avec cette année un financement total de 75 M€ en faveur de l'éducation de base et de la formation professionnelle. S'associant à l'effort d'harmonisation de l'aide, elle accorde une part significative de ses financements sous forme d'aides budgétaires, complétées par une assistance technique.

La priorité à l'enseignement primaire s'inscrit dans une approche globale des systèmes d'éducation. L'AFD a concentré ses interventions dans les pays les moins avancés et faiblement scolarisés. Elle appuie notamment les pays engagés dans l'amélioration des performances de leur système éducatif dans le cadre de l'initiative multilatérale Fast-Track (voir encadré).

Au Sénégal, le taux de scolarisation à l'école primaire est passé de 60% en 2001 à 82,5% en 2005.

Dans les pays où la scolarisation primaire dépasse 60%, les programmes sont élargis aux collèges et à la formation professionnelle. En liaison avec la sphère économique, il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes qui connaissent un taux de chômage élevé (18% en Afrique subsaharienne et 26% au Maghreb). Cette approche se traduit en particulier par la prise en compte des conditions d'accès aux marchés du travail et une formation professionnelle tournée en direction du secteur informel. Au Mali et en Mauritanie, la formation professionnelle a été intégrée aux programmes d'appui du système éducatif. Dans le cadre du plan décennal pour l'éducation que le Mali a lancé en 1999, l'AFD financera notamment la réhabilitation de l'ancien institut de formation professionnelle de Kayes, en partenariat avec les coopérations décentralisées des régions Ile-de-France et Nord-Pas-de-Calais.

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉDUCATION AU SÉNÉGAL

Au Sénégal, le taux de scolarisation à l'école primaire est passé de 60% en 2001 à 82,5% en 2005. Ces résultats encourageants sont à mettre au crédit d'une approche associant un accès facilité des élèves au collège, un renforcement de la qualité des enseignements et une meilleure gestion du système éducatif. Sur les trois dernières années, l'AFD a soutenu ces avancées en engageant 19 M€ de subventions. Elle a poursuivi et accru ces financements cette année en allouant 11 M€ au titre de l'aide budgétaire. L'Agence participe également à hauteur de 3 M€ à l'effort d'harmonisation de l'aide avec un projet multilatéral qui renforce l'expertise et la formation du personnel de l'administration scolaire.



L'INITIATIVE FAST-TRACK

L'AFD soutient les pays engagés dans l'initiative Fast-Track en faveur de l'éducation pour tous lancée par la Banque mondiale en 2002. Dans le cadre de cette initiative multilatérale, les pays bénéficient d'une garantie de ressources à long terme. En contrepartie, des réformes doivent être mises en place avec des objectifs précis: 20% du budget en faveur de l'éducation, dont 50% pour l'enseignement primaire, un professeur pour 40 élèves, un taux de redoublement inférieur à 10%. Aujourd'hui, 28 pays (contre 7 en 2002) sont engagés dans cette initiative, auxquels il convient d'ajouter 34 pays qui bénéficient d'une aide technique pour développer leurs programmes. Cette année, l'Agence a contribué à hauteur de 1,5 M€ au fonds multilatéral. Elle a par ailleurs assuré trois financements importants au Mali, au Sénégal et en Tanzanie, pour un engagement total de 46 M€.

LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Les financements en faveur de la production agricole sont en augmentation depuis trois ans.

Les stocks mondiaux de céréales se situent à leur plus bas niveau depuis un quart de siècle.

Loin des clichés habituellement associés au monde rural, les campagnes des pays du Sud connaissent des transformations rapides et souvent complexes : croissance démographique, pression sur les ressources naturelles, rendements agricoles soumis à de fortes variations, mouvements de populations. Or, la pauvreté est plus répandue au sein du monde rural que dans le reste de la population. Les paysans représentent ainsi les deux tiers des personnes souffrant de malnutrition dans le monde. Les trois quarts des personnes devant survivre avec moins d'un dollar par jour sont des ruraux. L'appui au développement agricole constitue un moyen essentiel de lutte contre la pauvreté.

Ces deux dernières années, la récolte mondiale de céréales est en diminution et en déficit par rapport à la consommation globale. Les stocks mondiaux se situent à leur plus bas niveau depuis un quart de siècle, engendrant un renchérissement des prix internationaux.

Dans ce contexte, l'AFD a accru ses financements au bénéfice des activités de production agricole, en augmentation régulière depuis trois ans. Dans le secteur des cultures céréalières, deux opérations d'aménagement ont été financées en Guinée (9 M€) et au Ghana (14 M€) afin d'améliorer les conditions de la production rizicole. Dans une perspective de capitalisation d'expérience, l'Agence a fait réaliser des études d'impact sur ses interventions en appui aux filières rizicoles du Sénégal, du Mali et du Cambodge. Ces travaux confirment, sur la durée, les impacts positifs de ce type de projets, tant en termes de croissance économique que de réduction de la pauvreté.

Dans le secteur des cultures de rente, l'AFD a poursuivi son appui aux filières cotonnières, qui occupent une position stratégique dans l'économie des pays sahéliens (voir encadré). Les opérations financées ont permis le renforcement des organisations de producteurs, afin de leur permettre d'assumer leurs nouvelles fonctions dans le cadre d'une filière libéralisée et d'une cogestion interprofessionnelle. Au Burkina Faso, l'Union nationale des producteurs de coton a reçu un soutien de 11 M€ tandis que la compagnie cotonnière intégrée privée, Fasocoton, a reçu un prêt direct d'un montant de 15 M€ pour son programme de développement agricole et industriel. Les actions d'extension des techniques d'agro-écologie, de gestion de la fertilité et des ressources naturelles en zone cotonnière ont été poursuivies, notamment au Cameroun (9 M€). L'Agence a par ailleurs poursuivi ses travaux sur la préparation d'un mécanisme rénové de gestion du risque-prix et d'atténuation



AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES ET GESTION SOCIALE DE L'EAU AU NIGER

Dans la région de Tahoua, située dans le nord du Niger à l'entrée de la zone saharienne, les réserves d'eau se situent à un niveau très profond, entre 400 et 700 m sous terre. Le projet d'hydraulique financé à hauteur de 11 M€ par l'AFD doit permettre de satisfaire les besoins en eau potable des populations rurales de la zone à partir des aquifères profonds. Ainsi, quinze forages profonds doivent permettre d'alimenter quinze mini-réseaux de bornes- fontaines pour desservir 142 000 personnes. En complément, un réseau de latrines collectives et familiales vise à améliorer l'assainissement. Dans une région où l'eau est plus rare et la population plus pauvre que dans le reste du pays, l'adhésion des bénéficiaires à la démarche du projet, notamment au principe d'une participation financière indispensable à l'entretien du matériel, est primordiale. Ainsi un processus de formation et d'accompagnement a été mis en place en direction des populations organisées en associations d'usagers de l'eau. Ces actions ciblent certains groupes sociaux, en particulier les femmes, pour les faire participer à la gestion des points d'eau et les sensibiliser au lien entre eau potable, assainissement et santé.

APPUI AUX EXPLOITANTS COTONNIERS BÉNINOIS

Ce projet, financé à hauteur de 10 M€, vise à promouvoir des exploitations cotonnières familiales performantes et des organisations de producteurs transparentes et efficaces. A terme, 18 000 exploitants doivent bénéficier de prestations de conseil—actions de formation, d'animation, autodiagnostic—afin d'améliorer leur performance, tant en production cotonnière que pour leurs cultures vivrières ou les autres cultures de rente. Il s'agit d'assurer une meilleure productivité au champ, dans des conditions de développement social et environnemental plus durables, et une meilleure connaissance du marché et des stratégies de commercialisation. Le projet appuie également les organisations de producteurs de coton afin qu'elles puissent améliorer leur gestion financière et leur organisation, et assurer à leurs adhérents des approvisionnements en engrais et l'accès à des crédits.

des effets de la volatilité des cours internationaux du coton sur les revenus des filières et des producteurs. Aucune filière agricole n'est capable de s'ajuster en temps réel aux fluctuations des cours sur les marchés internationaux volatiles. Des mécanismes d'amortissement et de lissage sont donc indispensables pour permettre à ces filières de suivre les tendances du marché sans être déstabilisées par ses à-coups. Pour le coton, il est proposé de combiner des fonds nationaux gérés par les interprofessions, renforcés au niveau régional, avec l'utilisation d'instruments financiers par les compagnies cotonnières.

Au Kenya (20 M€) et au Cameroun (18 M€), l'AFD s'est engagée dans la réalisation de routes et de pistes rurales, afin de réduire les contraintes d'accès au marché des productions agricoles des zones enclavées. La réalisation d'infrastructures de base au niveau villageois a été soutenue, principalement au Niger (voir encadré). Au Cameroun, l'AFD a participé au financement de la première phase du programme national de développement participatif, aux côtés du gouvernement camerounais et d'autres bailleurs de fonds.

L'AFD a financé également un certain nombre de projets d'appui institutionnel et d'assistance technique : soutien à la mise en œuvre de politiques agricoles, appui aux organisations de producteurs, agro-écologie, irrigation et gestion de l'eau à l'échelle des bassins fluviaux.

En tant qu'organisme fondateur, l'AFD a également contribué à la dotation initiale de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, pôle de connaissances et d'initiatives sur la bonne gouvernance alimentaire et agricole mondiale, lancée en 2004 à l'initiative du Président de la République.



L'APPUI AU SECTEUR PRODUCTIF



Qu'il relève de très petites, de petites ou de moyennes entreprises, le secteur productif constitue à la fois le principal moteur de la croissance et un important vivier d'emplois pour lutter contre la pauvreté. La communauté internationale reconnaît que le développement du secteur privé est essentiel pour permettre aux pays du Sud d'atteindre les objectifs du millénaire. C'est également une condition indispensable à l'intégration de l'Afrique dans les échanges internationaux ainsi qu'une réponse à l'érosion des préférences commerciales.

L'accès des très petites entreprises aux financements proposés par le système bancaire classique est souvent impossible.

Pour les entrepreneurs individuels du secteur informel, l'AFD et Proparco financent la création et l'extension d'institutions de microfinance permettant aux exclus des services bancaires traditionnels d'avoir accès à des financements. Il utilise pour cela une gamme complète d'outils: prises de participations, prêts en monnaie locale, garanties, assistance technique. En 2006, l'Agence a financé douze institutions de microfinance pour un montant total de 32 M€.

L'accès des très petites entreprises aux financements proposés par le système bancaire classique est souvent impossible: entre les microcrédits et les crédits classiques des banques commerciales, il n'y a pas de financements adaptés à cette catégorie d'entreprises. Pour répondre spécifiquement à ces besoins, l'AFD est en train d'élaborer une nouvelle approche en faveur des établissements financiers et des banques, fondée à la fois sur des actions de renforcement de capacités⁺ en faveur de ces établissements et le partage du risque-crédit par le biais de garanties. Proparco, de son côté, soutient les PME et la microfinance, notamment par le biais de participation dans des fonds d'investissement (voir encadré).

FINANCEMENT DE LA MICROFINANCE ET DES PME EN AFRIQUE

Cette année, Proparco a pris une participation de 3,25 M€ soit 19% du capital d'I&P Développement, une holding destinée à financer, sous forme de participations et de prêts, des PME et des institutions de microfinance, principalement en Afrique. En parallèle, Proparco a aménagé une ligne de 2 M€ pour investir aux côtés d'I&P sur les dossiers de taille importante. I&P est actuellement actionnaire de treize PME en Afrique francophone – Sénégal, Mali, Niger, Bénin et Cameroun – dont sept ont déjà démarré leur activité, et d'un fonds d'investissement centré sur l'Océan indien. I&P est également actionnaire de cinq institutions de microfinance, situées respectivement au Cambodge, au Mexique, au Cameroun, en Ouganda et à Madagascar. Les principaux secteurs d'investissement d'I&P sont l'agro-alimentaire, les matériaux de construction ou la distribution pharmaceutique. Ils visent principalement le marché intérieur africain et connaissent une forte croissance en raison des besoins encore non satisfaits et de la croissance de la population.

MICROFINANCE ET FORMATION DES FEMMES AU MAROC

En 2006, l'AFD a octroyé un prêt long terme à taux concessionnel afin de refinancer l'activité de la Fondation Zakoura pour le microcrédit et de développer son portefeuille de crédits aux très petites entreprises. Depuis sa création en 1995, la Fondation Zakoura a débloqué près de 1,5 million de prêts, soit 236 M€, dont le montant unitaire varie entre 45 et 450 €. La Fondation Zakoura est résolument tournée vers la promotion de l'égalité homme-femme et le soutien aux populations les plus défavorisées du Maroc: 87% de ses clients sont des femmes et 72% des clients sont analphabètes et disposent de très faibles revenus. En accompagnement des prêts, la fondation offre également des services non financiers innovants. Grâce à la vidéo et à la bande dessinée, elle organise des séances gratuites de formation et de sensibilisation sur le droit des femmes, sur la prévention du sida, sur le don du sang, sur l'environnement et la gestion de base.

Chapitre 3

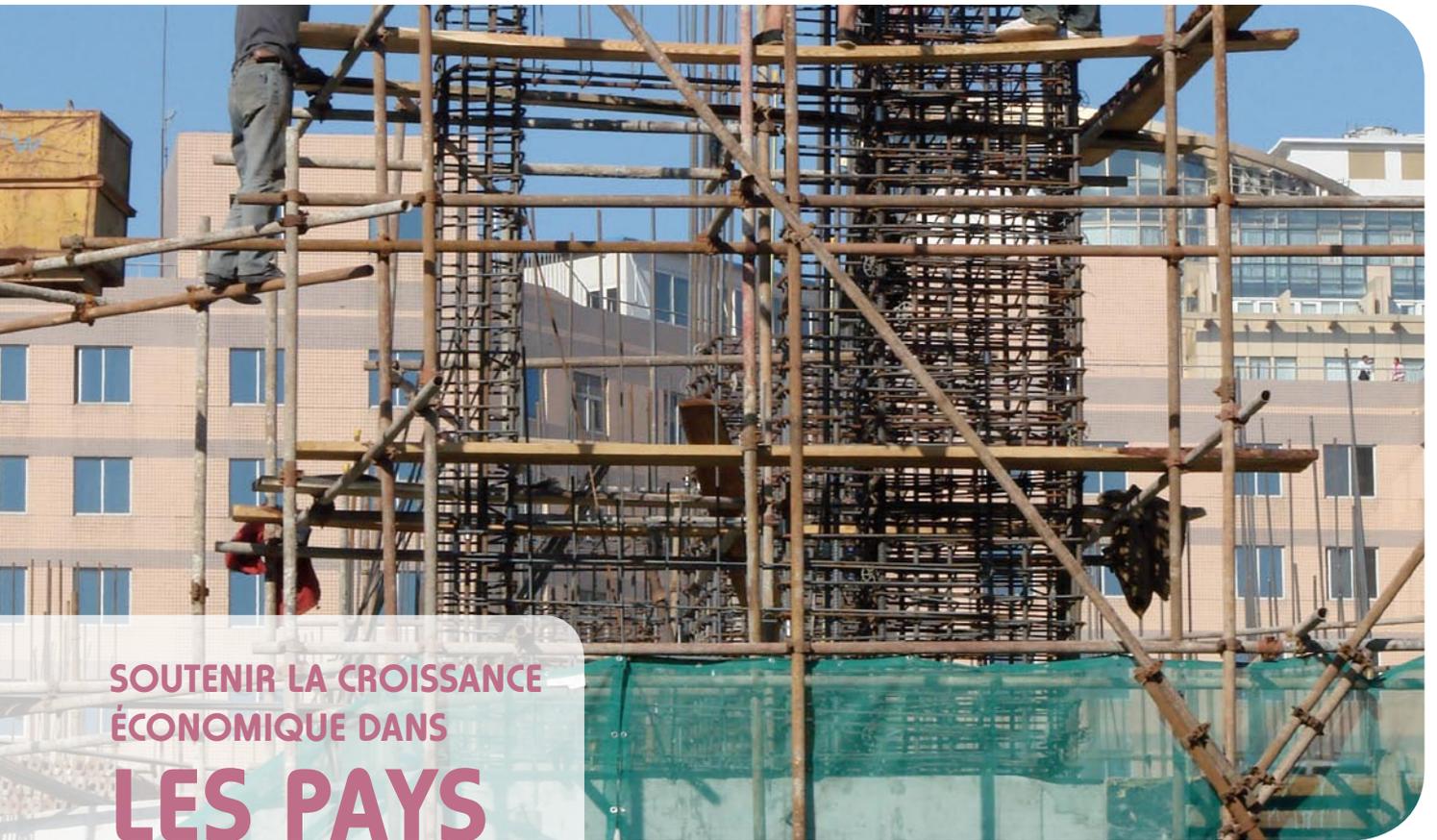
SOUTENIR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

- DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
- DANS L'OUTRE-MER





Le soutien à la croissance économique est un des axes majeurs d'intervention de l'AFD et de sa filiale Proparco. Le Groupe a fait évoluer sa gamme d'instruments financiers pour mieux répondre aux besoins des acteurs économiques. Dans les pays en développement, les actions de l'Agence visent le renforcement des infrastructures. Dans les Outre-mers, elles concernent la compétitivité des entreprises et la création d'emplois, l'accompagnement des politiques publiques et la coopération régionale.



SOUTENIR LA CROISSANCE
ÉCONOMIQUE DANS

LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

La faiblesse des États, tant au plan administratif que financier, freine le développement du secteur productif. À l'inverse, la fragilité des entreprises est une cause essentielle de la faiblesse des recettes fiscales. Il y a donc un cercle vicieux que les bailleurs de fonds peuvent contribuer à rompre. La construction d'un environnement propice à l'activité privée, un développement des compétences, un meilleur accès à l'information, la conformité aux règles et aux usages internationaux et un accès plus élargi aux financements sont nécessaires à l'émergence d'un secteur productif.

DÉVELOPPER LES SECTEURS PRIVÉ ET FINANCIER

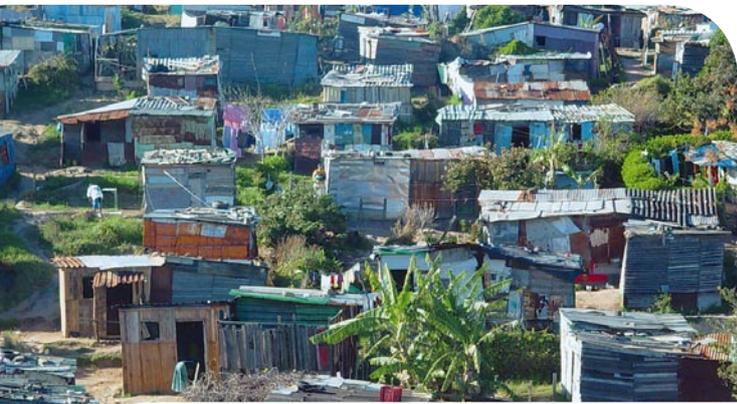
Le développement du secteur financier et l'émergence d'un secteur privé performant sont indispensables pour le développement économique et la réduction de la pauvreté et des inégalités. L'expérience de l'Asie montre que la capacité de transformer l'épargne en investissements productifs a permis une croissance plus rapide de ces économies et un recul du niveau de pauvreté, en particulier au Vietnam, en Inde, et plus récemment au Bangladesh. En rapprochant les épargnants et les entrepreneurs, les systèmes financiers réduisent non seulement les risques de part et d'autre, mais ouvrent aussi de nouvelles opportunités. Les entrepreneurs voient leur activité facilitée, ce qui profite à l'économie dans son ensemble en termes d'emplois, de prix et de qualité de service. De leur côté, les États doivent se donner les moyens de mettre en place un environnement réglementaire qui encourage cette dynamique.

Des intermédiaires financiers solides peuvent être également des relais intéressants pour la mise en œuvre de politiques dans des domaines divers tels que le logement, les économies d'énergie, la dépollution ou la mise à niveau des petites entreprises. Ils peuvent être des partenaires d'aide au développement et compléter l'action des bailleurs de fonds auprès des États. Les interventions de l'AFD et Proparco en tiennent compte. Les lignes d'intermédiation financière ont en effet la particularité de produire un double impact, d'une part sur le système financier en tant que tel (amélioration ou diversification de l'offre de produits financiers), d'autre part sur les entreprises bénéficiaires (dans les secteurs du logement ou de l'environnement, dans la création ou mise à niveau de PME...).

Proparco offre une gamme d'instruments répondant aux trois grands types de besoins qu'expriment les entreprises privées pour accepter d'investir dans les pays en développement. Cette filiale, détenue par l'Agence à 68%, propose une large palette de financements directs : fonds propres et prêts à long terme pour appuyer les grandes opérations d'infrastructures du secteur privé, lignes de crédit en faveur des PME-PMI, etc. Afin de couvrir ou de réduire certains risques, elle propose également des outils de garantie et de couverture des risques : réduction du risque de change, et du risque-pays pour l'investisseur et financement en monnaie locale.

Les prêts

Proparco propose une large gamme de prêts, de 2 à 100 M€ par opération. Ces concours sont déclinés en fonction de l'environnement et des besoins des clients. Les prêts proposés directement aux investisseurs peuvent être assortis de garanties bancaires et réelles ou de droits de recours limités ; les prêts projets sont le plus souvent réalisés en cofinancement avec d'autres institutions financières bilatérales ou multilatérales ; les prêts offerts aux établissements bancaires peuvent l'être sous plusieurs formes et sont adaptés en fonction du besoin du marché et de la demande spécifique de l'établissement ; les lignes de crédit déléguées apportent des ressources à moyen et long terme dont les tirages par tranche sont modulés au regard des besoins de l'établissement client ; il existe enfin des lignes de refinancement bilanciel.



Au-delà de l'Afrique du Sud, 690 000 personnes devraient pouvoir obtenir un logement décent grâce à l'action de l'AFD.

LOGEMENT SOCIAL EN AFRIQUE DU SUD

Afin de corriger la structure urbaine héritée de l'Apartheid et de diminuer la pauvreté, les autorités sud-africaines ont lancé, dès 1994, une politique ambitieuse de logement social relayée par les banques commerciales qui développent des produits financiers destinés à favoriser l'accès au logement des ménages modestes. Avec quatre prêts accordés depuis 2005 aux grandes banques sud-africaines (dont deux en 2006 pour un montant total de 80 M€), l'AFD accompagne cette politique en contribuant à des montages innovants qui renforcent l'impact social des opérations. Grâce à ses financements, la cible des bénéficiaires des crédits bancaires pour le logement s'est élargie aux foyers les plus défavorisés qui perçoivent des revenus mensuels inférieurs à 5 000 rands (environ 540 €). Une aide au logement est proposée à ces ménages sous la forme de subventions réduisant le montant des mensualités ou d'accès facilité à des mécanismes de garanties. Près de 25 000 foyers sud-africains, soit environ 100 000 personnes, devraient pouvoir obtenir ou réhabiliter un logement.

Ces prêts sont libellés en euros, en dollars américains, en monnaie locale lorsque c'est possible (par exemple en rands sud-africains) et éventuellement dans d'autres devises selon les cas. Leur durée peut atteindre quinze ans avec un différé de remboursement du capital lorsque ce dernier se justifie.

L'AFD peut, dans certains cas, accompagner, par des lignes de crédit bancaire, à la fois des entreprises publiques (y compris des banques) et des intermédiaires financiers privés (voir encadrés). En outre, l'Agence a élargi sa palette d'outils financiers avec des prêts bonifiés au secteur privé quand celui-ci remplit une mission de service public (voir chapitre 1).

Les garanties

Proparco apporte, par sa signature, une garantie de solvabilité (de 2 à 60 M€) et facilite la mobilisation de ressources en monnaie locale par des emprunteurs du secteur privé (établissements de crédit ou sociétés privées), en garantissant aux souscripteurs le remboursement du capital et des intérêts des emprunts correspondants. Il peut s'agir aussi de garantir la liquidité de fonds communs de placement, d'emprunts interbancaires ou obligataires (souscrits par des particuliers ou des investisseurs institutionnels). Lorsqu'il s'agit d'entreprises publiques, c'est l'AFD qui a recours à ce type d'instruments.

L'Agence, à travers le fonds de garantie ARIZ, octroie des garanties à des institutions financières et à des PME. La garantie de prêts bancaires du fonds ARIZ couvre la moitié du risque pris par une banque sur les prêts consentis à des PME (entre 30 000 et 300 000 € sur des durées de 2 à 6 ans). Les garanties offertes sont en augmentation constante avec une progression significative des PME africaines. En 2006, la croissance de cet outil s'est confirmée avec plus de 50 garanties octroyées. A ce titre, la coopération exemplaire instituée dans ce cadre avec deux banques sud-africaines, la *Standard Bank* et la *First National Bank* fait l'objet d'un travail de capitalisation d'expérience.

SENSIBILISER LES PME TURQUES À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Au-delà des difficultés à accéder aux crédits bancaires, le rapprochement de la Turquie avec l'Europe pose de nouveaux défis aux PME turques : mode de production durable, contrôle qualité, environnement. Dans ce contexte, l'AFD poursuit son soutien pour un meilleur accès au crédit bancaire tout en favorisant la diffusion de pratiques plus responsables sur le plan social et environnemental. L'Agence a octroyé un financement de 40 M€ à la TEB, une banque commerciale turque, reconnue pour son importante offre de produits non financiers (séminaires sur la qualité, l'import-export, etc.) à destination des PME. Ainsi 300 PME sont financées et plus de 1 000 entreprises participent, chaque année, à des programmes de formation qui comportent un volet sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE). L'AFD soutient également la création d'outils de sensibilisation et l'accompagnement de PME sur leurs pratiques sociales et environnementales, ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie RSE au sein de la TEB.

LANCEMENT D'UNE LAITERIE SÉNÉGALAISE GRÂCE AU FONDS ARIZ ET À PROPARCO

Depuis 2006, la Laiterie du Berger commercialise des produits laitiers frais à Dakar à partir de lait collecté auprès d'éleveurs peuls du nord du Sénégal qui manquaient de débouchés pour leur production laitière. Une vraie révolution dans un pays où, jusque là, seul le lait en poudre importé était utilisé pour la confection de produits laitiers. La Laiterie du Berger se différencie par son positionnement "lait frais de collecte" et son goût différent, auprès d'une population locale qui a la nostalgie du lait de vache. Aujourd'hui, l'entreprise est la première laiterie industrielle du pays. La mobilisation de financements a été rendue possible grâce au fonds ARIZ qui a accordé en 2005 une garantie de 10% à la Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) pour un prêt sur cinq ans de 300 millions de francs CFA (environ 457 000 €) à la laiterie. Par ailleurs, ce projet a été soutenu en capital par un fonds d'investissement I&P Développement, dont Proparco est actionnaire. Au-delà du financement de la collecte de lait, les éleveurs bénéficient d'un support vétérinaire. Ce projet permet ainsi de développer l'activité rurale, d'apporter une plus-value sanitaire importante aux éleveurs et de valoriser les produits locaux vis-à-vis des produits d'importation.

Les fonds propres

Proparco, par ses interventions en fonds propres et quasi-fonds propres (de 0,5 à 10 M€ par opération) et les modes de cession qu'elle privilégie, contribue à l'émergence et à la dynamisation des marchés financiers. Les prises de participation de Proparco sont toujours minoritaires. Elles sont destinées à être cédées aux autres actionnaires ou sur le marché financier lorsque les titres peuvent être négociés, après une période moyenne de six années, c'est-à-dire lorsque l'entreprise a atteint un niveau de maturité durable.

Dans une logique d'accompagnement, Proparco investit en fonds propres et quasi-fonds propres dans des opérations de haut de bilan : apports en capital, comptes courants d'actionnaires, obligations convertibles, prêts participatifs, prêts subordonnés. Ces interventions directes concernent généralement les institutions financières et des entreprises en croissance. Dans une logique d'intermédiation et d'entraînement du secteur privé, Proparco prend aussi des participations dans des fonds d'investissement. L'effet de levier engendré lui permet de contribuer au financement des petites et moyennes entreprises locales. Les fonds d'investissement dans lesquels Proparco investit présentent des caractéristiques variées : sur un seul pays ou sur une région plus large, plurisectoriels ou non, dédiés au capital-investissement, capital-transmission ou encore au capital-développement.

Des instruments complémentaires d'accompagnement de la croissance

Un programme de renforcement des capacités commerciales⁺ finance des programmes d'appui au bénéfice des petites et moyennes entreprises et des institutions publiques associées qui souhaitent s'ouvrir sur les marchés extérieurs. Ces partenaires bénéficient d'un appui spécifique pour le développement de leurs capacités commerciales à l'export dans des domaines aussi complémentaires que la protection des appellations d'origine, la formation qualité et la certification des produits exportés ou encore le développement de l'écotourisme. L'AFD et la Direction générale du Trésor et de la politique économique ont décidé en avril de réabonder ce programme sur la période 2006-2008 pour un montant de 25 M€.

Enfin, avec d'autres bailleurs de fonds, l'Agence s'engage également dans des programmes de mise à niveau des entreprises. En Tunisie, le secteur de l'hôtellerie bénéficie d'un programme de soutien afin de restaurer la compétitivité et la rentabilité de ses hôtels sur le marché international. Au Sénégal, un programme spécifique inclut la mise à niveau d'entreprises locales et des actions de formation professionnelle.

STRUCTURATION DU SECTEUR FINANCIER MAURITANIEN

En Mauritanie, les autorités ont initié des réformes structurelles dans le secteur bancaire. Elles ont notamment approuvé l'implantation d'une banque internationale de renom dont les activités contribueront à la structuration du système financier mauritanien dans sa totalité. En 2006, Proparco a participé, aux côtés de sa consœur allemande, la DEG, à la création d'une banque universelle en Mauritanie, filiale de BNP-Paribas. Proparco a acquis 20% du capital de la nouvelle institution créée à Nouakchott. La banque souhaite développer, à destination des particuliers et des entreprises, une offre de produits et de services modernes et élémentaires, qui sont aujourd'hui sans réelle concurrence locale. La banque mauritanienne respecte l'ensemble des normes applicables au sein du groupe BNP-Paribas, que ce soit en matière de gouvernance, de lutte anti-blanchiment ou de responsabilité sociale et environnementale.



LES GRANDES INFRASTRUCTURES



Réhabilitation du pont sur le Wouri
à Douala (Cameroun).

Avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement, bénéficier d'un réseau électrique moderne et régulier, accéder à des infrastructures de transports de personnes et de marchandises, profiter des technologies de l'information: en matière de grandes infrastructures, les besoins des pays en développement, en particulier en Afrique, sont immenses. Outre l'accès à l'eau, 2,3 milliards de personnes ne disposent pas de source d'énergie moderne et plus d'un milliard n'ont pas accès à des routes.

Relever ces défis suppose la mobilisation de tous, élus locaux et nationaux de la société civile, bailleurs de fonds, secteur privé local et international. L'initiative des pouvoirs publics s'avère décisive pour planifier et mobiliser des ressources permettant de réaliser des programmes d'envergure qui doivent répondre aux besoins démographiques et d'aménagement du territoire.

Outre l'accès à l'eau, 2,3 milliards de personnes ne disposent pas de source d'énergie moderne et plus d'un milliard n'ont pas accès à des routes.

L'AFD appuie l'élaboration des politiques publiques selon trois axes principaux. Premièrement, elle encourage les réformes de gestion, la mise en place de processus de régulation et plus généralement le renforcement des maîtrises d'ouvrage publiques. Par des programmes d'assistance technique et de formation, l'Agence soutient ensuite l'élaboration de politiques sectorielles. Enfin, elle favorise la mise en place de politiques tarifaires adaptées.

Si le mode de financement dominant sur les grandes infrastructures reste des prêts bonifiés aux Etats ou des dons pour les pays les moins avancés, le recours à des outils plus diversifiés tend à s'accroître: prêts à des collectivités locales ou à des opérateurs publics ou privés, recherche de mobilisation de fonds en monnaie locale par apport de garanties. Dans tous les cas, un effet de levier — pour les financements octroyés — est recherché de façon à encourager la prise en charge des investissements par des acteurs privés à long terme.

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ À MADAGASCAR

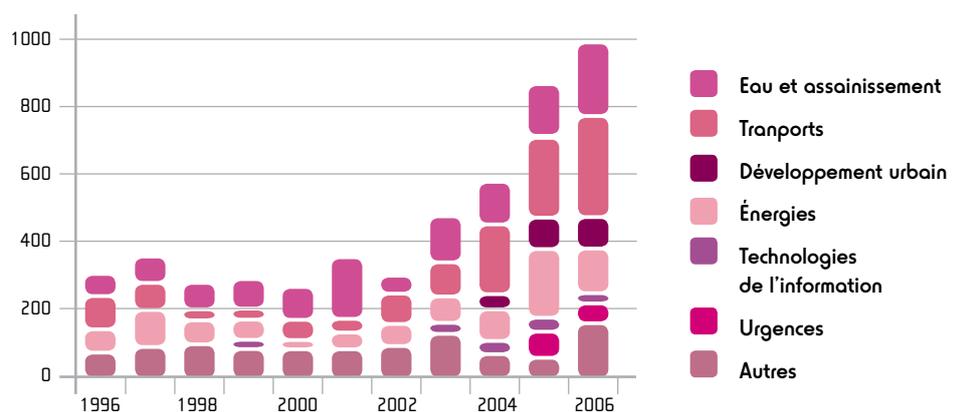
A Madagascar, le taux de desserte en eau potable et en électricité n'atteint pas 25%. Cette situation affecte la population et pénalise sérieusement l'activité économique du pays. Le gouvernement s'est engagé à appuyer le redressement et le développement de la JIRAMA, la société publique de l'eau et de l'électricité, en proie à de graves difficultés financières. L'objectif est de transformer celle-ci en une entreprise commerciale apte à assurer ses missions de service public grâce à une politique ambitieuse d'investissements visant à améliorer la couverture des besoins du pays. L'appui de l'AFD, à hauteur de 8 M€, participe au financement d'investissements prioritaires et accompagne la mise en œuvre du nouveau dispositif institutionnel. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une coordination et d'une répartition des tâches entre bailleurs de fonds : l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement concentrent leurs efforts sur le secteur de l'eau tandis que la Banque mondiale et l'AFD appuient le secteur de l'électricité et la mise en œuvre de la réforme.

Les prêts directs aux entreprises publiques ou privées ne font pas qu'apporter les ressources financières nécessaires aux investissements physiques. Ils favorisent la mise en œuvre de politiques d'amélioration de la gestion et d'extension des services. Ces prêts peuvent ainsi influencer sur les politiques publiques : ils sont assortis de conditions sur l'exigence d'une régulation efficace, le maintien ou la restauration de la compétitivité et de l'équilibre financier, la transparence de la relation de l'État avec ses entreprises publiques, la bonne gouvernance, voire sur l'existence d'un environnement juridique performant. Portés par des opérateurs aussi bien publics que privés, ces prêts favorisent les partenariats public-privé, et, quand cela est approprié, la libéralisation de certains secteurs.

L'AFD a accru de façon significative ses engagements dans les infrastructures (voir diagramme), parmi lesquels vingt grands projets ont été financés en 2006, totalisant 566 M€. Neuf d'entre eux concernent l'eau et l'assainissement (213 M€), trois concernent la ressource en eau et l'environnement (12 M€), trois traitent de l'énergie (63 M€) et cinq concernent le transport (278 M€).

Pour les services d'eau comme d'électricité, il est nécessaire, au préalable, d'améliorer les performances des services publics : lutter contre les défaillances techniques et assurer une meilleure gestion commerciale des réseaux de distribution. Il s'agit non seulement de réduire les coûts de fonctionnement en préservant, sur le long terme, les investissements, mais aussi d'améliorer la capacité d'autofinancement des opérateurs pour faire face aux besoins d'extension. Dans tous les cas, la réduction des coûts facilite la mise en place de politiques tarifaires favorables aux pauvres et attrayantes pour les agents économiques, sans compromettre l'équilibre de gestion du service rendu, ni peser sur le budget de l'État.

**FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES PAR L'AFD
DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (EN M€)**



Pour faire face à la rapide progression des besoins, surtout en Afrique, certains projets de construction de barrages, notamment hydroélectriques, sont relancés. Cependant, leur gestion reste complexe car il s'agit souvent d'infrastructures régionales qui relèvent de la responsabilité de plusieurs États. C'est pourquoi l'AFD s'efforce d'accompagner, dans un cadre régional, la structuration des marchés de l'électricité et les maîtrises d'ouvrage. Elle aide aussi le NEPAD à concevoir des projets régionaux attractifs pour les investisseurs. En complément de ces actions, elle participe à des forums internationaux, tels que le consortium pour les infrastructures en Afrique ou l'initiative européenne en faveur des infrastructures, qui rassemblent bailleurs de fonds et organismes régionaux africains.



SOUTIEN À LA SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DU CAMEROUN

Proparco a signé en 2006 une convention de crédit de 30 M€ avec AES-SONEL, la société camerounaise d'électricité privatisée en 2001. Ce crédit fait partie d'une facilité de 260 M€, l'une des plus importantes jamais levées par une société d'électricité privatisée en Afrique subsaharienne. De nombreuses institutions financières de développement participent à cette facilité aux côtés de Proparco et de l'AFD. AES-SONEL va ainsi pouvoir réaliser un ambitieux programme d'investissement axé principalement sur la réhabilitation, le renouvellement et l'expansion des réseaux de transport et de distribution d'électricité, ainsi que sur la réhabilitation des centrales hydroélectriques existantes. A terme, 1,5 million de personnes bénéficieront d'une connexion au réseau électrique.



Amélioration de l'approvisionnement
en eau potable au Cambodge.

ÉTENDRE LE RÉSEAU D'EAU AUX QUARTIERS PAUVRES DE PHNOM PENH

Le taux de desserte en eau potable à Phnom Penh atteint 85%, un niveau supérieur à la moyenne nationale. Cependant, les quartiers périphériques de la capitale cambodgienne n'ont pas de réseau de distribution et le service est en partie assuré par des transporteurs privés à des prix très élevés. Déjà performante, la société publique des eaux de Phnom Penh souhaite étendre son réseau à ces quartiers périphériques délaissés. D'un coût total de 20 M€, le projet est en partie autofinancé et, pour le reste, soit 11 M€, fait l'objet d'un prêt de l'AFD. D'ici 2009, 30 000 nouveaux foyers seront raccordés au réseau. Pour ceux qui ont recours à des transporteurs privés, la facture d'eau sera divisée par cinq. L'accès à l'eau potable devrait améliorer la santé des foyers connectés et réduire les dépenses annuelles de santé de 25%.





SOUTENIR LA CROISSANCE
ÉCONOMIQUE DANS
L'OUTRE-MER

Conformément à sa mission, l'AFD a poursuivi son action dans les régions ultramarines au service de leur développement durable. Trois grandes orientations ont déterminé ses activités : la promotion de la compétitivité des entreprises et de la création d'emplois, le financement et l'accompagnement des politiques publiques et enfin le soutien à un développement régional harmonieux.

PROMOUVOIR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS



Créer, développer et transmettre des entreprises, favoriser la création et le maintien d'emplois durables sont au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. L'AFD, en partenariat avec l'ensemble des acteurs des collectivités d'Outre-mer, propose aujourd'hui une gamme complète de solutions financières en synergie avec l'offre bancaire pour aider les entrepreneurs à créer des entreprises, les faire croître et les rendre durablement compétitives.

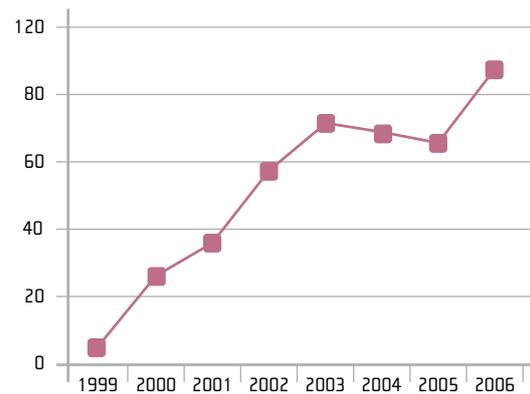
L'AFD intervient directement auprès des banques avec une série de produits financiers dédiés aux très petites entreprises et aux PME. Il s'agit de faciliter l'accès au crédit bancaire à des conditions favorables, d'assurer le financement de la commande publique et de contribuer au renforcement de la structure financière des entreprises. L'efficacité des dispositifs financiers mis en œuvre est régulièrement mesurée par des indicateurs d'impact, ainsi que par des dispositifs d'évaluation. En outre, l'AFD contribue au débat d'idées et à la production intellectuelle sur ce sujet. Elle participe régulièrement aux actions locales en faveur du secteur privé, avec par exemple le partenariat au concours « Cré Acc Guadeloupe » dédié à la création d'entreprises.

Faciliter l'accès des PME au crédit bancaire

■ UN PRODUIT À TAUX BONIFIÉ : LE PAI

L'AFD met à disposition des petites et très petites entreprises un produit bénéficiant de ressources bonifiées : le prêt aidé à l'investissement (PAI). Ce produit contribue au financement des investissements productifs à moyen et long terme en offrant aux entreprises la possibilité d'emprunter à des taux d'intérêts aidés. Introduits en 2003, ces prêts sont diffusés par les groupes bancaires installés dans l'Outre-mer (soit une trentaine d'établissements de crédit) à près de 1 500 entreprises par an, contribuant ainsi au soutien de plus de 3 500 emplois. Ils représentent un total d'engagements de près de 300 M€ pour l'année 2006. Le succès de ce mécanisme d'appui aux entreprises repose sur la qualité du partenariat entre l'AFD et les banques locales qui s'engagent à en assurer une large diffusion en l'intégrant dans leur politique commerciale.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU FONDS DOM



■ Autorisations de garanties (en M€)

■ LA GARANTIE DES CRÉDITS BANCAIRES

En facilitant l'accès au financement bancaire des petites entreprises, les fonds de garantie constituent une aide économique majeure. L'AFD est opérateur de différents fonds dans toutes les géographies d'Outre-mer. Ces fonds, qui réduisent le risque du crédit pris par la banque, favorisent l'accès au crédit bancaire des petites et moyennes entreprises à tous les stades de leur existence et particulièrement les plus délicates : création, développement ou transmission, dans tous les secteurs d'activité.

Dans les départements d'Outre-mer, l'AFD gère avec « OSEO Garantie » le fonds DOM, mis en place fin 1999 sur dotations de l'État, de l'Union européenne et des régions concernées (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane). Ce fonds réduit jusqu'à 70 % le risque du crédit octroyé par la banque et limite automatiquement l'éventuelle caution personnelle à 50 %. Le fonds DOM est un outil de place reconnu dans lequel les principales banques des collectivités d'Outre-mer sont impliquées. En sept ans d'activité, près de 7 500 crédits bancaires (d'un montant consolidé d'environ 900 M€) octroyés à des entreprises ont été accompagnés par le fonds DOM, très majoritairement en faveur de très petites entreprises (90 % des bénéficiaires). En 2006, compte tenu des difficultés particulières liées au chikungunya à la Réunion, le fonds DOM a constitué un volet de 3 M€ (abondé par l'État et la région) spécifiquement dédié à l'aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie.

Dans les collectivités du Pacifique, à l'instar du fonds DOM, la Sogefom, créée en 2003, a pour objectif de garantir les crédits accordés par les établissements bancaires locaux aux entreprises installées en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna. Ses interventions se répartissent en trois « sections » : économie générale, zones défavorisées et renforcement du haut de bilan. Au titre de l'année 2006, la Sogefom a accompagné 244 entreprises, pour un montant de 18 M€, en réduisant en moyenne de moitié le risque bancaire. A cette date, le montant global des encours de la société atteignait 46 M€, concernant tous les secteurs d'activité : commerce, industrie, BTP, services...

Dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon, deux fonds de garantie gérés par l'AFD permettent de couvrir les crédits bancaires octroyés aux entreprises locales avec une couverture pouvant aller jusqu'à 80 % du crédit dans le cas de très petites entreprises en création. En 2006, ces fonds ont augmenté leur activité avec 1,6 M€ de risques pris en faveur d'une cinquantaine d'entreprises bénéficiaires.

■ UNE PARTICIPATION AU CAPITAL D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Dans les collectivités du Pacifique, l'AFD est actionnaire de la Banque calédonienne d'investissement (BCI) et de la Société de crédit et de développement de l'Océanie (Socredo) en Polynésie française. En 2006, la production de crédit de la BCI et de la Socredo s'élève respectivement à 418 M€ et 566 M€ pour un encours de crédits de 1 218 M€ et de 1 623 M€.

Soutenir les PME dans le cadre des marchés publics

Afin de faciliter le financement du cycle d'exploitation des PME titulaires de commandes publiques, l'AFD propose une gamme de produits spécialisés pour le compte du groupe OSEO, qu'elle représente depuis près de trente ans dans l'Outre-mer. Ces produits (crédits de trésorerie, avances ou cautions solidaires) s'inscrivent dans le cadre d'une politique de service public et viennent en complément des lignes de crédit mises en place par les banques. Les avances peuvent atteindre jusqu'à 100 % du montant des factures.

Renforcer la structure financière des entreprises

■ LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

L'AFD intervient en faveur du renforcement des fonds propres des entreprises, afin de consolider leur structure financière et de faciliter leur croissance. Ces ressources stables complètent l'offre bancaire classique et sont employées en partenariat avec les acteurs financiers de la place. Ainsi l'AFD propose, avec les Caisses d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations, une offre diversifiée pour l'ensemble de l'Outre-mer par le biais de deux dispositifs selon la taille de l'entreprise.

ALYSE VENTURE

(EN M€)	ENGAGÉS	INVESTIS
Antilles	12,2	7,3 (10 dossiers)
Guyane	4	4 (3 dossiers)
Réunion	9	4,8 (6 dossiers)
Nlle-Calédonie	8	1,5 (3 dossiers)
Polynésie	4,2	3,1 (4 dossiers)
St-Pierre et Miquelon	0	0,8 (1 dossier)

Pour les entreprises dont les besoins en fonds propres sont compris entre 0,2 et 2 M€ : le dispositif Alyse Venture (Fonds commun de placement à risque). A fin 2006, ce fonds a investi au total 22 M€ dans 28 entreprises. Il a permis de financer 10 projets pour 11,4 M€ dans divers secteurs d'activité dont 7 % dans le secteur des énergies renouvelables, 12 % dans le secteur de l'environnement, 17,5 % dans l'extraction aurifère, 17,5 % dans les technologies de l'information et de la communication et 18,4 % dans le transport.

Les sociétés régionales de capital-risque, organisées en réseau autour de la holding Alyse Participations, répondent aux besoins en fonds propres d'entreprises plus petites pouvant aller jusqu'à 200 000 € de prises de participation. Ce dispositif permet d'apporter le conseil nécessaire d'un actionnaire financier professionnel. A fin 2006, les sociétés du groupe Alyse Participations ont investi 6,6 M€ dans 45 entreprises.

ALYSE PARTICIPATIONS

MONTANTS ENGAGÉS / INVESTIS (EN M€)

Antilles (SAGIPAR et FIRM)	2,9 (17 dossiers)
Réunion (Réunion Développement)	2,2 (18 dossiers)
Guyane (Alyse-Guyane et FIG)	1,05 (10 dossiers)

En outre, l'Institut Calédonien de Participation (ICAP), détenu à 52 % par l'AFD pour le compte de l'État, a également pour objet de prendre des participations au capital d'entreprises locales.

Une nouvelle offre: le prêt participatif de développement

Afin de répondre aux petites entreprises qui cherchent un financement pour l'acquisition de biens à faible valeur de gage ou pour une augmentation de leur besoin en fonds de roulement, OSEO, la Caisse des dépôts et l'AFD ont lancé en lien avec les banques et les régions

un nouveau produit de financement: le prêt participatif de développement. Il s'agit d'un prêt à moyen-long terme dont la caractéristique est d'être sans garantie et à un taux avantageux, octroyé en complément d'un crédit bancaire classique.

La microfinance

L'AFD entretient des rapports étroits avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), principale institution de microfinance française dont la vocation est d'aider les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise. Depuis dix ans, l'ADIE est implantée dans l'Outre-mer où elle exerce une activité significative. Afin d'accompagner le développement des microcrédits accordés dans l'Outre-mer au profit des chômeurs créateurs d'entreprise et d'emplois, l'AFD a octroyé en 2006 une nouvelle ligne de financement à l'Association et a mis en place une convention-cadre de partenariat. L'AFD a par ailleurs cofinancé une étude de marché de l'ADIE visant à évaluer les opportunités d'une implantation à Wallis et Futuna. Ce soutien financier et technique s'inscrit dans le cadre d'une démarche volontariste en faveur de ce secteur.

FINANCER ET ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES



Les investissements effectués par les collectivités publiques sont des facteurs importants de croissance et de cohésion sociale. L'AFD prend une part active au développement des collectivités d'Outre-mer par l'instauration d'un véritable partenariat avec les acteurs locaux.

Développer les partenariats avec les acteurs locaux

L'AFD propose des prêts bonifiés destinés au financement des budgets d'investissement des collectivités territoriales, des établissements publics et des sociétés d'économie mixte des collectivités d'Outre-mer.

Ils visent à faciliter le développement par les pouvoirs publics des secteurs prioritaires définis par l'État : constructions scolaires, infrastructures sanitaires et sociales, transport, adduction d'eau potable, environnement et aménagement. Dans les collectivités publiques du Pacifique, le logement social, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture bénéficient également de prêts bonifiés. Sont également éligibles tous les projets d'investissement situés à Mayotte, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, et certaines parties de la Guyane, de la Polynésie Française et de la Nouvelle-Calédonie.

Parallèlement, l'AFD poursuit son activité de préfinancement de subventions accordées par l'Union européenne à des collectivités ou établissements publics de l'Outre-mer, au titre du Fonds européen de développement régional et du Fonds européen d'orientation de garantie agricole. En 2006, l'AFD a octroyé quinze financements, pour un total de 14 M€, à des collectivités ou établissements de la zone Antilles-Guyane qui ne disposent pas d'une trésorerie suffisante pour avancer les fonds nécessaires à la réalisation de leurs projets d'investissement. Les interventions ont essentiellement concerné les infrastructures, l'assainissement, l'aménagement urbain ou les bâtiments scolaires.

Extension du réseau
routier en Guyane.

En 2006, l'AFD a octroyé quinze financements, pour un total de 14 M€ à des collectivités ou établissements de la zone Antilles-Guyane.

LES IMPACTS DES FINANCEMENTS DES COLLECTIVITÉS DANS L'OUTRE-MER

L'AFD a entamé une démarche de calcul des impacts de ses financements. Voici les premiers résultats, calculés sur les opérations engagées en 2005 :

EAU ET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre d'une trentaine de concours mis en place par l'AFD, **418 000 m³ d'eau potable** seront produits chaque jour, **350 000 personnes** auront un service d'eau potable amélioré tandis que **283 000 personnes** auront un service d'assainissement amélioré.

TRANSPORTS

Les pôles de transport réhabilités ou créés accueilleront **2 millions d'usagers** et **75 000 tonnes de fret** par an.

ENVIRONNEMENT

185 000 tonnes de déchets solides seront traités chaque année et **3 767 m³ d'eaux usées** seront traitées chaque jour.

LOGEMENT SOCIAL ET AMÉNAGEMENT

153 000 m² de surface seront aménagés pour des entreprises et commerces, mais aussi pour les **1 700 logements sociaux** (soit 15% des logements sociaux des collectivités d'Outre-mer) dont bénéficieront **6 800 personnes** dans le cadre d'une dizaine de concours.

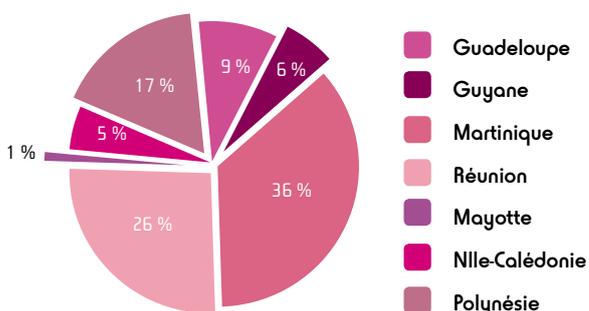
L'appui aux collectivités

En sa qualité d'établissement financier public d'intérêt général, l'AFD mène également des actions d'appui et de conseil auprès des collectivités locales. Cet accompagnement individualisé et adapté aux différentes problématiques rencontrées par les collectivités a pour but d'optimiser le recours à ses financements à travers une amélioration de la gestion locale : utilisation d'outils de programmation et de suivi, formations, expertises financières et sectorielles, etc. Ces interventions confèrent à l'AFD un rôle d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques locales dans l'Outre-mer. Cela l'amène à intervenir sur demande de l'État dans les situations les plus critiques nécessitant un plan global de redressement de la collectivité.

Lancé en 2004 et validé en 2006, le Contrat d'objectif communal d'aide à la restructuration et au développement repose sur un renforcement du contrôle administratif des actes de la commune et fixe, sur une base contractuelle, des objectifs de gestion pluriannuels pour augmenter les recettes et maîtriser les dépenses. L'AFD participe aux différentes phases du dispositif : diagnostic financier, négociation du plan d'action avec la collectivité, financement et suivi du programme de redressement. En 2006, le bilan positif du processus engagé auprès d'une commune de Guadeloupe a permis le déblocage de la dernière tranche du prêt de 14 M€ de restructuration, octroyé en 2004. Trois autres collectivités en difficulté ont fait l'objet d'une évaluation conjointe de leur situation par l'AFD et le ministère de l'Outre-mer. Pour ces trois collectivités, l'AFD a lancé l'instruction de trois projets de prêt de restructuration financière pour un montant total prévisionnel de 12 M€ et programmé des missions d'appui-conseil.

ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS ET DE LEURS GROUPEMENTS

Cette année, les collectivités territoriales et leurs groupements ont ainsi bénéficié de 201 M€, répartis comme suit :



L'appui aux sociétés d'économie mixte

Afin de répondre aux besoins des sociétés d'économie mixte pour le financement de leurs opérations d'aménagement et d'équipement, l'AFD propose des concours financiers spécifiques. Il s'agit de crédits pour financer des études ou de prêts à long terme destinés à l'aménagement, à des opérations d'immobilier d'entreprise et des réalisations conduites dans le cadre de mandats publics. Au-delà de son rôle de financeur, elle apporte un appui technique en matière de montage, de stratégie de financement des opérations et propose des solutions aux problèmes des collectivités pour l'aménagement ou l'investissement public. En 2006, l'AFD a développé cette activité en octroyant 50 M€ de prêts, soit plus du double de l'année précédente. L'activité « aménagement » devrait poursuivre son développement dans les années à venir, notamment en raison de grandes opérations de rénovation ou d'extension urbaine à la Réunion, dans les Antilles et en Nouvelle-Calédonie. En outre, l'AFD et la fédération nationale des sociétés d'économie mixte développent des initiatives en matière de coopération internationale.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL

Dans le cadre de son partenariat avec le Conseil général de la Martinique, l'AFD a contribué à l'élaboration de « l'agenda 21 » de l'île. Elle a également apporté un soutien technique, logistique et financier à l'organisation du colloque *Changement climatique: la Caraïbe en danger* organisé par le département et l'Observatoire national sur les effets du changement climatique. Dans ce cadre, l'AFD a organisé avec le Conseil général un atelier intitulé « Énergie, climat, quels rôles pour les collectivités locales ? ». Cette problématique, particulièrement importante dans le contexte de renchérissement du prix de l'énergie, de libéralisation du secteur et du réchauffement climatique appelle des solutions spécifiques dans les territoires insulaires. Ce colloque a eu un grand succès public et montré par les débats et la qualité des interventions, l'importance de la sensibilisation.

INVESTISSEMENTS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Trois séminaires organisés avec l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP) de Nouvelle-Calédonie ont permis d'approfondir ou de découvrir divers outils de réflexion stratégique et de programmation de l'investissement public. L'AFD et son département de formation, le CEFEB, ont été invités à appuyer les autorités, le Haut Commissariat et le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, dans leurs réflexions pour l'élaboration d'un schéma général de développement et d'aménagement du territoire. De plus, le CEFEB accompagne sur place la création d'un Master en aménagement du territoire.



Les actions de conseil et de formation

Au delà des financements, les agences locales de l'AFD accompagnent les politiques d'investissement des différentes collectivités par des activités de conseil et de formation mises en œuvre avec le département de formation de l'Agence, le CEFEB.

En 2006, sept séminaires rassemblant plus d'une centaine de participants ont été organisés dans les collectivités d'Outre-mer. Ces séminaires ont permis de réunir des représentants de l'État, des régions, des provinces et des communes. La programmation des investissements publics, l'utilisation d'outils de préparation et de suivi de projet, la compréhension des structures de finance des collectivités locales et les modalités d'intervention de l'AFD ont été les thèmes les plus fréquemment abordés.

En Guyane, les collectivités communales ont bénéficié d'un séminaire consacré aux finances et aux stratégies de développement. En Polynésie, une session de formation pilote, organisée à la demande et avec la participation du syndicat pour la promotion des communes, a permis de rassembler des participants de l'État, des communes et du gouvernement autour d'une réflexion stratégique sur les mécanismes du développement et sur l'utilisation d'un logiciel dédié. A la Réunion, outre une formation consacrée aux stratégies de développement, un atelier a été consacré à un programme de rénovation urbaine de Saint-Denis.

Dans le cadre de son partenariat avec la fédération nationale des sociétés d'économie mixte (SEM), l'AFD a participé à l'organisation et à l'animation de la 9^e conférence des SEM d'Outre-mer qui s'est tenue en Nouvelle-Calédonie en juillet 2006 et qui était consacrée au développement territorial. L'Agence est intervenue dans les différents ateliers en présentant ses outils d'accompagnement en faveur des entreprises ainsi que son approche sur le financement du logement social dans l'Outre-mer.



L'AFD est actionnaire de sept sociétés immobilières, aux côtés des collectivités locales.

SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

SOCIÉTÉS	LOCALISATION	CAPITAL (EN €)	PART DE L'AFD (%)	DONT RESSOURCES FIDOM (%)
Sig	Guadeloupe	16 368 300	51,29	51,29
Siguy	Guyane	1 436 919	71,06	54,24
Simko	Guyane	4 926 000	11,98	11,98
Simar	Martinique	1 077 456	63,11	40,84
SIDR	Réunion	25 000 000	53,3	35,46
Sim	Mayotte	459 000	41,66	33,33
Sic	Nouvelle-Calédonie	18 614 025	50,00	0

Le logement social

Le logement social est un élément fondamental de la cohésion sociale. Outre l'amélioration directe des conditions de vie des personnes, les programmes de logement social contribuent à réduire les inégalités en favorisant l'intégration économique des bénéficiaires. L'AFD est actionnaire de référence, aux côtés des collectivités territoriales, de sept sociétés immobilières implantées dans l'ensemble des départements d'Outre-mer, ainsi qu'à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie. Le patrimoine locatif géré par ces sociétés en propre et pour compte de tiers représentait à la fin de l'année 2006 plus de 60 000 logements, générant un chiffre d'affaires de 240 M€. Ces sociétés développent depuis plusieurs années des actions d'amélioration de leur patrimoine et d'économie d'énergie, notamment grâce à l'installation de chauffe-eau solaires.

Le patrimoine locatif représentait à la fin de l'année 2006 plus de 60 000 logements, générant un chiffre d'affaires de 240 M€.

Pour satisfaire une demande sans cesse accrue de logements sociaux, ces sociétés poursuivent leur effort de construction et ont livré plus de 2 200 logements en 2006. Certaines se sont engagées dans des opérations publiques d'aménagement ou de rénovation urbaine pour le compte des collectivités territoriales.

L'AFD poursuit la mise en réseau des sociétés immobilières dont elle est actionnaire. Depuis six ans, elle organise une rencontre annuelle de ces sociétés immobilières dont l'objectif est de favoriser les échanges autour d'un ou plusieurs thèmes. Lieu d'échange de bonnes pratiques, ces réunions permettent une professionnalisation du management et des équipes. La rencontre d'octobre 2006 a permis d'approfondir la réflexion sur la production et le financement du logement locatif dans les collectivités d'Outre-mer. En association avec les responsables des ressources humaines des sociétés, les questions des outils de pilotage, des plans stratégiques et des projets d'entreprise, ainsi que les dispositifs de motivation des salariés, les intéressements et les plans d'épargne salariale ont été abordés.

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL HARMONIEUX



Cour de récréation en Haïti.

L'action de l'AFD en matière de coopération régionale a un triple objectif. Elle vise à mieux insérer les départements et collectivités d'Outre-mer dans leur environnement immédiat, à faire bénéficier les pays voisins des compétences et des ressources disponibles dans les géographies ultramarines françaises et enfin à œuvrer sur des sujets qui concernent la sous-région toute entière, que ce soient la question des migrations ou la protection des récifs coralliens.

Dans les Caraïbes, l'AFD entend favoriser l'émergence de projets de coopération régionale principalement dans les domaines des grandes infrastructures (et notamment de l'énergie), de la microfinance et de la santé. L'un des événements marquants a été la signature, le 21 mars 2006, d'un accord de partenariat entre l'AFD et la région Guadeloupe visant à encourager les actions communes de coopération régionale sur des projets de développement dans la zone Caraïbes, avec un accent particulier sur Haïti. La première traduction de cet accord a été la participation de la région Guadeloupe, à hauteur de 200 000 €, à un projet de structuration du secteur de la microfinance financé par l'AFD en Haïti pour un montant global de 2 M€. Ce projet, dont l'objectif est de favoriser l'activité économique et la création d'emplois, facteurs de stabilisation des populations haïtiennes les plus pauvres, comprend deux volets : d'une part, un appui à l'Association nationale des institutions de microfinance d'Haïti pour la formation, la professionnalisation et la consolidation des institutions de microfinance et, d'autre part, la mise en place d'un cadre légal et réglementaire adapté par une assistance technique fournie à la Banque centrale haïtienne. Conformément à ce que permettent ses nouveaux statuts, l'AFD gèrera, pour le compte de la région Guadeloupe, les fonds apportés sur ce projet par la collectivité.

Par ailleurs, l'instruction du projet de géothermie se poursuit. L'AFD, aux côtés notamment du Programme des Nations unies pour l'environnement et du FFEM s'est engagée dans ce projet qui devrait assurer la mise en valeur des ressources géothermiques de Saint-Kitts et Nevis, de la Dominique et de Sainte-Lucie et permettre à terme non seulement à ces pays de vendre une énergie renouvelable mais également de faire partie d'une grande interconnexion électrique avec la Guadeloupe et la Martinique.

LUTTER CONTRE LES MALADIES ÉMERGENTES

L'épidémie de SRAS en 2002, puis de grippe aviaire depuis 2004 et celle du chikungunya plus récemment ont montré la vulnérabilité des systèmes d'alerte et de prévention des grandes pandémies. Face à ces risques, la 59^e Assemblée générale des Nations unies a promulgué un nouveau règlement, le Règlement sanitaire international (SRI) obligeant les pays membres de l'OMS à se doter des capacités techniques de surveillance, de déclaration, de notification, de vérification, d'action et de collaboration pour mieux gérer les risques de pandémie. La région de l'Océan indien, qui connaît de grands mouvements de population est particulièrement exposée à ce risque, comme on a pu le voir lors de l'épisode du chikungunya. Un nouveau projet en cours d'instruction à l'AFD vise à doter les pays membres de la Commission de l'Océan Indien des capacités techniques et institutionnelles pour diminuer les risques d'épidémie régionale.

Flux migratoires et développement, un enjeu partagé

Les flux migratoires revêtent une importance particulière dans les pays voisins des collectivités d'Outre-mer, notamment par le biais des transferts financiers des migrants, mais également en raison de l'impact de ces flux sur l'activité économique, le marché du travail, les systèmes éducatifs et de santé, etc. Le phénomène est particulièrement marqué en Guyane et à Mayotte, où la part de population d'origine étrangère avoisine les 30%, et dans une moindre mesure en Guadeloupe. La régulation des flux passe par le développement économique des pays à forte pression migratoire ainsi que par l'amélioration des conditions de vie et de l'état sanitaire des populations dans leur pays d'origine.

Aux Comores, l'action de l'Agence vise à réduire l'écart de niveau de vie entre l'archipel (en particulier l'île d'Anjouan) et Mayotte. Pour cela, elle intervient dans le renforcement de la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture avec des projets favorisant la diversification et l'intensification des productions agricoles, la protection et la sécurisation de la ressource en eau. D'autres actions favorisent le développement d'activités génératrices de revenus avec la relance de l'activité de la Banque de développement des Comores. Par ailleurs, l'AFD a octroyé cette année un concours de 10 M€ pour un projet d'appui au secteur de la santé aux Comores qui permettra de développer les liens de coopération existants entre le secteur hospitalier mahorais et réunionnais. Ce projet permettra d'améliorer la qualité et l'accessibilité aux soins.

Les flux migratoires revêtent une importance particulière dans les pays voisins des collectivités d'Outre-mer.

En Haïti, les collectivités des départements français d'Amérique sont, à leur demande, de plus en plus fréquemment associées aux projets de développement menés par l'Agence. Les financements sont destinés à améliorer les conditions de vie des haïtiens les plus démunis. L'AFD intervient dans le secteur de la santé, dans le secteur de la microfinance, et mène un projet de réhabilitation urbaine, d'assainissement et de lutte contre les inondations à Jacmel et dans certains petits centres urbains du département du Sud-est, région identifiée comme l'un des principaux lieux de provenance des migrants dans les départements d'Outre-mer.

Au Surinam, qui partage une frontière terrestre de 520 km avec la Guyane, les questions des migrations revêtent également une grande importance. Dans ce pays, l'action de l'AFD vise à améliorer la situation des populations, que ce soit dans le secteur de la santé (poursuite de l'appui au système de santé surinamais) ou de l'éducation par la mise en place d'un projet de coopération éducative centré sur les relations de proximité entre le Surinam et la Guyane. Deux projets en cours d'instruction (interconnexion électrique et réhabilitation de routes) visent plus particulièrement à améliorer le développement économique de la zone frontalière.



Protection de l'environnement: la responsabilité particulière de l'Outre-mer

La richesse et la superficie des espaces terrestres et maritimes confèrent aux collectivités d'Outre-mer une responsabilité toute particulière en matière de développement durable. Elles abritent une exceptionnelle faune et flore, souvent endémique, ainsi que 10% des récifs coralliens et lagons de la planète. La Guyane appartient à l'un des trois derniers grands massifs forestiers du monde. La protection de ces merveilles qui ne connaissent pas les frontières s'organise la plupart du temps dans un cadre régional.

Les collectivités françaises d'Outre-mer font partie des quatre points chauds de biodiversité sur les 25 existants dans le monde (Caraïbes, Océan indien, Nouvelle-Calédonie, Polynésie). Ces points chauds (ou *hotspots*) sont des zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité mondiale. Ils abritent en effet 60% des espèces terrestres sur à peine 1,44% des terres émergées mais ont subi une perte d'au moins 70% de leur couvert végétal originel.

Face à ce danger, l'AFD a participé au financement du fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques, le CEPF (*Critical Ecosystem Partnership Fund*), qui permet de soutenir des initiatives locales de conservation de la biodiversité. Le CEPF, au sein duquel l'AFD sera représentée, est un fonds commun multi-bailleurs finançant des projets de préservation de la biodiversité en plusieurs points clés du globe et qui concernent notamment l'Outre-mer français avec les zones Caraïbes, Nouvelle-Calédonie, Océan Indien, Polynésie et Micronésie.

L'AFD soutient également le projet de protection de gestion durable des récifs coralliens. Ce projet, lancé à son initiative en 2004, a pour objet de favoriser le développement durable des pays insulaires du Pacifique par la protection et la valorisation de leurs récifs coralliens. Il s'agit d'un vaste programme qui associe tous les États grands ou petits de la région ainsi que les collectivités d'Outre-mer concernées, afin de promouvoir à la fois l'acquisition et la diffusion de connaissances, la réalisation d'actions de protection et de gestion des écosystèmes coralliens, la sécurisation et la diversification de revenus économiques, l'étude et l'expérimentation d'activités nouvelles, la construction de capacités et la consolidation de communautés de travail à l'échelle régionale.

Une initiative sur la gestion des déchets solides est également promue par la France dans le cadre du renforcement de la coopération régionale dans le Pacifique. Lancée conjointement par l'AFD et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), elle associera plusieurs pays de la région.

La protection des récifs coralliens dans les Outre-mers permet la conservation de la biodiversité.

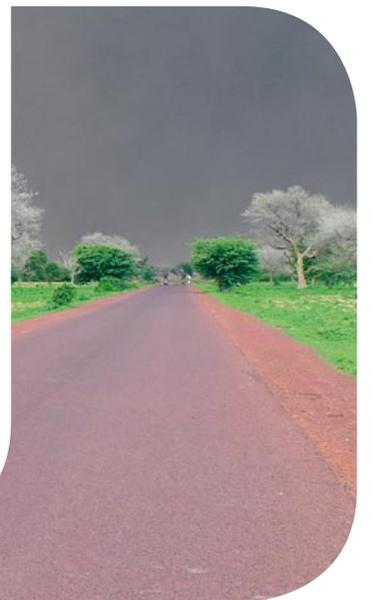
Chapitre 4

LES DÉFIS COMMUNS AUX PAYS DU NORD ET DU SUD





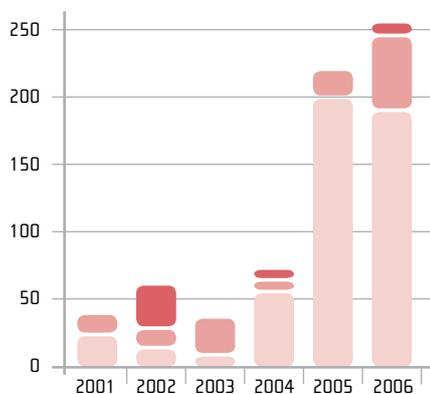
Au delà de ses missions traditionnelles de réduction de la pauvreté et de soutien à la croissance, l'aide au développement doit désormais répondre à de nouveaux défis, communs aux pays du Nord et du Sud, comme le réchauffement climatique et la protection de l'environnement, le combat contre les grandes pandémies ou la protection des États fragiles.



RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



ENGAGEMENTS DE L'AFD EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (EN M€)



- Lutte contre la désertification et la dégradation des terres
- Biodiversité
- Climat

Les engagements de l'AFD en faveur du réchauffement climatique et de la protection de l'environnement ont fortement augmenté depuis 2001. Les programmes de lutte contre le réchauffement climatique mobilisent actuellement 70% des subventions liées à l'environnement. La préservation de la biodiversité a fait l'objet d'un soutien accru cette année en atteignant 25% des sommes engagées. L'Agence s'attache également à lutter contre la désertification et la dégradation des terres. Selon les géographies, l'AFD a une approche différenciée, favorisant dans les pays d'Afrique subsaharienne des actions en faveur de la biodiversité et de la capture de carbone, et dans les pays émergents des actions en faveur de l'efficacité énergétique. Elle inscrit son action en relation avec de nombreux partenaires, notamment le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Réchauffement climatique et efficacité énergétique

La lutte contre le réchauffement climatique impose de profonds bouleversements dans nos modes de production et de consommation de l'énergie. Elle implique un recours accru aux énergies renouvelables et des politiques de maîtrise de l'énergie au Nord comme au Sud qui mobilisent les pouvoirs publics, les entreprises et les consommateurs.

Les politiques publiques cherchent à promouvoir les énergies renouvelables ou sobres en émission de gaz à effet de serre. Le potentiel des énergies renouvelables est sans commune mesure avec les réserves d'énergies fossiles. A titre d'exemple, les flux solaires offrent en une seule année une énergie cent fois supérieure à celle de l'ensemble des réserves d'hydrocarbures de la planète, tandis que le potentiel énergétique de la biomasse totalise près de dix fois nos consommations annuelles d'hydrocarbures.

L'habitat, l'industrie, le transport et la production d'énergie sont les secteurs prioritaires pour la maîtrise de l'énergie. Il s'agit de favoriser l'efficacité des systèmes de transformation et d'usage de l'énergie, de réguler la consommation énergétique dans l'économie pour que la production de richesses soit moins gourmande en énergies fossiles et plus économe en émission de gaz à effet de serre. En conformité avec les orientations de la politique française de lutte contre le réchauffement cli-

BOIS DE CHAUFFE AU MALI

L'approvisionnement en bois de chauffe de Bamako et des villes secondaires du Mali est un enjeu majeur aux plans social, économique et environnemental. Ce combustible, qui fournit 93% de l'énergie domestique au Mali, conduit à une destruction rapide des arbres et des forêts autour de Bamako, due à une absence de gestion à long terme. En cofinancement avec le FFEM, le projet vise à redonner aux communautés rurales la maîtrise de l'exploitation des bois, détenue jusqu'à présent par les commerçants-transporteurs. Il participe à une grande stratégie nationale portant sur l'approvisionnement des principaux centres urbains en combustibles ligneux et s'articule autour de l'organisation de marchés ruraux du bois. Le projet doit notamment permettre un approvisionnement durable en bois-énergie des principaux centres urbains en assurant la protection du couvert ligneux.



Livraison urbaine de charbon pour la consommation domestique : l'amélioration de l'efficacité énergétique est un enjeu important en Chine.

LIGNE DE CRÉDIT EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENT EN TUNISIE

Le projet vise à améliorer l'efficacité énergétique des entreprises tunisiennes (industries grosses consommatrices d'énergie, cogénération...) et à promouvoir l'usage des énergies renouvelables (électricité éolienne, chauffe-eau solaire...). Le concours de l'AFD comprend une ligne de crédit de 40 M€ ouverte à trois banques tunisiennes et dédiée aux investissements de maîtrise de l'énergie ou de dépollution. Une subvention de 2 M€ a également été octroyée en accompagnement de cette ligne pour renforcer les politiques publiques et apporter une assistance technique (adaptation de la réglementation, suivi des résultats, valorisation des projets démonstratifs...). Le volet efficacité énergétique de la ligne est suivi par l'Agence tunisienne de maîtrise de l'énergie. Le projet contribue ainsi au développement des capacités et à la promotion des investissements de maîtrise de l'énergie et d'amélioration de l'environnement en Tunisie.

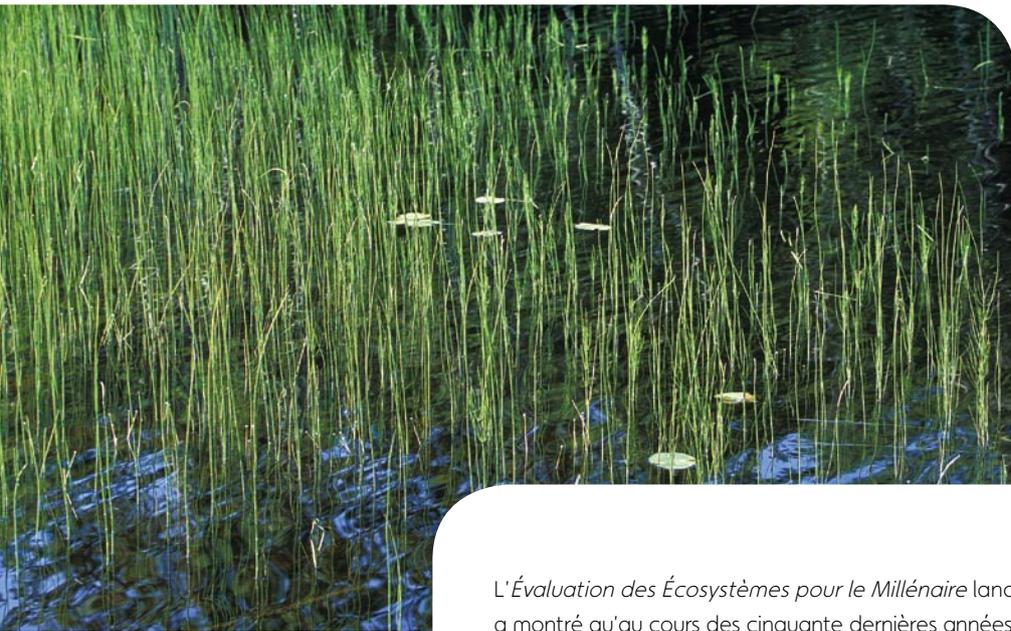
HYDROÉLECTRICITÉ EN CHINE

Dans le territoire du Chongqing (31 millions d'habitants), la production électrique est réalisée principalement à base de charbon, dont la combustion génère d'importantes émissions de gaz à effet de serre. La région subit également de fréquents délestages alors que le potentiel hydroélectrique est largement sous-exploité. Financé à hauteur de 32 M€, le projet soutenu par l'AFD consiste à réaliser une série d'aménagements dans la vallée de la rivière Dongxi et à mettre en place un réservoir sur la rivière de Xiaoxi, dans le district de Wuxi. Six petites centrales hydroélectriques au fil de l'eau, associées à des barrages de régularisation, qui fourniront 60 MW d'électricité et généreront quelques 225 GWh annuellement, doivent être construites. Ce projet permet ainsi d'accroître la production d'électricité d'origine renouvelable, tout en générant des revenus pour les collectivités locales et en créant 250 emplois permanents. A terme, ce projet permettra d'éviter l'émission de 200 000 tonnes de CO₂ par an.

matique, l'AFD a accru ses financements dans le domaine de l'efficacité énergétique. En 2006, ils ont atteint 570 M€. Cette progression correspond à l'ouverture du champ géographique d'intervention de l'AFD à des pays particulièrement concernés par la problématique de l'efficacité énergétique, notamment la Chine. Les concours en faveur de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique représentent plus du tiers des prêts engagés par l'AFD en 2006 (lignes de crédits dédiés, transports publics économes en CO₂, production d'électricité renouvelable...).

Les interventions de l'AFD s'attachent aussi à promouvoir des énergies abordables auprès du plus grand nombre, tant en milieu urbain qu'en zone rurale, en Afrique en particulier. L'Agence a ainsi engagé un concours de 45 M€ sur la dernière phase du programme d'électrification rurale au Maroc dont 5 M€ sont consacrés à l'équipement photovoltaïque de villages isolés, associé à un soutien du FFEM pour valoriser l'expérience acquise dans ce programme.

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



L'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire lancée en 2005 sous les auspices des Nations unies a montré qu'au cours des cinquante dernières années, l'homme a modifié les écosystèmes de manière plus rapide et plus extensive que sur aucune autre période comparable de l'histoire. La satisfaction d'une demande croissante en nourriture, en eau douce, en bois, en énergie est à la base de cette évolution qui entraîne une perte substantielle de la diversité biologique de la Terre.

Les changements occasionnés aux écosystèmes ont certes contribué à court-terme à des gains substantiels en termes de bien-être et de développement économique, mais ils ont été acquis au prix d'une dégradation à long-terme de la nature, d'une augmentation des risques naturels et d'une plus grande pauvreté pour certaines catégories de personnes. En l'absence de mesures, cette dégradation (eau, sols...) pourrait devenir irréversible et générer des conflits de grande ampleur dans les décennies à venir.

Au Bassin du Congo, sur les 31 millions d'hectares faisant l'objet d'un processus d'aménagement durable, 40 % sont financés par des engagements de l'AFD.

Le défi à relever est donc d'inverser cette tendance tout en répondant à une demande croissante. Cela implique des changements significatifs de politiques et de pratiques. Face à ce défi, les approches classiques fondées sur la conservation d'aires de biodiversité se heurtent à l'ampleur des enjeux économiques. Si la conservation est indispensable, en particulier dans certaines zones très sensibles, elle ne peut constituer une réponse crédible à l'échelle de dizaines de millions d'hectares qui représentent des enjeux économiques et sociaux considérables tant pour l'industrie que pour les populations locales et les finances publiques des États.

L'AFD se mobilise en faveur d'approches globales. Elle cherche à intégrer les enjeux de conservation et de production sur des territoires élargis comprenant à la fois des aires protégées et des concessions forestières aménagées. L'Agence a ainsi décidé de maintenir une priorité forte pour le Bassin du Congo : sur les 31 millions d'hectares faisant l'objet d'un processus d'aménagement durable, 40 % sont financés par des engagements de l'AFD. Des possibilités d'adaptation de cette approche sont parallèlement explorées au Brésil et en Indonésie, deux nouveaux pays d'intervention.



LIBRE CIRCULATION DES ANIMAUX AU SEIN DU PARC TRANSFRONTALIER DU GRAND LIMPOPO

Placé sous le haut patronage de Nelson Mandela, le Parc transfrontalier du Grand Limpopo devrait à terme représenter, avec ses 36 000 kilomètres carrés, la plus vaste réserve naturelle du continent africain. L'AFD, qui soutient déjà le Parc national du Limpopo (situé dans le sud-ouest du Mozambique), a décidé d'appuyer l'extension de cet ensemble, à cheval sur l'Afrique du Sud (Parc Kruger) et le Zimbabwe (Parc Gonarezhou). Le financement de 11 M€ sur 4 ans doit contribuer au développement du parc en tant qu'espace de conservation de biodiversité et pôle de développement touristique. En supprimant les clôtures qui marquent la frontière entre l'Afrique du Sud et le Mozambique, les animaux circuleront librement, permettant une régulation de la faune du Kruger et le repeuplement de la partie mozambicaine. Un million de touristes affluent chaque année dans la partie sud-africaine. L'objectif est de faire bénéficier de ces retombées économiques et sociales les 20 000 habitants des 45 villages mozambicains établis à l'intérieur du parc, le long du fleuve Limpopo et de la rivière Olifant.

AMÉNAGEMENT DES FORÊTS ET GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES

La signature du premier C2D au Cameroun en juin 2006 a permis de lancer un programme «forêts et environnement». D'un montant de 20 M€, son objectif est d'améliorer la gouvernance et la performance du secteur forestier sur une zone de 6 millions d'hectares où vivent 2 millions de personnes. Conçu pour une durée de dix ans, il vise directement l'aménagement des forêts de production et la valorisation des produits forestiers, la conservation de la biodiversité et la protection de la faune. Il met aussi l'accent sur la gestion communautaire des ressources : il s'agit d'accroître la part du secteur forestier dans l'économie locale pour lutter contre la pauvreté, tout en assurant le maintien des équilibres écologiques.

L'AFD souhaite également stabiliser et garantir les financements de long terme en faveur de la biodiversité en mobilisant des fonds d'origine privée, surtout issus des pays du Nord, que l'on qualifie de «consentements à payer» pour préserver l'environnement. Elle inscrit son action dans des approches avec plusieurs partenaires sur un plan régional et poursuit sa politique d'alliances opérationnelles avec de grandes ONG environnementales (WWF, Union internationale pour la conservation de la nature).

L'Agence s'engage de plus en plus en faveur de fonds globaux. Cette année, l'AFD a ainsi contribué à hauteur de 19,5 M€ au fonds *Critical Ecosystem Partnership Fund*. L'objectif de ce fonds est de financer des projets de conservation de la biodiversité dans des zones critiques d'importance mondiale, en renforçant l'implication et l'efficacité des ONG et de la société civile des pays en développement. A travers ce fonds, l'Agence participe à la mise en œuvre de mécanismes innovants (paiement des populations pour les services environnementaux rendus ou incitations économiques en faveur de la conservation), touche de nouveaux bénéficiaires et promeut une plus grande influence de la France sur ces questions.

Du fait de la diversité des acteurs concernés et de la transversalité géographique, tous les outils financiers dont dispose l'AFD sont mobilisables en faveur de la préservation de la biodiversité. En 2006, 65,5 M€ ont été consacrés à des projets en faveur de la préservation des écosystèmes.

LE FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Créé à l'initiative du gouvernement français en 1994, le FFEM est un fonds public bilatéral consacré à la protection de l'environnement mondial. A travers le financement de projets dans les pays en développement, il vise à préserver la biodiversité et à lutter contre la désertification et les changements climatiques. Il intervient également pour préserver les eaux internationales et la couche d'ozone, ou encore promouvoir des alternatives à l'utilisation de polluants organiques persistants. Sur le plan opérationnel, le FFEM ne s'appuie pas sur un réseau d'agences, mais chaque projet financé est présenté sous la responsabilité d'une des cinq institutions représentées à son comité de pilotage (l'AFD et quatre ministères : Affaires étrangères, Économie et Finances, Éducation nationale, Écologie). Ce comité a approuvé cette année 15 projets correspondant à un engagement total de 17,03 M€. Par ailleurs, le CICID a décidé de reconstituer les ressources du FFEM pour la période 2007-2010 à hauteur de 70 M€.

ÉTATS FRAGILES ET SORTIES DE CRISE



Au sortir des conflits, les États sont plus vulnérables et nécessitent une aide accrue.

Les États fragilisés par des années de guerre ou de crise économique profonde ont souvent besoin de soutien pour s'engager durablement dans une dynamique de paix et de développement. En 2006, l'AFD a renforcé son implication dans ces pays. Engagée dans des géographies très diverses, elle a mis l'accent sur ses capacités d'adaptation et d'innovation pour résoudre des problèmes spécifiques et répondre à des situations souvent très complexes. L'AFD a contribué au débat international sur ces questions et apporté des financements spécifiques.

L'Agence a accéléré son programme d'étude et de réflexion sur la thématique des sorties de crise et des États en situation de fragilité. L'objectif est d'identifier en amont les tensions et les fractures susceptibles de déboucher sur une crise grave, voire un conflit violent, afin de mettre en œuvre des actions stabilisatrices. L'AFD participe également à un groupe de travail interministériel qui a pour ambition de développer des approches originales, socle d'une doctrine française sur ces questions. En Afghanistan, l'Agence s'attache à relancer l'activité économique. Après un programme visant à relancer la filière cotonnière, elle a apporté son soutien financier au développement d'une institution de microcrédit. Ces deux opérations s'inscrivent dans la stratégie du gouvernement de lutte contre la culture de l'opium. L'AFD a également mis en place un fonds d'études afin de préciser sa stratégie d'appui au développement rural.

Autre domaine d'intervention, la crise alimentaire récurrente qui touche le Niger et hypothèque ses progrès économiques et sociaux : selon le Programme alimentaire mondial, plus de 3 millions de personnes (13% des ménages en milieu rural) sont en situation d'insécurité alimentaire grave ou modérée. L'AFD a ainsi lancé une première opération d'appel à propositions ouverte aux ONG, qui vise à financer des travaux à haute intensité de main d'œuvre ayant une utilité collective. C'est le projet présenté par le groupement des ONG nigérienne Karkara et française VSF-CICDA (Agronomes et vétérinaires sans frontières) qui a été retenu. Il concerne les départements de Gouré (Zinder) et Maine-Soroa (Diffa) où des actions seront menées pour sécuriser les productions agricoles et l'élevage, notamment par des actions de protection contre l'ensablement et les feux de brousse, et pour préparer les populations à la gestion des crises alimentaires.

Plus récemment, l'AFD a fait preuve de réactivité en finançant un fonds d'expertise au Liban de façon à mieux cerner les interventions à venir pour accompagner ce pays dans sa politique de redressement au lendemain du conflit de l'été 2006.

PREMIER OUVRAGE FRANCOPHONE SUR LA THÉMATIQUE DES ÉTATS FRAGILES

Ouvrage pluridisciplinaire rassemblant une trentaine de contributeurs venus d'horizons très divers, cet essai intitulé *États et sociétés fragiles* souligne la complexité du nouveau champ de réflexion sur les « États fragiles ». Ce concept permet d'explorer des pistes nouvelles sur le rôle de l'État dans ses fonctions régulatrices et stabilisatrices, réhabilitées après deux décennies de dérégulation politique et économique. Les sociétés fragiles souffrent de la diffusion de « maux publics mondiaux » (trafics d'armes, de drogue, de matières premières, etc.). La solidarité internationale prend alors un sens nouveau, dépassant ses missions classiques de lutte contre la pauvreté et de développement économique. Cet ouvrage insiste sur la diversité des solutions et la nécessité de s'appuyer sur des acteurs locaux pour les aider à construire leurs propres modèles de gouvernance.

États et sociétés fragiles

sous la direction de Jean-Marc Châtaigner et Hervé Magro,
Paris, Karthala, 2007, 562 p.



Adduction d'eau potable en Haïti.

EAU, SANTÉ ET MICROFINANCE EN HAÏTI

En proie à une instabilité chronique depuis de nombreuses années, Haïti a bénéficié d'une aide budgétaire, dans le cadre d'un programme qui vise à la fois à reconstruire l'appareil d'État et à relancer la lutte contre la pauvreté. Ce projet se réalise en lien avec le nouveau gouvernement issu des élections d'avril 2006, jugées libres et transparentes par les observateurs internationaux. L'AFD a engagé dans ce pays 28,8 M€ sur 7 nouveaux projets. Les actions soutenues en Haïti sont centrées sur la réponse aux besoins de base des populations les plus pauvres :

- l'eau en milieu urbain (adduction d'eau potable et assainissement dans les bidonvilles)
- l'eau en milieu rural (irrigation, retenues collinaires à usage agricole, agriculture de conservation)
- la santé (lutte contre le sida, amélioration des infrastructures sanitaires de base)
- la microfinance (aide à la structuration du secteur, apport de garanties auprès d'institutions de microfinance haïtiennes).

RÉALISATION DE 50 MICROPROJETS DANS LES TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS

L'AFD a apporté un soutien de 6 M€ à *Welfare Association*, une ONG intervenant dans les Territoires autonomes palestiniens, afin de pallier les conséquences les plus dramatiques

de la réduction des aides extérieures depuis mars 2006. Les restrictions de circulation des marchandises et des personnes ont amputé le niveau de vie des Palestiniens. Ces restrictions se sont traduites par un doublement du chômage et une baisse significative du revenu des ménages. Le projet financera en deux ans et demi la réalisation de 50 microprojets à forte intensité de main d'œuvre. Les projets éligibles concernent la construction ou la rénovation d'infrastructures ou de bâtiments à vocation communautaire. La concentration sur les zones les plus pauvres sera couplée avec un recrutement favorisant en priorité les chefs de famille au chômage. Au total, 60 000 personnes devraient bénéficier des retombées économiques du projet.

LA PRÉVENTION DES GRANDES PANDÉMIES



On estime à 40 millions le nombre de personnes vivant avec le sida en 2006, dont les trois quarts en Afrique. Le paludisme tue 1 million de personnes par an, des enfants pour la plupart. On estime qu'il fait chuter de 1,3 point le taux de croissance des pays africains. La tuberculose, réputée définitivement vaincue, apparaît de nouveau, avec des souches qualifiées d'ultra-résistantes. La lutte contre les pandémies est aujourd'hui une nécessité absolue et implique un engagement fort de tous les acteurs du Sud comme du Nord, gouvernements, société civile, secteur privé et populations. Les financements internationaux tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et *Unitaid*, initiative mondiale pour l'achat de médicaments lancée en 2006 et financée par une taxe sur les billets d'avion, permettent d'augmenter le volume d'aide notamment vers les besoins les plus pressants.

**On estime à 40 millions le nombre
de personnes vivant avec
le sida en 2006, dont
les trois quarts en Afrique.**

L'engagement de la France dans ces projets à dimension mondiale conduit l'AFD à accompagner les pays bénéficiaires, vers une utilisation de l'aide plus efficace et mieux coordonnée. L'Agence a commencé à financer en 2006, et continuera à le faire dans les prochaines années, des postes d'assistants techniques en appui aux structures nationales de coordination contre les trois pandémies majeures. Ces assistants techniques sont chargés d'aider les autorités nationales à identifier les difficultés des programmes et d'améliorer la gestion de ces structures.

Pour que la lutte contre le sida ne se limite pas aux grands centres urbains et bénéficie directement à l'ensemble de la population, l'AFD soutient dans plusieurs pays africains et asiatiques des programmes de dépistage et de traitement par antirétroviraux en favorisant leur extension à grande échelle. La lutte contre la tuberculose bénéficie de projets similaires. Dans certains pays en crise, l'Agence

PARTENAIRES CONTRE LE SIDA

Créé conjointement par la *Global Business Coalition*, qui regroupe des entreprises anglo-saxonnes, et par l'association Sida Entreprises réunissant des sociétés françaises implantées en Afrique, le projet «Partenaires contre le sida» (financé par l'Agence à hauteur de 3 M€) incite les entreprises privées à tenir compte de leur responsabilité sociale en matière de lutte contre la pandémie. Le projet vise à apporter des conseils et de l'expertise aux entreprises implantées en Afrique qui souhaitent mener des actions au bénéfice de leurs employés et des populations environnantes. En parallèle, il incite les entreprises locales à se regrouper afin que leurs initiatives de suivi sanitaire puissent recevoir davantage de financements internationaux.

DES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES CONTRE LE PALUDISME

Créée par Médecins sans frontières, l'Institut Pasteur et quatre organisations biomédicales publiques du Brésil, de la Malaisie, de l'Inde et du Kenya, la fondation *Drugs for Neglected Diseases Initiative* lutte depuis 2003 contre les maladies infectieuses négligées par l'industrie pharmaceutique qui touchent les populations les plus pauvres. Son objectif principal est de concevoir et de développer de nouveaux médicaments, moins chers, plus efficaces et mieux adaptés. Avec un appui de 1,5 M€ sur trois ans, l'AFD finance la phase finale du développement de combinaisons de médicaments génériques contre le paludisme, plus simples d'administration et moins coûteux que les traitements actuels.

LUTTE CONTRE LES VIRUS ÉMERGENTS

L'AFD finance à hauteur de 6 M€ le programme «surveillance et investigation en situation épidémiologique en Asie». Son objectif est d'améliorer la détection et la prise en charge des épidémies causées par des virus émergents en Asie du Sud-est, en particulier celui de la grippe aviaire. Le projet s'appuie sur les laboratoires du réseau international des Instituts Pasteur au Vietnam, au Cambodge, en Chine, et sur le centre national des laboratoires et d'épidémiologie du Laos. Il s'agit d'améliorer les capacités de diagnostic des laboratoires nationaux et leur mise en réseau, de renforcer les systèmes de surveillance épidémiologique, et de favoriser la coordination au niveau national et régional, notamment avec l'OMS, la FAO et l'Organisation internationale des épizooties (OIE).

ajuste son action aux conséquences locales des pandémies : migrations transfrontalières des nomades dans la corne de l'Afrique, orphelins du sida en Centrafrique, accès aux soins en Haïti, etc. Enfin, l'Agence soutient le développement de nouveaux médicaments pour traiter les maladies négligées, et notamment le paludisme (voir encadré).

En matière de surveillance et de contrôle épidémiologiques, l'AFD contribue au renforcement des systèmes de diagnostic et de réponse, ainsi qu'à l'amélioration de la coordination entre les politiques nationales au sein de réseaux de veille internationaux. L'AFD favorise la mobilisation d'expertises à travers des institutions françaises mondialement reconnues telles que l'Institut Pasteur. Elle appuie la coopération régionale entre les institutions spécialisées des collectivités d'Outre-mer et les pays voisins afin de renforcer les systèmes régionaux de surveillance.

Chapitre 5

LA PRODUCTION INTELLECTUELLE





La production intellectuelle est un outil à part entière de la politique de l'Agence. Elle est devenue au fil des ans un complément indispensable à ses outils financiers et techniques. Véritable priorité pour les années à venir, elle dispose dorénavant, à l'instar des opérations financières, de son propre plan d'affaires. Études, publications, conférences, ateliers, séminaires et formations diplômantes témoignent de la richesse et de la diversité des thèmes et des problématiques abordés dans la perspective d'une efficacité toujours plus grande de l'action sur le terrain.



LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE



La production intellectuelle de l'AFD vise tout d'abord à approfondir la connaissance de la politique d'aide publique au développement : sa raison d'être, son efficacité, ses interactions avec les autres politiques publiques, son rôle dans la gestion de la mondialisation. Elle contribue également à l'élaboration des positions et des initiatives prises par la France dans le débat international sur l'aide au développement. Elle s'attache à approfondir la réflexion sur la coordination entre bailleurs de fonds et sur les enjeux des rapports Nord-Sud. A titre d'exemple, l'AFD a lancé en 2006 en collaboration avec l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) le premier volume de *Regards sur la Terre*, ouvrage annuel sur les thématiques du développement durable édité aux Presses de Sciences Po et consacré dans sa première livraison aux relations entre les problématiques de l'énergie, du développement et du changement climatique. La production intellectuelle comprend également l'effort de formation qu'elle consent à destination des pays bénéficiaires et de la communauté de l'aide au développement à travers les activités du CEFEB. Enfin, la production intellectuelle participe à l'effort d'explication pédagogique et de communication sur l'aide au développement, maillons indispensables pour bénéficier des soutiens et des ressources nécessaires à la poursuite du défi que représente le financement du développement.

LA FORMATION DES CADRES

L'AFD dispose d'un département spécialisé dans la formation des cadres des pays en développement et des collectivités d'Outre-mer: le Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB) installé à Marseille. Les formations, dispensées par les cadres de l'AFD et par des intervenants extérieurs, appuient les orientations stratégiques de l'Agence.

En 2006, le CEFEB a connu une hausse significative de son activité avec la participation de 1 165 stagiaires (+ 17,7%) pour 8 800 jours de formation (+ 7,7%) organisés en France, dans les collectivités d'Outre-mer et à l'étranger. Le CEFEB propose des sessions diplômantes de troisième cycle, des séminaires spécialisés en appui de projets, des cycles de visioconférences ou encore des opérations de capitalisation et de transfert de connaissances.

Plusieurs thèmes de formation ont fait l'objet d'une attention particulière en 2006: analyses sectorielles, renforcement des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage, changements dans l'environnement des entreprises, réformes du secteur financier, évolution de la microfinance, développement durable et RSE. Conformément à la convention avec le Centre africain d'études supérieures en gestion de Dakar, le CEFEB intervient aussi dans le cadre du Master « Banque et Finances », qui rassemble chaque année une trentaine d'étudiants africains francophones et anglophones, ainsi que dans plusieurs séminaires régionaux à Dakar.

Le partenariat avec le Centre d'études et de recherche sur le développement international de l'université d'Auvergne (CERDI) s'est concrétisé en 2006 par la sortie de la première promotion du Master « Développement durable » dispensé à Clermont-Ferrand.

Plus de 25 séminaires spécialisés ont été organisés en appui aux projets mis en œuvre par l'AFD sur des thèmes comme les partenariats public-privé, la simulation de gestion d'entreprises, le secteur de l'eau, la microfinance, les ressources humaines. Sept séminaires ont été spécifiquement organisés au profit des collectivités d'Outre-mer, permettant de rassembler les principaux acteurs du développement local.

Afin de favoriser le transfert de connaissances, une dizaine de visioconférences ont été organisées pour plus de 400 participants en partenariat avec l'Institut de formation de la Banque mondiale (réseau GDLN).

En interne, la production intellectuelle est un outil indispensable pour assurer la qualité des opérations financées. Pour chacun des projets, elle permet une meilleure compréhension des dynamiques de développement et des problématiques sociales et économiques locales. Les études favorisent une plus grande interaction entre le retour d'expérience, la mesure des résultats et des impacts et la conception des programmes. En 2006, une réforme des évaluations a été mise en œuvre reposant sur trois priorités: l'approfondissement des études thématiques et des études de capitalisation, la mise en place d'une évaluation légère, externe et systématique des projets financés, ainsi que la réalisation d'études scientifiques d'impact. Une *lettre des évaluations* a été créée, dont le premier numéro est paru en décembre 2006. La production intellectuelle accompagne également les projets financés en contribuant à l'instauration d'un dialogue fécond avec les bénéficiaires et en appuyant les efforts de construction de leurs propres capacités. Ainsi, un séminaire organisé à Dakar a permis à l'AFD de partager ses connaissances et ses expériences sur la compétitivité, la croissance et le marché du travail. Ce séminaire qui s'est déroulé en présence du Premier ministre sénégalais et de plusieurs membres du gouvernement a rassemblé une centaine de participants.

DÉMOGRAPHIE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

En collaboration avec la Fondation William and Flora Hewlett et l'association Équilibres & Populations, l'AFD et son homologue britannique, le Department for International Development (DFID), ont réuni dans un séminaire en mars 2006 des responsables politiques, des universitaires et des chercheurs, démographes et économistes, des praticiens des agences de développement et des organisations non gouvernementales afin de replacer la question démographique au cœur des politiques de développement et de l'action opérationnelle des bailleurs de fonds. Après avoir été en première ligne des politiques de développement au moment de la décolonisation, la démographie a été longtemps mise en arrière-plan par les bailleurs. Pourtant démographie et santé de la procréation sont intimement liées à la croissance économique d'un pays. A cet égard, la croissance démographique anticipée du continent africain n'apparaît pas soutenable. Si rien n'est fait en la matière, le continent sera incapable d'atteindre les objectifs du millénaire. La manifestation d'une forte volonté africaine de relever ce défi permet de rester optimiste. Un travail important de mise à niveau de la recherche a été lancé pour convaincre les politiques de prendre ces questions à bras le corps. Des travaux se poursuivent sous l'impulsion de l'AFD, autour du Centre population et développement avec des chercheurs francophones, et de l'agence de coopération britannique (DFID).

AFRIQUE CONTEMPORAINE

L'AFD publie chaque trimestre une revue consacrée à l'Afrique et aux questions de développement. *Afrique contemporaine* s'articule autour de l'actualité du continent et d'un dossier thématique, dont la présentation fait désormais l'objet d'une conférence-débat. Les thèmes abordés en 2006 ont concerné l'agriculture familiale au Maghreb et en Afrique subsaharienne, l'interaction entre sécurité et développement. Un numéro a également été publié en partenariat avec l'Institut de recherche pour le développement sur les liens entre gouvernance, démocratie et opinion publique en Afrique.

A terme, l'AFD a pour ambition de devenir un pôle reconnu tout autant en matière de recherche sur les thématiques du développement durable et des biens publics mondiaux, qu'en matière de conception d'instruments innovants de financement adaptés aux bénéficiaires. Dans ce contexte, elle souhaite poursuivre et approfondir sa stratégie de partenariats d'excellence avec les grandes organisations internationales, les universités et les centres de recherche du monde entier. En 2006, un partenariat très ambitieux a vu le jour avec la province chinoise du Hubei sur la thématique de l'efficacité énergétique. Mobilisant plusieurs universitaires chinois et des organisations mondiales telles que l'Agence internationale de l'énergie (AIE), ce partenariat s'inscrit dans le cadre des échanges d'expérience entre des pays de l'OCDE et la Chine.

L'un des chantiers de la politique de recherche au sein de l'AFD porte sur la réforme de l'évaluation. Une évaluation systématique et décentralisée sera progressivement mise en place dans l'objectif d'assurer une plus grande transparence, d'associer les partenaires de l'Agence au processus d'évaluation et de constituer une base complète de connaissances sur les opérations menées. A la jonction entre évaluation et recherche, des partenariats ont été noués avec des universités, comme Harvard et Berkeley, pour réaliser une mesure scientifique de l'impact des projets. Parallèlement, les activités d'évaluation s'orientent vers une plus grande capitalisation thématique: il s'agit de promouvoir des bonnes pratiques et d'améliorer les méthodes, les instruments de la coopération, notamment à travers des analyses comparatives et transversales.

MIGRATIONS ET DÉVELOPPEMENT



Au cœur des débats politiques, la question migratoire s'est imposée parmi les nouveaux enjeux de la mondialisation et du développement. Les liens entre migrations et développement, et les conséquences des migrations sur les pays d'origine, demeurent pourtant mal connus. Les débats sur ces questions semblent avoir été longtemps alimentés davantage par des opinions et des intuitions que par des données fiables et des travaux scientifiques.

Pourtant le phénomène migratoire est complexe et mérite d'être analysé avec rigueur: il faut distinguer les migrations définitives et les migrations transitoires, celles de travail qualifié ou non qualifié et celles de réfugiés. En outre, chaque zone géographique présente une situation migratoire bien spécifique. Si la nécessité d'échapper aux conflits, à la corruption, et l'espoir d'un emploi meilleur sont des déterminants universels des migrations, d'autres facteurs tels que la santé ou l'accroissement démographique jouent un rôle moins évident. Les sujets d'études sont multiples: le développement freine-t-il ou favorise-t-il les migrations? Quel rôle jouent les transferts de fonds de migrants à court terme mais aussi à long terme sur le développement des pays d'origine? La fuite des cerveaux est-elle nécessairement néfaste pour les pays d'origine?

Ces questions demeurent pour la plupart en suspens, c'est pourquoi l'AFD s'est attachée à lancer des études de fond en vue d'améliorer la connaissance des phénomènes migratoires dans les pays où elle intervient, en Afrique de l'Ouest, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, et dans les départements français d'Amérique. Les migrations de travailleurs, qualifiés en particulier, ont fait l'objet de plusieurs études. En corollaire, l'AFD finance la mise en œuvre d'une base de données harmonisée sur les travailleurs migrants qualifiés dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. A terme, cette base de données sera étendue à l'Afrique de l'Ouest. Ces analyses sont complétées par des travaux sur les marchés du travail dans ces régions. Dans une optique prospective, l'AFD ne cantonne pas ses études aux seules sciences économiques: des recherches en démographie, en anthropologie et en sociologie politique ont été menées.

Il faut distinguer les migrations définitives des migrations transitoires, celles de travail qualifié ou non qualifié de celles de réfugiés.

En 2006, l'AFD a également participé activement à de nombreuses manifestations d'échanges et de réflexion. Une journée d'étude a été organisée avec les associations de migrants implantées en France. Lancé conjointement par le ministère des Affaires étrangères, le ministère des Affaires sociales et l'AFD, le premier Forum du Co-développement a réuni des ONG, des organisations de solidarité issues des migrations, des collectivités locales, des experts et des entreprises afin de réfléchir à une approche globale et partenariale des migrations et du développement. L'AFD était aussi présente à la session spéciale organisée à New York par les Nations unies sur le thème des migrations. Elle a également participé à la conférence sur les transferts des migrants organisée par la coopération britannique et la Banque mondiale.

Parmi les 30 pays qui souffrent le plus de la fuite des cerveaux dans le secteur médical, la moitié sont des pays d'Afrique subsaharienne où la pénurie de médecins est déjà préoccupante.

Le thème «Migrations et développement: des avantages partagés?» a été au cœur de la 4^e conférence conjointe organisée par l'AFD et le réseau de chercheurs européens EUDN (*European Development Research Network*) en novembre 2006. Les débats ont porté sur les liens entre migrations, commerce, investissements et aide et ont notamment abordé les questions suivantes: quelles politiques mettre en œuvre pour que ces flux migratoires soient favorables aux pays d'origine, aux pays d'accueil, et aux migrants eux-mêmes? Migrations, commerce et investissements sont-ils complémentaires ou substituables? Quelles sont les interactions entre les politiques de flux migratoires et les politiques de flux d'aide et de commerce? Quels sont les impacts micro et macro-économiques des transferts de fonds des migrants? Les interventions des participants et un résumé des débats sont disponibles sur le site www.afd.fr.

LA FUITE DES CERVEAUX : ÉTAT DES CONNAISSANCES

La fuite des cerveaux est-elle un fléau ou un avantage pour les pays en développement? Quels sont les outils politiques à la disposition des organisations internationales et des gouvernements des pays d'émigration? Pour répondre à ces questions, l'AFD a commandé à deux chercheurs indépendants une étude faisant état des connaissances disponibles à ce jour sur l'ampleur des flux migratoires de travailleurs qualifiés et sur leurs conséquences pour les pays d'émigration. Il ressort de cette étude que les régions les plus affectées par la fuite des cerveaux sont les îles des Caraïbes et du Pacifique puis l'Amérique centrale et l'Afrique subsaharienne. Parmi les 30 pays qui souffrent le plus de la fuite des cerveaux dans le secteur médical, la moitié sont des pays d'Afrique subsaharienne où la pénurie de médecins est déjà préoccupante. Le nombre des migrations qualifiées vers les pays développés a beaucoup augmenté sous l'effet de la demande (politiques d'immigration de plus en plus sélectives) et de l'offre (une croissance démographique importante et une augmentation du niveau d'éducation dans les pays du Sud). De 1970 à 2000, le taux de fuite des cerveaux demeure néanmoins stable (+ 7,5%) mais les disparités régionales sont fortes: il augmente pour l'Afrique subsaharienne et l'Amérique centrale alors qu'il baisse pour le Moyen-Orient.

F. Docquier et K. Sekkat

« *The Brain Drain: What Do We Know?* »

Document de Travail n°31 téléchargeable sur www.afd.fr

FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour les pays en développement, investir dans la formation professionnelle, initiale ou continue, assure des retombées économiques et sociales significatives. Les jeunes et les adultes peuvent ainsi améliorer leur capital humain, augmenter leur employabilité et leurs espérances de revenus. Pour les entreprises, la formation professionnelle permet de rehausser les compétences professionnelles des travailleurs afin d'augmenter la productivité, et plus largement de renforcer la croissance et la compétitivité des économies nationales.



A travers ses opérations, l'AFD s'est particulièrement impliquée en faveur de la formation professionnelle en Afrique. En corollaire, de nombreuses études ont été mises en œuvre. Leurs objectifs : approfondir la connaissance des dispositifs de formation, qu'ils soient formels ou informels, analyser les expériences innovantes et identifier des modes d'intervention adaptés aux pays partenaires. A ce titre, l'AFD a lancé en 2006, en partenariat avec la coopération allemande (GTZ) et le ministère des Affaires étrangères, une étude sur la formation professionnelle au sein du secteur informel en Afrique. Sur la base d'enquêtes dans sept pays africains au contexte économique différent, l'étude a dégagé des axes de travail afin que le secteur informel, qui peut représenter jusqu'à 75% des emplois, 80% des créations d'emplois et 50% de la richesse nationale, ne soit pas exclu des politiques de qualification et de formation (voir encadré).

L'AFD a également développé ses partenariats de recherche, en particulier dans le cadre du GEFOP (Groupe Experts Formation Professionnelle). Lancé en mai 2005 à l'initiative de l'AFD, ce réseau d'experts et d'acteurs internationaux issus d'Europe, d'Afrique et d'Asie offre un espace d'échanges et de réflexion sur le rôle de la formation professionnelle dans les politiques de développement. Les thématiques abordées sont très diversifiées : financement de la formation, systèmes de qualification et de certification, formation en secteur informel, évaluation de projets et de programmes, marché du travail, insertion professionnelle des jeunes, etc. La coordination entre bailleurs de fonds fait l'objet d'une attention particulière.

L'appui à la formation professionnelle a concerné 138 000 personnes en 2006.

FORMATION PROFESSIONNELLE EN SECTEUR INFORMEL EN AFRIQUE

L'analyse de la situation de sept pays (Maroc, Cameroun, Bénin, Sénégal, Afrique du Sud, Éthiopie, Angola) a permis de tirer quelques conclusions fortes sur la place du secteur informel dans les économies africaines et sur le rôle que peut jouer la formation dans la dynamisation de ce secteur.

1. Le secteur informel occupe une place plus importante qu'initialement envisagée.
2. Plus le secteur dispose d'organisations professionnelles structurées, plus il a de chances de développer des expériences de formation adaptées à ses besoins.
3. Aucune innovation de formation n'a de chances d'aboutir si elle ne s'appuie sur une transformation en douceur des valeurs de l'apprentissage traditionnel.
4. Les nombreuses formations d'insertion mises en œuvre induisent toutes une demande de soutien financier à la création d'activités.
5. Il ne sert à rien de former les jeunes si on ne forme pas en même temps les adultes en activité.
6. Seule la mise en place de dispositifs de pré-apprentissage ou d'insertion efficace dans l'emploi permet d'éviter le gâchis social et scolaire.
7. La formation en secteur informel a besoin d'outils de financement appropriés et pérennes.
8. La formation est efficace quand elle est partie prenante d'une amélioration globale de la situation des acteurs du secteur informel.
9. La formation est efficace quand elle transforme les actifs du secteur informel en acteurs de leur propre formation et qualification.

Richard Walther, Formation professionnelle en secteur informel,
Rapport de synthèse, Notes & Documents n°35, AFD, Paris, 2007, téléchargeable sur www.afd.fr



SUIVI MACROÉCONOMIQUE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER



Acteur et observateur privilégié de l'évolution économique des pays en développement et des collectivités d'Outre-mer, l'AFD a développé au fil des ans des compétences spécifiques en matière de suivi macro-économique, complément indispensable de ses capacités opérationnelles.

Modèle de projection macroéconomique à court terme, l'outil JUMBO permet de mener chaque année une analyse de la conjoncture de chacun des pays de la zone franc. Des données spécifiques sont collectées sur le terrain, en complément, parfois en substitution, des données fournies par les pays et les institutions multilatérales. Une fois par an, l'équipe de macroéconomistes de l'AFD propose les résultats commentés de ses prévisions économiques et financières à deux ans pour les pays de la zone franc, tant en Afrique de l'Ouest (zone UEMOA) qu'en Afrique centrale (zone CEMAC). Cette revue de la conjoncture est présentée chaque année à la réunion des ministres de la zone franc. Elle s'est enrichie, depuis maintenant deux ans, d'un rapport thématique sur la zone franc. Les rapports JUMBO sont disponibles en permanence sur le site www.afd.fr.

En 2006, cinq axes thématiques ont été plus spécifiquement étudiés :

- l'évolution des taux de change effectifs réels de la zone franc 1993-2006
- les accords de partenariat économique et dynamiques des flux régionaux (application aux pays de la CEDEAO)
- l'aide et la politique budgétaire des pays bénéficiaires (une revue de littérature)
- la zone franc et compétitivité des prix des systèmes productifs nationaux
- les interventions des bailleurs de fonds dans les situations de sortie de conflit ou de fragilité (éléments de bilan et perspectives).

En parallèle, l'AFD conduit chaque année plusieurs études de cadrage macroéconomique des pays dans lesquels elle intervient. Cet exercice a pour objet d'éclairer les stratégies d'intervention et d'analyser les processus de croissance ou de crise dans les pays concernés. Les derniers exercices de cadrage macroéconomique ont concerné le Vietnam avec une étude spécifique des vulnérabilités macrofinancières associées au processus d'émergence, la Chine avec une analyse de la croissance et de ses déséquilibres, le Maroc et la Tunisie.

Confection de tapis à Alo (Futuna).

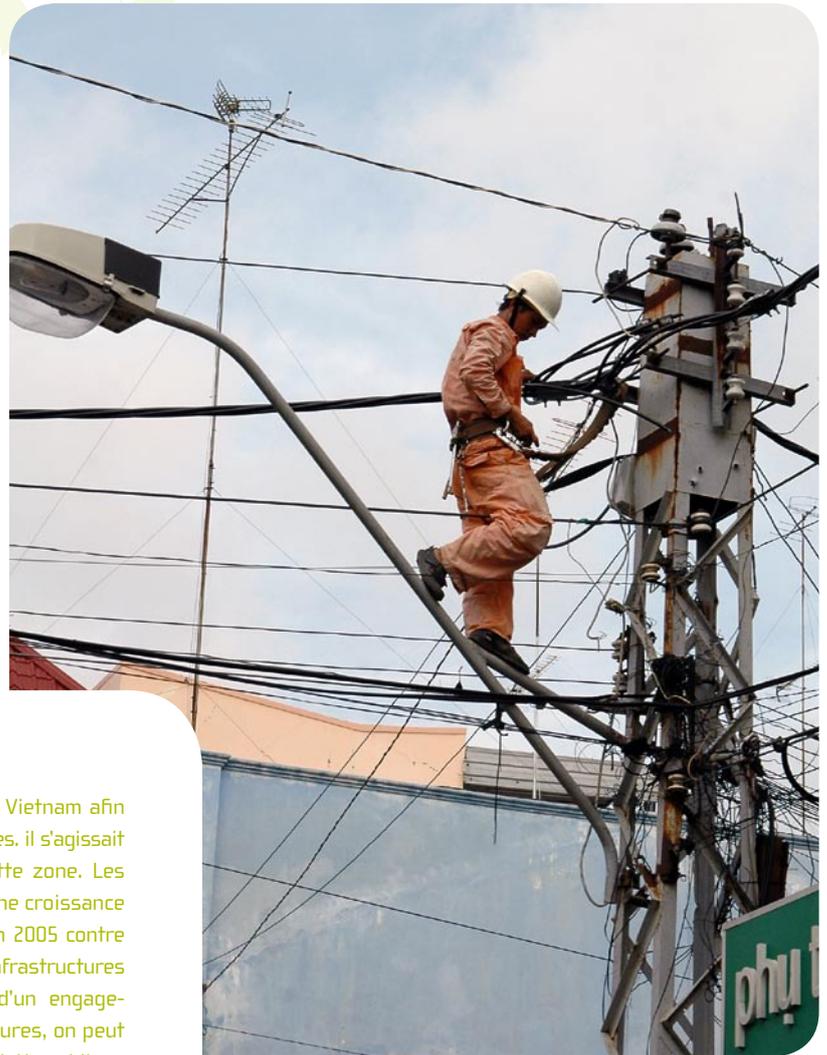


Vue aérienne de Dumbéa-sur-mer
(Nouvelle-Calédonie).

Conjointement avec l'INSEE, les Instituts d'émission et les Instituts nationaux de la statistique, l'AFD participe à la production de comptes nationaux et d'études thématiques dans les collectivités d'Outre-mer. Façonnées par leurs particularismes géographiques, historiques et politiques, les économies d'Outre-mer et leur croissance ont la spécificité d'être influencées par une métropole éloignée de leur environnement géographique. Après une période de développement introverti, différent de celui habituellement suivi par les économies insulaires souveraines, l'intégration régionale ouvre de nouvelles perspectives qui méritent d'être analysées. Depuis 2003, le projet CEROM (Comptes économiques rapides de l'Outre-mer) permet à l'AFD, en collaboration avec sept institutions nationales et locales, d'exploiter les informations disponibles dans les collectivités (comptes économiques régionaux, enquêtes de conjoncture, données douanières, etc.) afin de mieux comprendre les mécanismes économiques ultramarins. Parmi les objectifs du CEROM : établissement de données macroéconomiques annuelles, modélisation de l'évolution récente des économies à travers des indicateurs de conjoncture, publication de travaux.

AIDE ET POLITIQUE BUDGÉTAIRE DES PAYS BÉNÉFICIAIRES : UNE REVUE DE LITTÉRATURE

Les débats récents sur l'aide publique au développement et son impact sur la croissance économique ont montré que certains environnements sont plus susceptibles d'accroître l'efficacité des flux d'aide. Des indicateurs de performance permettent ainsi d'allouer les fonds en priorité aux pays susceptibles de l'utiliser le plus efficacement. Cependant, d'autres questions restent en suspens : comment expliquer les rendements décroissants de l'aide ? Quel est l'impact de l'aide sur les dépenses en faveur des objectifs du millénaire ? Quelles sont les meilleures modalités pour le versement de l'aide : appui budgétaire ou financement de projets ? Plus globalement, quel est l'impact de l'aide sur le volume et l'affectation des ressources des gouvernements en faveur de la lutte contre la pauvreté ? Le département de la recherche a présenté cette année, dans son rapport thématique JUMBO, une revue de littérature économique sur ce thème. Les auteurs s'interrogent sur le lien entre l'augmentation de l'aide et le niveau total des recettes publiques. Ils examinent également l'impact de l'aide sur la qualité de la dépense en analysant les cas où l'aide entraîne une réduction de l'efficacité de la dépense publique et les stratégies pour se prémunir de ces effets.



VIETNAM : LES VULNÉRABILITÉS D'UN PAYS ÉMERGENT

En 2006, l'AFD a réalisé un cadrage macroéconomique du Vietnam afin d'analyser le processus d'émergence du pays et ses faiblesses. Il s'agissait d'éclairer les stratégies d'intervention de l'AFD dans cette zone. Les conclusions de cette analyse montrent ainsi que, malgré une croissance élevée et une forte réduction du taux de pauvreté (22% en 2005 contre 58% en 1993), l'exode rural et le financement des infrastructures demeurent problématiques. L'étude relève qu'à moins d'un engagement du secteur privé dans le financement des infrastructures, on peut craindre un ralentissement ainsi qu'une augmentation de la dette publique d'autant que le système financier vietnamien reste opaque. L'étude indique néanmoins que les autorités semblent prendre la mesure de ces vulnérabilités et des risques qu'elles impliquent alors que le secteur bancaire est en passe de s'ouvrir à la concurrence internationale. Par ailleurs, les chercheurs soulignent que, grâce à une structure d'exportation assez bien diversifiée sur le plan sectoriel et géographique, le Vietnam est l'un des rares pays capables de rivaliser avec la Chine sur les marchés de produits à haute intensité de main d'œuvre. Ils montrent également que le déficit courant est actuellement contenu par l'accroissement des exportations d'hydrocarbures et les transferts de revenus de la diaspora vietnamienne.

miste Jacques Ould Aoudia dans la série Notes & Documents (n°28, avril 2006) apporte un éclairage nouveau sur les blocages empêchant ces économies de profiter pleinement de leurs atouts. En partant des constantes culturelles, institutionnelles et sociales qui traversent cet espace, l'auteur propose une analyse multidimensionnelle qui permet de revisiter un certain nombre de présupposés, notamment sur la transition démographique, la pauvreté monétaire, la gouvernance ou la nature des freins à la croissance. C'est la faible appétence des entreprises locales pour l'ouverture de leur capital qui explique, selon lui, le niveau très bas des investissements étrangers. Ces conclusions s'appuient sur l'exploitation d'une base de données originale sur les « Profils institutionnels » des pays en développement et des pays industrialisés, élaborée par des chercheurs basés au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et à l'AFD à travers leurs agences dans les pays couverts.

L'action de l'AFD a permis d'améliorer la qualité du service d'électricité pour 500 000 personnes en 2006.

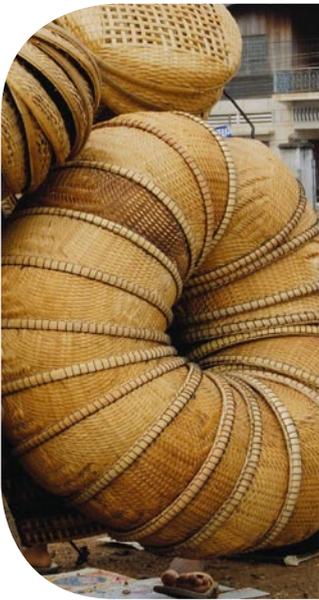
« CROISSANCE ET RÉFORMES DANS LES PAYS ARABES MÉDITERRANÉENS »

Les pays arabes méditerranéens, dont le rythme de croissance est chroniquement faible, font face actuellement à un important afflux d'actifs, principalement jeunes, urbains et qualifiés. L'étude publiée par l'écono-

Chapitre 6

LA SITUATION FINANCIÈRE





Institution financière spécialisée, l'AFD est soumise aux dispositions du code monétaire et financier. Les comptes de l'Agence sont certifiés par deux cabinets de commissaires aux comptes, et soumis aux contrôles de la Commission bancaire, de la Cour des comptes et de l'Autorité des marchés financiers. La notation AAA des agences de notation Standard and Poor's et Fitch est le reflet de sa solidité financière et de sa gestion rigoureuse.



LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Les comptes 2006 de l'AFD (comptes sociaux et comptes consolidés) sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr) et sur le site de l'AFD (www.afd.fr).

Le rapport de gestion est disponible sur demande auprès de :

AFD - Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion

5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12.

Conformément aux normes en vigueur, l'AFD applique depuis le 1^{er} janvier 2006 le règlement CRC 2005-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit.

Au 1^{er} janvier 2006, l'Agence a procédé à des changements de méthodes comptables :

■ En vue de la convergence des normes françaises avec les normes IFRS et en application des règlements CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et CRC 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, les surcotes / décotes relatives aux titres de placement et titres d'investissement, ainsi que les frais et primes d'émission des emprunts obligataires sont désormais amortis actuariellement au taux d'intérêt effectif (TIE). L'application de ces nouveaux calculs actuariels constitue un changement de méthode dont l'impact au 1^{er} janvier 2006, calculé de façon rétrospective, a été comptabilisé en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2006, représentant un montant de + 2,4 M€ pour les surcotes / décotes relatives aux titres, et + 8,3 M€ pour les frais et primes d'émission des emprunts.

■ L'évolution des systèmes d'information a permis d'automatiser le calcul des provisions sur prêts et garanties : ces provisions sont désormais calculées et comptabilisées dans la devise d'origine du prêt ou de la garantie, et non plus à partir d'un montant avec une contrevaletur en euros. Ceci permet d'améliorer l'information financière : en effet, le résultat de change sur provisions sur prêts et garanties est désormais comptabilisé en PNB, dans la même rubrique que le résultat de change sur les autres opérations, en autres produits ou autres charges d'exploitation bancaire. Le coût du risque n'est donc plus affecté par la variation des devises. Cette nouvelle présentation du compte de résultat constitue un changement de méthode, sans impact sur les capitaux propres.

BILAN

(EN M€)	2005	2006	2005	2006	
<u>Prêts pour le compte de l'AFD (encours net)</u>	9 929	9 846	<u>Emprunts de marché (encours net)</u>	5 120	5 016
<i>Encours brut</i>	10 480	10 382	<i>Encours brut</i>	4 983	4 895
- <i>provisions pour dépréciation d'actif</i>	-628	-609	+ <i>intérêts courus</i>	137	122
+ <i>intérêts courus</i>	78	74	<u>Emprunts auprès du Trésor</u>	2 285	2 335
<u>Bonifications à recevoir courues</u>	71	56	<i>dont dettes subordonnées</i>	1 665	1 768
<u>Prêts pour le compte de l'État</u>	1 373	46	<u>Fonds publics pour le compte de l'État</u>	1 373	46
<u>Opérations FRPC-FMI</u>	2 109	1 589	<u>Opérations FRPC-FMI</u>	2 108	1 589
<u>Trésorerie pour compte de tiers</u>	313	192	<u>Comptes de dépôts de tiers</u>	313	192
<u>Portefeuille d'investissement</u>	585	584	<u>Fonds gérés et avances de l'État</u>	762	735
<i>Encours brut</i>	570	570	<u>Subventions à amortir</u>	209	159
+ <i>créances rattachées</i>	15	14	<u>Transferts à régler et comptes de régularisation</u>	342	221
<u>Trésorerie court terme</u>	314	427	<u>Provisions et FRBG</u>	1 519	1 465
<u>Participations et immobilisations</u>	268	261	<u>Dotations et réserves</u>	1 042	1 148
<u>Produits à recevoir et comptes de régularisation</u>	301	153	Résultat de l'exercice	189	248
TOTAL	15 263	13 155	TOTAL	15 263	13 155

LES FAITS MARQUANTS

Actif

- La légère diminution des encours de prêts résulte d'une augmentation des encours non souverains qui concrétise l'augmentation des engagements, compensée par une baisse des encours souverains due au remboursement d'arriérés.
- La baisse de l'encours des prêts pour le compte de l'Etat, dont l'AFD n'est que gestionnaire, traduit la fin du transfert de cette gestion à Natixis.
- L'encours des opérations FRPC-FMI, effectuées pour le compte de l'Etat, enregistre le remboursement anticipé de deux emprunts.

Passif

- L'encours des emprunts de marché enregistre d'importantes tombées d'échéances ainsi que l'émission d'un emprunt obligataire de dette subordonnée d'un montant de 500 M€.
- La baisse de l'encours d'emprunts pour le compte de l'Etat est parallèle à celle des encours de prêts.
- Le montant des réserves enregistre le report à nouveau du résultat de 2005 et l'impact de la poursuite de la convergence des normes françaises avec les normes IFRS.

COMpte DE Résultat

(EN M€)	2005	2006	2005	2006	
<u>Charges sur emprunts</u>	263,5	251,2	<u>Produits sur prêts et garanties</u>	446,8	450,3
Intérêts sur emprunts	264,9	247,5	Intérêts et commissions sur prêts et garanties	399,4	400,2
Solde net sur opérations de change	-1,5	3,7	Dotations nettes pour dépréciation d'actif en intérêts (-)	12,8	4,2
<u>Charges financières diverses</u>	18,1	1,7	Intérêts passés en perte (-)	-22,4	-4,6
dont solde net de change sur Provisions	0	-16,9	Reprises fonds de bonification PAS et subventions prêts mixés	57,0	50,5
<u>Charges sur opération FRPC-FMI</u>	46,2	72,8	<u>Bonifications</u>	116,5	111,4
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	327,7	325,8	<u>Produits sur placements</u>	41,1	43,7
Hors charges sur opération FRPC-FMI	281,5	253,0	<u>Produits sur participations</u>	5,4	13,1
PRODUIT NET BANCAIRE	381,9	420,6	<u>Commissions d'intervention</u>	30,1	31,9
<u>Charges générales d'exploitation</u>	150,1	163,1	Rémunérations AFD, dons, SAS, PAS, PPTE	26,8	29,4
Frais de personnel	111,0	116,3	Autres commissions	3,4	2,5
Frais de personnel nets des refacturations Instituts d'émission	104,4	107,0	<u>Produits accessoires et divers</u>	22,8	22,8
Dotations pour charges de retraites	6,6	9,3	<u>Produits sur opération FRPC-FMI</u>	46,8	73,2
Impôts, taxes et versements assimilés	1,8	3,1	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	709,7	746,4
Autres frais généraux	37,1	43,7	Hors produits sur opération FRPC-FMI	663,5	673,6
Autres dotations aux provisions (nettes)	0,3	0			
<u>Dotations aux amort. des immobilisations corpor. et incorpor. (nettes)</u>	12,4	13,0			
TOTAL CHARGES D'EXPLOIT. NON BANCAIRE	162,6	176,2			
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	219,4	244,5			
<u>Coût du risque</u>	-74,8	1,0			
Dotations nettes pour dépréciation d'actif en capital (-)	52,5	14,9			
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges (-)	-53,9	44,6			
Pertes en capital sur créances irrécouvrables (-)	-73,4	-58,4			
<u>Résultat d'exploitation</u>	144,6	245,5			
<u>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</u>	44,6	2,5			
<u>Résultat courant</u>	189,2	248,0			
<u>Impôts sur les bénéfices (-)</u>	-0,2	-0,2			
RÉSULTAT NET	189,1	247,8			

LES FAITS MARQUANTS

Produit net bancaire

La croissance du produit net bancaire (PNB) résulte successivement de la réduction des charges sur emprunts imputable à une baisse de l'encours moyen des emprunts, de la diminution des dépréciations d'intérêts, de l'augmentation des dividendes perçus sur participation ainsi que de l'enregistrement d'un gain de change sur les provisions sur prêts et garanties données, désormais comptabilisé au niveau du PNB. Le coût du risque n'est donc plus affecté par la variation des devises, ce qui améliore l'information financière.

Frais généraux

L'augmentation des frais généraux demeure contenue dans le contexte de croissance continue de l'activité. Elle s'établit à 8,4 % en 2006 contre 8,8 % en 2005.

Coût du risque

La forte diminution du coût du risque résulte principalement du recouvrement d'arriérés importants, induisant des reprises de provisions d'un montant équivalent.

Compte tenu de ces éléments, le **résultat net** continue de croître en 2006. Le bénéfice net s'établit à 247,8 M€ contre 189,1 M€ en 2005.

LES PRINCIPAUX RATIOS ET INDICATEURS

(EN M€)		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Produit net bancaire		282	299	310	327	382	421
Coefficient net d'exploitation	Frais généraux / Produit net bancaire	42,6%	42,0%	40,2%	41,5%	39,3%	38,8%
Coefficient de rentabilité	Bénéfice net / [Dotations + réserves]	4,4%	4,4%	5,0%	17,3%	18,1%	21,6%
Coefficient de rendement	Bénéfice net / Total du bilan	0,24%	0,25%	0,30%	1,05%	1,24%	1,88%
Personnel	Nombre de salariés (moyen)	1 256	1 241	1 234	1 229	1 230	1 230

L'évolution du produit net bancaire enregistre sur les cinq dernières années une croissance proche de 50 % qui traduit une amélioration de tous les agrégats qui le composent.

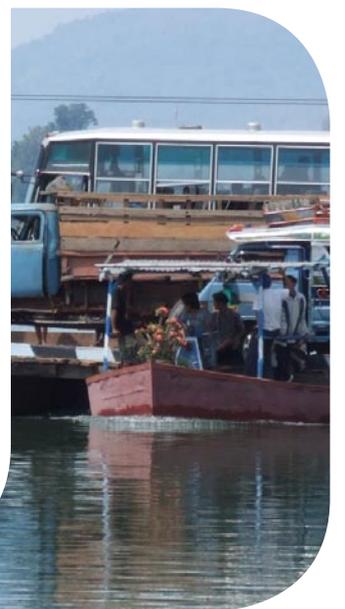
Le regain d'activité a été accompagné d'une maîtrise des frais généraux conduisant à une appréciation des différents coefficients exposés ci-dessus.

ANNEXES





- Les engagements
- L'organigramme
- Le réseau
- Les publications
- Glossaire



LES ENGAGEMENTS DU GROUPE

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN M€)

	SUBVENTIONS		PRÊTS		GARANTIES		FONDS PROPRES		AIDE BUDGÉTAIRE ET INITIATIVE PPTÉ		TOTAL	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Afrique de l'Ouest												
Bénin	26,0	10,2			0,6		0,3		1,5	4,5	27,5	15,6
Burkina Faso	17,3	15,9	15,2	17,0					5,5	14,5	38,0	47,4
Cap-Vert	0,2	0,8	5,0								5,2	0,8
Ghana	23,0	1,8	42,4	50,8		0,8					65,4	53,4
Guinée	0,6	11,3			0,8	1,7		1,3			1,3	14,3
Mali	16,3	26,1							9,0	22,0	25,3	48,1
Mauritanie	11,2	7,6	7,0	1,7				2,0		11,9	18,2	23,2
Niger	16,5	14,3				2,6	0,5		7,5	8,5	24,5	25,4
Nigeria			15,9								15,9	
Sénégal	12,1	34,3	11,0	35,0	3,7	0,5					26,8	69,8
Togo	1,5	12,4									1,5	12,4
TOTAL	124,5	134,6	96,5	104,5	4,5	6,2	0,5	3,6	23,5	61,4	249,6	310,2
Afrique centrale et australe												
Angola				5,8								5,8
Afrique du Sud		0,8	120,0	85,5	0,6	4,4	9,5				130,0	90,7
Burundi		1,5							3,0	2,5	3,0	4,0
Cameroun	2,0	5,8	10,0	40,0	3,0	9,2				357,9	15,0	412,9
Congo (Rép, dém,)									5,0		5,0	
Congo (Rép,)		2,2			0,8				24,0		24,8	2,2
Djibouti	7,5	8,5									7,5	8,5
Éthiopie	1,7	7,3									1,7	7,3
Gabon		5,6	45,0	53,2	6,9	6,1					51,9	64,9
Kenya		2,6	64,8	65,5		5,0	3,0				64,8	76,1
Madagascar	35,4	13,9			1,0	4,3		2,9			36,3	21,1
Mozambique	7,0	11,0								6,0	7,0	17,0
Ouganda			9,8	47,0						8,1	9,8	55,1
République centrafricaine	5,0	11,3								56,2	5,0	67,5
Sao Tomé et Príncipe		1,0										1,0
Tanzanie		7,0	8,3	3,9						4,4	8,3	15,2
Tchad	12,5	4,5									12,5	4,5
Zambie								1,0				1,0
TOTAL	71,1	82,9	257,9	301,0	12,2	29,0	9,5	6,9	32,0	435,0	382,6	854,9
Maghreb, Moyen-Orient												
Algérie	3,1	1,5	16,4								19,5	1,5
Égypte				40,0			2,5				2,5	40,0
Jordanie		5,0		15,0								20,0
Liban		0,5				0,8						1,3
Maroc	2,0	5,6	139,8	85,0		0,7		6,0			141,8	97,3
Territoires autonomes palestiniens	14,7	11,0									14,7	11,0
Tunisie	2,5	2,3	105,0	157,0		30,2		0,4			107,5	189,9
Turquie			96,4	165,0		60,0					96,4	225,0
Yémen	0,5										0,5	
TOTAL	22,8	25,8	357,6	462,0		91,7	2,5	6,4			382,9	585,9

	SUBVENTIONS		PRÊTS		GARANTIES		FONDS PROPRES		AIDE BUDGÉTAIRE ET INITIATIVE PPTÉ		TOTAL		
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	
Asie													
Afghanistan	8,0	1,5		11,0							8,0	12,5	
Cambodge	4,5	1,5		25,8				0,4			4,5	27,7	
Chine			180,3	92,8				13,3			180,3	106,1	
Indonésie			20,0	11,8		11,8					20,0	23,6	
Laos	11,5	10,3	46,5								58,0	10,3	
Maldives			4,3	6,9							4,3	6,9	
Pakistan				40,0								40,0	
Sri-Lanka			78,1								78,1		
Thaïlande	1,5		40,0		6,5			1,7			48,0	1,7	
Vietnam	1,2	7,2	119,3	153,4		1,2					120,5	161,7	
TOTAL	26,7	20,4	488,5	341,7	6,5	13,0		15,4			521,7	390,5	
Caraïbes, Océan indien, Pacifique-Sud													
Comores	3,8	13,0									3,8	13,0	
République dominicaine		1,4		9,2							0,0	10,6	
Haïti	6,5	2,0	9,9	9,5					3,0		16,4	14,5	
Maurice				24,0			4,2				4,2	24,0	
Surinam		0,2										0,2	
Vanuatu	4,4	0,5									4,4	0,5	
TOTAL	14,7	17,0	9,9	42,7			4,2		3,0		28,7	62,7	
Programmes multi-pays	9,9	51,7	54,7	10,0	12,0		16,6	28,5			93,2	90,2	
Total pays étrangers	269,7	332,4	1 265,1	1 261,8	35,2	139,9		33,2	60,7	55,5*	499,3	1 658,7	2 294,3
Outre-mer													
Guadeloupe			59,4	48,2							59,4	48,2	
Guyane			51,0	25,4							51,0	25,4	
Martinique			95,9	105,1							95,9	105,1	
Réunion			131,3	81,0							131,3	81,0	
Mayotte			5,9	18,4							5,9	18,4	
Saint-Pierre et Miquelon			3,3	2,3							3,3	2,3	
Nouvelle-Calédonie			61,8	89,1							61,8	89,1	
Polynésie française			105,6	108,0							105,6	108,0	
Wallis et Futuna			1,5								1,5		
Commun à plusieurs collectivités			3,0	3,0							3,0	3,0	
Préfinancement de subv. européennes			12,0	14,2							12,0	14,2	
TOTAL			530,6	494,7							530,6*	494,7	
Mandats de gestion Outre-mer			198,0	204,0	107,0	116,0					305,0	320,0	
TOTAL	269,7	332,4	1 795,7	1 756,5	35,2	139,9		33,2	60,7	55,5*	499,3	2 494,4	3 109,0

* Chiffres 2005 retraités

LES PROJETS FINANCÉS EN 2006 DANS LES PAYS ÉTRANGERS (HORS MANDATS DE GESTION)

PAYS	SECTEUR	PROJET	MONTANT EN M€	BÉNÉFICIAIRES
Afghanistan	Secteur productif	Financement d'une institution de microfinance	4,03	Institution de microfinance
Afrique du Sud	Infrastructures et développement urbain	Financement de logements sociaux	40	Établissement financier
		Financement de logements sociaux	40	Établissement financier
Bénin	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui aux dynamiques productives agricoles	10	État
Burkina Faso	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui aux professionnels de la filière coton	11	État
		Financement d'une usine d'égrenage de coton à Tenkodogo et de ses composantes agricoles et environnementales	15	Entreprise
	Infrastructures et développement urbain	Réhabilitation du marché central d'Ouagadougou	5,15	Municipalité
Burundi	Éducation	Aide d'urgence au secteur de l'éducation	1,5	État
Cambodge	Eau et assainissement	Extension du traitement de l'eau potable de la Régie des eaux de Phnom Penh à Chruoy Chang War	11,1	Entreprise publique
	Santé	Appui à l'organisation de soins infirmiers et la formation de cadres soignants	0,4	État
Cameroun	Infrastructures et développement urbain	Investissement pour améliorer la desserte en électricité	10	Entreprise
	Secteur productif	Appui à une institution de microfinance	1,5	Institution de microfinance
Chine	Environnement	Programme bancaire pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables	60	État
	Infrastructures et développement urbain	Développement du gaz naturel pour véhicules dans les transports publics de Changsa	25	État
Comores	Santé	Appui au secteur de la santé	10	État
	Secteur productif	Appui au secteur bancaire	2,2	Établissement financier
Congo Brazzaville	Secteur productif	Renforcement d'une institution de microfinance	1,5	Institution de microfinance
Djibouti	Éducation	Appui au programme en faveur de l'éducation pour tous	8	État
Égypte	Environnement et ressources naturelles	Financement d'investissements de dépollution industrielle	40	Établissement financier
Éthiopie	Eau et assainissement	Augmentation de la disponibilité en eau potable à Addis-Abeba	7	État
Gabon	Eau et assainissement	Alimentation de Libreville en eau potable	18	État
		Projet d'assainissement à Libreville	20	État
	Environnement et ressources naturelles	Renforcement de la dynamique d'aménagement forestier	9,2	État
	Santé	Appui au Plan national de développement sanitaire	10,5	État
Ghana	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui à la filière riz dans 4 régions du nord	13,8	État
Guinée	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui à la filière riz de Basse-Guinée	9	État
Haïti	Secteur productif	Appui à des institutions de microfinance	2	Institution de microfinance
Jordanie	Infrastructures et développement urbain	Projet de développement régional et municipal	20	État
Kenya	Environnement et ressources naturelles	Réhabilitation de la forêt des Aberdares	1,3	Association
	Environnement et ressources naturelles	Conversion des turbines à gaz de la centrale de Kipevu en cycle combiné	40	Entreprise
	Infrastructures et développement urbain	Amélioration du réseau de routes rurales	20	État
Laos	Santé	Appui au secteur de la santé	7	État
Liban	Secteur productif	Fonds d'expertise pour la reconstruction	0,5	État
Madagascar	Environnement et ressources naturelles	Contribution au fonds fiduciaire pour la gestion des aires protégées	2	Fondation
	Infrastructures et développement urbain	Appui aux secteurs de l'eau et de l'énergie	8	État
	Santé	Appui aux secteurs de l'eau et de la santé dans la commune d'Ivato	0,3	Association
	Secteur productif	Financement d'une institution de microfinance	1,36	Institution de microfinance
Mali	Eau et assainissement	Alimentation en eau potable des centres semi-urbains du sud	6,1	État
	Éducation	Appui au secteur de l'éducation	17	État
	Secteur productif	Programme de renforcement des capacités commerciales	1,5	État
Maroc	Eau et assainissement	Programme de généralisation d'accès à l'eau potable et à l'assainissement	30	Entreprise publique
	Infrastructures et développement urbain	Appui au programme d'électrification rural global	45	Entreprise publique
	Secteur productif	Appui au fonds de financement des associations marocaines de microcrédit	3	Institution de microfinance
	Secteur productif	Appui à la fondation Zakoura pour le microcrédit	10	Institution de microfinance
Mauritanie	Éducation	Appui technique au secteur de l'éducation	5,5	État
Mozambique	Environnement et ressources naturelles	Appui au développement du parc national du Limpopo	11	État

PAYS	SECTEUR	PROJET	MONTANT EN M€	BÉNÉFICIAIRES
Niger	Agriculture et sécurité alimentaire	Projet en faveur des populations vulnérables aux crises alimentaires	1,4	Association
	Eau et assainissement	Projet d'hydraulique villageoise dans la région de Tahoua	11	État
Pakistan	Infrastructures et développement urbain	Reconstruction des logements détruits par le séisme	40	État
République centrafricaine	Environnement et ressources naturelles	Appui à l'aménagement forestier	5	État
	Santé	Renforcement des services de santé publique	6	État
République dominicaine	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui au développement de la région de la Sierra	10,2	État
Sénégal	Éducation	Appui au programme d'éducation et de formation	14	État
	Environnement et ressources naturelles	Financement d'un programme d'investissement en faveur de la RSE	15	Établissement financier
	Infrastructures et développement urbain	Renforcement et équipement des collectivités locales	15	État
Tanzanie	Eau et assainissement	Réhabilitation et extension des systèmes d'adduction d'eau potable	7	État
Tchad	Santé	Appui au secteur de la santé	1,5	État
Territoires autonomes palestiniens	Infrastructures et développement urbain	Appui à la création d'emplois	6	Association
	Hors secteur	Contribution au Mécanisme international temporaire	5	État
Togo	Infrastructures et développement urbain	Développement municipal et amélioration de l'environnement à Lomé	8	État
	Santé	Appui au centre national de transfusion sanguine	3,85	État
Tunisie	Eau et assainissement urbain	Réhabilitation et extension des réseaux d'eaux usées et appui à l'Office national d'assainissement	80	État
	Environnement et ressources naturelles	Financement d'investissements bénéfiques à l'environnement	41,26	Établissement financier
	Infrastructures et développement urbain	Programme de transport de gaz naturel et alimentation en gaz de Gafsa	20	Entreprise publique
Turquie	Environnement et ressources naturelles	Soutien aux investissements énergétiques économes en carbone et à la dépollution industrielle	50	Établissement financier
		Financement des PME, accompagné d'un programme de sensibilisation à la RSE	40	Établissement financier
	Infrastructures et développement urbain	Financement du programme de transports urbains d'Istanbul	120	Municipalité
Vietnam	Agriculture et sécurité alimentaire	Protection contre les inondations des berges de la rivière Saïgon	11,75	État
	Eau et assainissement	Programme d'alimentation en eau potable dans la région du Delta du Mékong	32	État
	Infrastructures et développement urbain	Réhabilitation et aménagement de la ligne de chemin de fer Hanoi - Lao Cai (nord)	32,5	État
		Programme de développement intégré des transports collectifs de Hanoi, Financement de la première ligne de métro léger	80,5	État
COMMUN À PLUSIEURS PAYS	Agriculture et sécurité alimentaire	Étude des conséquences structurelles des politiques de libéralisation	0,63	Fonds d'investissement
		Dotation initiale au capital de la fondation FARM (Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde)	1	Fondation
	Éducation	Amélioration de la gestion de l'éducation dans les pays d'Afrique subsaharienne	1,5	Fonds d'investissement
	Environnement et ressources naturelles	Financement de projets issus de la société civile pour une gestion durable de la biodiversité	19,5	Fonds d'investissement
		Appui à la mise en valeur du fleuve Sénégal	7	Org. intergouvernementale
		Étude sur la faisabilité du transfert d'eau de la Mer rouge à la Mer morte	2	Fonds d'investissement
		Développement du bassin du Nil	3	Fonds d'investissement
	Infrastructures et développement urbain	Appui à un fonds d'investissement pour la lutte contre les bidonvilles	0,36	Fonds d'investissement
		Appui à un fonds d'investissement pour l'énergie	2	Fonds d'investissement
		Appui à un fonds d'investissement pour les infrastructures	1	Fonds d'investissement
	Santé	Appui à la lutte contre le paludisme	1,5	Fondation
		Réseau régional de laboratoires pour le diagnostic et la surveillance des infections virales émergentes	5,9	Fondation
		Projet d'appui aux entreprises pour lutter contre le VIH / SIDA	3	Association
Secteur productif	Financement d'institutions de microfinance	2,22	Fonds d'investissement	

LES SECTEURS D'INTERVENTION DANS L'OUTRE-MER EN 2006 (Y COMPRIS LES MANDATS DE GESTION)

PAYS	SECTEUR	PROJET	MONTANT EN M€	BÉNÉFICIAIRES
Guadeloupe	Aménagement urbain	Adduction d'eau potable, assainissement, infrastructures dans le secteur de l'eau	2,8	Collectivités publiques
	Environnement	Déchetterie, traitement des ordures ménagères	1,2	Collectivités publiques
	Multi-secteurs	Financement de budget d'investissement	15,1	Collectivités publiques
	Santé	Constructions hospitalières	5,9	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Transport	Construction d'un entrepôt	6	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Aménagement	Opérations d'aménagement	3,9	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Secteur productif	Appui aux PME locales	14	Établissements financiers, PME
Guyane	Équipements éducatifs et sociaux	Réhabilitation d'une école et d'un stade	0,3	Collectivités publiques
	Énergie	Électrification	0,11	Collectivités publiques
	Aménagement urbain	Assainissement, eau, réfection de voies	8,52	Collectivités publiques
	Multi-secteurs	Financement de budget d'investissement	12,3	Collectivités publiques
	Immobilier	Construction de logements	7	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Transport	Aménagements aéroportuaires	4	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Secteur productif	Appui aux PME locales	5,3	Établissements financiers, PME
Martinique	Aménagement urbain	Opérations d'aménagement, assainissement, réhabilitation de bâtiments	37,4	Collectivités publiques
	Éducation	Équipements scolaires et d'accueil	4	Collectivités publiques
	Multi-secteurs	Financement de budget d'investissement	29,2	Collectivités publiques
	Santé	Financement de budget d'investissement	1,5	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Aménagement	Opérations d'aménagement	13,4	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Secteur productif	Appui aux PME locales	14	Établissements financiers, PME
Mayotte	Multi-secteurs	Financement de budget d'investissement	3	Collectivités publiques
	Énergie	Augmentation des capacités de production	10	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Secteur productif	Appui aux PME locales	5,4	Établissements financiers, PME
Nouvelle-Calédonie	Multi-secteurs	Financement de budget d'investissement	10,2	Collectivités publiques
	Énergie	Travaux d'électrification	0,6	Collectivités publiques
	Aménagement	Opérations d'aménagement	28,5	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Immobilier	Construction de logements	10,4	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Secteur productif	Appui aux PME locales	17,5	Établissements financiers, PME
Polynésie française	Multi-secteurs	Financement de budget d'investissement	34,1	Collectivités publiques
	Aménagement	Adduction d'eau potable	1,5	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Secteur productif	Appui aux PME locales	47,5	Établissements financiers, PME
Réunion	Aménagement urbain	Participation à une opération d'aménagement	10	Collectivités publiques
	Éducation	Construction d'une école	1	Collectivités publiques
	Environnement	Assainissement, irrigation	41	Collectivités publiques
	Santé	Restructuration d'une unité de soins	0,5	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Aménagement	Opérations d'aménagement	1,5	Établissements publics et sociétés d'économie mixte
	Secteur productif	Appui aux PME locales	27	Établissements financiers, PME
Saint-Pierre et Miquelon	Secteur productif	Appui aux PME locales	1,8	Établissements financiers, PME
COMMUN À PLUSIEURS COLLECTIVITÉS	Secteur productif	Appui aux PME	3	Établissements financiers, PME

LES ENGAGEMENTS DE PROPARCO EN 2006

PAYS	SECTEUR	PROJET	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
Afghanistan	Télécommunications	Financement d'équipements	10 M\$	Entreprise
Afrique du Sud	Financier et bancaire	Prêt subordonné convertible	5,5 M€	Établissement financier
Angola	Financier et bancaire	Ligne de crédit	7,5 M\$	Établissement financier
Bénin	Financier et bancaire	Participation à l'augmentation de capital	0,266 M€	Établissement financier
Cambodge	Infrastructures et développement urbain	Prêts à une société concessionnaire d'aéroports	17,5 M\$	Entreprise
	Secteur productif	Appui à une institution de microfinance	1,9 Mds KHR et 1 M\$	Institution de microfinance
Cameroun	Énergie	Prêt à une société d'énergie pour l'expansion des réseaux de transport d'électricité	30 M€	Entreprise
	Financier et bancaire	Garantie d'une émission obligataire	5 Mds FCFA	Consortium d'établissements financiers
Chine	Énergie	Prêt à une société d'électricité pour la construction de barrages	10 M€	Entreprise
	Environnement	Participation dans un fonds d'investissement dédié à la protection de l'environnement	17 M\$	Fonds d'investissement
Gabon	Distribution	Garantie de prêt bancaire à une société de distribution de véhicules et d'engins de travaux publics	5 Mds FCFA	Entreprise
Ghana	Financier et bancaire	Ligne de crédit pour le refinancement du secteur privé	10 M\$	Établissement financier
Guinée	Financier et bancaire	Participation au capital d'une filiale	1,25 M€	Établissement financier
Haïti	Télécommunications	Prêt à un opérateur pour l'extension du réseau de téléphonie mobile	12 M\$	Entreprise
Indonésie	Secteur productif	Prêt pour la reconstruction d'une cimenterie détruite par le Tsunami	30 M\$	Entreprise
Kenya	Financier et bancaire	Ligne de crédit pour le refinancement des PME	7 M\$	Établissement financier
	Financier et bancaire	Participation au capital	3 M€	Établissement financier
Madagascar	Énergie	Participation dans une société de services pétroliers	3 M€	Entreprise
Maldives	Infrastructures et développement urbain	Prêt pour la reconstruction d'un hôtel endommagé par le Tsunami	8,7 M\$	Entreprise
Maroc	Financier et bancaire	Participation dans un fonds d'investissement pour le développement régional	6 M€	Fonds d'investissement
Mauritanie	Financier et bancaire	Participation au capital d'une filiale	2 M€	Établissement financier
	Infrastructures et développement urbain	Financement de l'extension d'un hôtel	1,7 M€	Entreprise
Niger	Secteur agro-industriel	Garantie d'un prêt bancaire finançant des bâtiments et du matériel agricole	2,6 M€	Entreprise
Ouganda	Énergie	Financement d'un barrage hydro-électrique	60 M\$	Entreprise
	Infrastructures et développement urbain	Financement de l'extension d'un hôtel	1,9 M\$	Entreprise
Sénégal	Secteur productif	Financement de l'extension d'une cimenterie	20 M€	Entreprise
Tanzanie	Financier et bancaire	Ligne de crédit	5 M\$	Établissement financier
Thaïlande	Secteur productif	Participation dans une société industrielle	105 M THB	Entreprise
Tunisie	Financier et bancaire	Garantie de rendement sur OPCVM	51 M TND	Investisseurs institutionnels
	Financier et bancaire	Financement de la croissance de l'activité d'habitat social	17 M€	Établissement financier
	Financier et bancaire	Participation à l'augmentation de capital d'une compagnie d'assurances	0,607 M TND	Établissement financier
Turquie	Financier et bancaire	Ligne de crédit pour le refinancement de l'activité de leasing	15 M€	Établissement financier
Vietnam	Financier et bancaire	Garantie de crédits documentaires	1,5 M\$	Établissement financier
Zambie	Secteur productif	Participation à l'augmentation de capital d'une mine de nickel	1 M€	Entreprise
COMMUN À PLUSIEURS PAYS	Eau et assainissement	Participation au capital d'un holding de concessions de distribution	10 M€	Fonds d'investissement
		Prêt à une structure européenne de cofinancement	10 M€	
	Financier et bancaire	Participation et appui à un fonds d'investissement intervenant sur l'ensemble de l'Afrique subsaharienne	5,25 M€	Fonds d'investissement
	Financier et bancaire	Participation à un fonds d'investissement pour les PME de l'Océan indien	5 M€	Fonds d'investissement
	Financier et bancaire	Participation à un fonds d'investissement intervenant sur l'ensemble du continent africain	10 M\$	Fonds d'investissement
OUTRE-MER				
Martinique	Secteur productif	Financement d'une usine de traitement de déchets industriels	6,5 M€	Entreprise
Nouvelle-Calédonie	Financier et bancaire	Ligne de crédit pour le financement d'entreprises locales	22 M€	Établissement financier
Polynésie	Financier et bancaire	Ligne de crédit pour le financement d'entreprises locales	25 M€	Établissement financier

ORGANIGRAMME

AU 31 DÉCEMBRE 2006

CONTRÔLE PERMANENT ET DE LA CONFORMITÉ

CLAUDE RAYMOND
Adj. NICOLAS LE TARNEC
GEORGES HENRI AREBALO
Contrôle des versements

PROPARCO

LUC RIGOUZZO
Directeur général
ÉTIENNE VIARD
Directeur général adjoint

OPÉRATIONS

LAURENT DEMEY

GILLES
GENRE-GRANDPIERRE
Banques et marchés financiers

DAVID MIZOULE
Entreprises

JÉRÔME
BERTRAND-HARDY
Infrastructures et mines

PASCAL PIERRA
Participations

ENGAGEMENTS

PHILIPPE BASSERY

ADMINISTRATION ET FINANCE

THIERRY LISCIA

JURIDIQUE
PHILIPPE LÉBOUCQ

OPÉRATIONS

MICHEL JACQUIER
Vice-président de PROPARCO

AFRIQUE DE L'OUEST

JEAN-JACQUES MOINEVILLE
Adj. CÉCILE COUPRIE

AFRIQUE CENTRALE, ORIENTALE ET AUSTRALE MADAGASCAR

JOËL DALIGAULT
Adj. RÉMI MARÉCHAUX

MÉDITERRANÉE ET MOYEN-ORIENT

JEAN-PIERRE BARBIER
Adj. PHILIPPE ORLIANGE

AMÉRIQUES, PACIFIQUE ET OcéAN INDIEN

COLETTE GROSSET
Adj. CATHERINE
CHEVALLIER
Adj. JEAN-LOUIS LECOUFFE

ASIE

ROGER GOUDIARD
Adj. ANNE-MARIE CABRIT

FRANÇOISE NEUVY
Crédits délégués et
protocoles du Trésor

INGÉNIERIE JURIDIQUE ET FINANCIÈRE

FRED OTTAVY

PASCAL GRANGERAU
Ingénierie juridique
LAURENCE
ROUGET-LE CLECH
Ingénierie financière

DÉVELOPPEMENT RURAL, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

JEAN-YVES GROSCLAUDE

BERNARD ESNOUF
Développement rural
et agro-industries

DENIS LOYER
Environnement et
ressources naturelles

INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

ALAIN HENRY

ALEXIS BONNEL
Infrastructures
THIERRY PAULAIS
Développement urbain

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

ANNE PAUGAM

MARIE-ODILE WATY
Santé
JEAN-CLAUDE BALMES
Éducation

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, SYSTÈMES FINANCIERS ET APPUI AU SECTEUR PRIVÉ

MARTHA STEIN-SOCHAS

AUDE FLOGNY-CATRISSE
Marchés financiers et
développement du secteur privé

LOUIS-JACQUES VAILLANT
Financement de l'action
publique locale décentralisée

DIRECTEUR GÉNÉRAL

JEAN-MICHEL SEVERINO
Président de PROPARCO

INSPECTION GÉNÉRALE

GILLES AUDREN
Adj. FRANÇOIS RIVIÈRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

JEAN-MICHEL DEBRAT

SECRETARIAT DES CONSEILS

LYSIANE RICHARD

STRATÉGIE

PIERRE JACQUET
Chef économiste

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PATRICE MOLLIE
Secrétaire général
FRANÇOIS COLAS
Secrétaire général adjoint

RESSOURCES HUMAINES

MARIE-FLORA HAKOUN-MILLELIRI
Adj. ANNE-FRANÇOISE DAYON

RECHERCHE

ROBERT PECCOUD

HERVÉ BOUGAULT
Recherche économique et sociale

VÉRONIQUE SAUVAT
Appui à la gestion des connaissances

JEAN-DAVID NAUDET
Évaluation et capitalisation

PILOTAGE ET RELATIONS STRATÉGIQUES

JEAN-MARC CHÂTAIGNER

LAURENT DURIEZ
Pilotage stratégique

FRANÇOISE TISSEYRE
Cycle et méthodes opérationnelles

PHILIPPE CHEDANNE
Dialogue institutionnel

JEAN-MARC BELLOT
Bureau de représentation à Bruxelles

COMMUNICATION

HENRY DE CAZOTTE

CEFEB

JACQUES LEVARD

FRANÇOIS CHEVILLOTTE
Administration et communication

PATRICK CHOUTEAU
Formation

SECRETARIAT DU FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

MARC-ANTOINE MARTIN
Secrétaire général

FINANCEMENTS

RÉMI GENEVEY

ERIC BORDES
Gestion des prêts et participations

DANIEL VAIN
Règlements et administration financière

ERIC BEUGNOT
Gestion de bilan

GRÉGORY CLÉMENTE
Opérations de marchés

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE DE GESTION

GILLES BERGIN

CLAUDE DORWLING-CARTER
Budget et contrôle de gestion

SYLVIE SYROTA
Traitements comptables

RISQUES

OLIVIER PEZET
Adj. FRANÇOIS KERHUEL
Fonction seconde opinion

SYLVIE DAVINROY
Affaires juridiques générales

HÉLÈNE TEMPLIER
Évaluation des engagements

VINCENT THÉVENOT
Surveillance des risques

MOYENS ET SERVICES GÉNÉRAUX

CHRISTINE HUYNH QUAN SUU

RENÉ-PAUL SPIEGEL
Sécurité du système d'information

ERIC PAUL
Achats

DOROTHÉE SEITE
Gestion du patrimoine

JOSIANE DUPONT-SARRIBIÈRE
Services généraux

SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION

ODILE LAPIERRE

CYRILLE BERTON
Maîtrise d'ouvrage déléguée et organisation

HÉLÈNE PETITIMBERT
Administration, maintenance et support

BERNARD VEYSSIÈRE
Technique informatique

OLIVIER MOREAU
Production informatique

LE RÉSEAU

Abidjan ■

CÔTE D'IVOIRE, LIBÉRIA

Tél.: (225) 22 40 70 40
Fax: (225) 22 44 21 78
afdabidjan@groupe-afd.org

Accra ■

GHANA

Tél.: (233) 21 77 87 55
Fax: (233) 21 77 87 57
afdaccra@gh.groupe-afd.org

Addis-Abeba ■

ÉTHIOPIE

Tél.: (251) 11 465 55 57
Fax: (251) 11 465 50 76
afdaddisabeba@groupe-afd.org

Alger ■

ALGÉRIE

Tél.: (213) 21 69 43 00
Fax: (213) 21 48 41 20
afdalger@groupe-afd.org

Amman ■

JORDANIE

Tél.: (962 6) 46 39 898
Fax: (962 6) 46 33 944
afdamman@groupe-afd.org

Antananarivo ■

MADAGASCAR

Tél.: (261) 20 22 200 46
Fax: (261) 20 22 347 94
afdantananarivo@groupe-afd.org

Bamako ■

MALI

Tél.: (223) 221 28 42
Fax: (223) 221 86 46
afdbamako@ml.groupe-afd.org

Bangkok ■

THAÏLANDE

Tél.: (66) 2 636 12 35
Fax: (66) 2 636 12 47
afdbangkok@groupe-afd.org

Bangui ■

CENTRAFRIQUE

Tél.: (236) 61 03 06
Fax: (236) 61 45 78
afdbangui@groupe-afd.org

Beyrouth ■

LIBAN

Tél.: (961) 1 420 192
Fax: (961) 1 611 099
afdbeyrouth@groupe-afd.org

Brazzaville ■

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Tél.: (242) 81 53 30
Fax: (242) 81 29 42
afdbrazzaville@groupe-afd.org

Casablanca ■

MAROC

Tél.: (212) 22 29 53 97
Fax: (212) 22 29 53 98
afdprocasablanca@ma.groupe-afd.org

Cayenne ■

GUYANE, SURINAM

Tél.: 05 94 29 90 90
Fax: 05 94 30 63 32
afdcayenne@gf.groupe-afd.org

Colombo ■

SRI LANKA, MALDIVES

Tél.: (94) 11 250 23 20
Fax: (94) 11 250 52 23
afdcolombo@groupe-afd.org

Conakry ■

GUINÉE, SIERRA LEONE

Tél.: (224) 30 41 25 69
Fax: (224) 62 66 12 66
afdconakry@groupe-afd.org

Cotonou ■

BÉNIN

Tél.: (229) 21 31 34 53
Fax: (229) 21 31 20 18
afd cotonou@groupe-afd.org

Dakar ■

SÉNÉGAL, CAP-VERT, GAMBIE
GUINÉE-BISSAU

Tél.: (221) 849 19 99
Fax: (221) 823 40 10
afddakar@sn.groupe-afd.org

Djakarta ■

INDONÉSIE

Tél.: (62) 21 570 16 68
Fax: (62) 51 525 46 89
afdjakarta@groupe-afd.org

Djibouti ■

DJIBOUTI, ÉRYTHRÉE,
SOUDAN, YÉMEN

Tél.: (253) 35 22 97
Fax: (253) 35 48 09
afddjibouti@groupe-afd.org

Douala ■

CAMEROUN

Tél.: (237) 342 50 67
Fax: (237) 342 99 59
afddouala@groupe-afd.org

Fort-de-France ■

MARTINIQUE, PETITES ANTILLES

Tél.: 05 96 59 44 73
Fax: 05 96 59 44 88
afdfortdefrance@mq.groupe-afd.org

Hanoï ■

VIETNAM

Tél.: (844) 823 67 64
Fax: (844) 823 63 96
afdhanoi@groupe-afd.org

Hô Chi Minh-Ville ■

VIETNAM

Tél.: (84) 8 824 72 43
Fax: (84) 8 825 06 25 (s/c consulat)
afdhochiminhville@groupe-afd.org

Istanbul ■

TURQUIE

Tél.: (90) 212 283 31 11
Fax: (90) 212 283 31 51
afdistanbul@groupe-afd.org

Jérusalem-est ■

TERRITOIRES AUTONOMES
PALESTINIENS

Tél.: (972) 2 54 00 423
Fax: (972) 2 54 00 227
afdjerusalem@groupe-afd.org

Johannesbourg ■

AFRIQUE DU SUD, NAMIBIE,
ZIMBABWE, ZAMBIE

Tél.: (27) 11 540 71 00
Fax: (27) 11 540 71 17
afd johannesbourg@groupe-afd.org

Kinshasa ■

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

Tél.: (243) 99 86 82 598
Fax: (243) 99 99 75 381
afd kinshasa@groupe-afd.org

Le Caire ■

ÉGYPTE

Tél.: (20) 2 735 17 88
Fax: (20) 2 735 17 90
afdlecaire@groupe-afd.org

Libreville ■
**GABON, ANGOLA, SAO TOMÉ
 ET PRINCIPE**
 Tél.: (241) 74 33 74
 Fax: (241) 74 51 25
afdlibreville@ga.groupe-afd.org

Lomé ■
TOGO
 Tél.: (228) 221 04 98
 Fax: (228) 221 79 32
afdlome@groupe-afd.org

Mamoudzou ●
MAYOTTE
 Tél.: 02 69 61 05 05
 Fax: 02 69 61 05 02
afdmamoudzou@groupe-afd.org

Maputo ■
MOZAMBIQUE
 Tél.: (258) 21 30 43 00
 Fax: (258) 21 30 37 47
afdmmaputo@mz.groupe-afd.org

Mata-Utu ●
WALLIS ET FUTUNA
 Tél.: (681) 72 25 05
 Fax: (681) 72 20 03
afdmatautu@groupe-afd.org

Moroni ■
COMORES
 Tél.: (269) 73 29 10
 Fax: (269) 73 22 88
afdmoroni@groupe-afd.org

N'Djamena ■
TCHAD
 Tél.: (235) 52 70 71
 Fax: (235) 52 78 31
afndjamena@groupe-afd.fr

Nairobi ■
**KENYA, BURUNDI, OUGANDA,
 RWANDA, TANZANIE**
 Tél.: (254) 20 271 84 52
 Fax: (254) 20 271 79 88
afdnairobi@groupe-afd.org

Niamey ■
NIGER
 Tél.: (227) 20 72 33 93
 Fax: (227) 20 73 26 05
afdniamey@groupe-afd.org

Nouakchott ■
MAURITANIE
 Tél.: (222) 525 25 25
 Fax: (222) 525 49 10
afdnouakchott@groupe-afd.org

Nouméa ●
**NOUVELLE-CALÉDONIE, VANUATU
 ÉTATS INSULAIRES DU PACIFIQUE-SUD**
 Tél.: (687) 24 26 00
 Fax: (687) 28 24 13
afdnoumea@nc.groupe-afd.org

Ouagadougou ■
BURKINA FASO
 Tél.: (226) 50 30 60 92
 Fax: (226) 50 31 19 66
afdouagadougou@bf.groupe-afd.org

Papeete ■
POLYNÉSIE FRANÇAISE
 Tél.: (689) 54 46 00
 Fax: (689) 54 46 01
afdpapeete@pf.groupe-afd.org

Pékin ■
CHINE
 Tél.: (86) 10 84 51 12 00
 Fax: (86) 10 84 51 13 00
afdpékin@groupe-afd.org

Phnom-Penh ■
CAMBODGE
 Tél.: (855) 23 426 360
 Fax: (855) 23 426 243
afdpnompenh@groupe-afd.org

Pointe-à-Pitre ●
**GUADELOUPE
 (BAIE-MAHAULT)**
 Tél.: 05 90 89 65 65
 Fax: 05 90 83 03 73
afdpointeapitre@gp.groupe-afd.org

Port-au-Prince ■
HAÏTI
 Tél.: (509) 245 40 07
 Fax: (509) 245 07 02
afdpортаuaprice@groupe-afd.org

Port-Louis ■
MAURICE
 Tél.: (230) 213 64 00
 Fax: (230) 213 64 01
gautheym@afd.fr

Rabat ■
MAROC
 Tél.: (212) 37 63 23 94
 Fax: (212) 37 63 23 97
afdrabat@ma.groupe-afd.org

Saint-Denis ●
**RÉUNION, SEYCHELLES,
 TERRES AUSTRALES ET
 ANTARCTIQUES FRANÇAISES**
 Tél.: 02 62 90 00 90
 Fax: 02 62 21 74 58
afdstdenis@re.groupe-afd.org

Saint-Domingue ■
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, HAÏTI
 Tél.: (809) 547 12 89
 Fax: (809) 381 05 92
afdstdomingue@groupe-afd.org

Saint-Pierre ■
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
 Tél.: 05 08 41 06 00
 Fax: 05 08 41 25 98
iedom-spm@iedom-spm.fr

Tunis ■
TUNISIE
 Tél.: (216) 71 861 799
 Fax: (216) 71 861 825
afdtunis@tn.groupe-afd.org

Vientiane ■
LAOS
 Tél.: (856) 21 24 32 95
 Fax: (856) 21 24 32 98
afdvientiane@groupe-afd.org

Yaoundé ■
**CAMEROUN, CENTRAFRIQUE,
 GUINÉE ÉQUATORIALE**
 Tél.: (237) 222 00 15
 Fax: (237) 223 57 07
afdyounde@cm.groupe-afd.org

- Agences et bureaux de l'AFD dans les pays étrangers
- Agences et bureaux de l'AFD dans l'Outre-mer

LES INTERVENTIONS DANS LES AUTRES PAYS
 SONT SUIVIES DIRECTEMENT AU SIÈGE.

**Ouvertures prévues
 d'agences à**

Brasilia **BRÉSIL**
 Islamabad **PAKISTAN**
 New Delhi **INDE**

Renseignements sur www.afd.fr

LES PUBLICATIONS

Paroles d'acteurs, *Key players' views*

CETTE SÉRIE DONNE LA PAROLE AUX ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT SUR LES GRANDES THÉMATIQUES ACTUELLES.

- Gestion durable des forêts, lutte contre la désertification / *Forest Sustainable Management, Fight Against Desertification*
- L'eau, des ressources, des hommes / *Water, Resources and People*
- Partenariats public-privé / *Public-Private Partnerships*
- Microfinance / *Microfinance*
- Gestion durable de la biodiversité / *The Sustainable Management of Biodiversity*
- Les technologies de l'information et de la communication / *Information and Communication Technologies*

Contact : com@afd.fr

Notes et documents

CETTE SÉRIE PUBLIE DES ÉTUDES VISANT À RENFORCER LA CONNAISSANCE SUR LES ZONES D'INTERVENTION ET DOMAINES D'ACTIVITÉ DE L'AGENCE.

- N°27 Le droit à l'eau dans les législations nationales / *The Right to Water in National Legislations*
- N°28 Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens
- N°29 *Financing Development: What are the challenges in Expanding Aid Flows?*
- N°30 Amartya Sen: un économiste du développement ?
- N°31 Inégalités et équité en Afrique / *Inequalities and Equity in Africa*

Contact : notes-et-documents@afd.fr

Documents de travail

CETTE SÉRIE REND COMPTE DE TRAVAUX EN COURS.

- N°10 Le Cambodge rural face à la pauvreté: contribution à la réflexion sur les dynamiques agraires et le changement social
- N°11 Vietnam: les vulnérabilités macrofinancières associées au processus d'émergence
- N°12 Chine: la croissance et ses déséquilibres
- N°13 Legs colonial et gouvernance contemporaine (Note de synthèse)

N°14 Apprendre pour vivre et travailler: contribution du GEFOP au Rapport sur le développement dans le monde 2007 de la Banque mondiale

N°15 La formation professionnelle en secteur informel (Note de problématique)

N°16 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Maroc

N°17 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Cameroun

N°18 Rapport sur le risque-pays du Maroc

N°19 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Bénin

N°20 Institutions, développement et pauvreté

N°21 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Sénégal

N°22 Les fondations philanthropiques américaines, acteurs émergents de la mondialisation et piliers du dialogue transatlantique

N°23 L'AFD et ses partenaires: La dimension culturelle

N°24 Secteur de l'eau au Sénégal - Un partenariat équilibré entre acteurs publics et privés pour servir les plus démunis ?

N°25 Décentralisation et politique de l'eau gratuite en Afrique du Sud: Quelle place pour le secteur privé ?

N°26 L'intégration des programmes d'aide alimentaire aux politiques de développement du Niger: le cas de la crise alimentaire 2004-2005

N°27 Proposition d'organisation des outils de gestion du risque de marché au bénéfice des filières cotonnières africaines

N°28 Les privatisations en zone franc – Synthèse des travaux du groupe de travail MINEFI/AFD

N°28 *Out of the financing trap? Financing post-conflict countries and LICUSs* (en anglais seulement)

N°30 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain en Afrique du Sud

N°31 *The Brain Drain: What Do We Know?* (en anglais seulement)

N°32 Les délocalisations françaises vers la Turquie

N°33 Capital naturel et développement durable en Afrique

N°34 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain en Éthiopie

N°35 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain en Angola

Vous pouvez télécharger l'intégralité des publications sur le site Internet :

www.afd.fr

rubrique publications.

Publications Cerom

CETTE SÉRIE EST LE FRUIT D'UNE COLLABORATION AVEC L'INSEE ET LES INSTITUTS SUR LES ÉCONOMIES D'OUTRE-MER.

- Guadeloupe: Une économie... en déficit d'image
- Réunion: Chômage, productivité et politique de l'emploi à la Réunion - une double transposition presque réussie
- Martinique: L'économie martiniquaise au passage de 2000 - une trajectoire vertueuse ?
- Réunion: Émergence de nouveaux moteurs de croissance - Le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002
- Nouvelle-Calédonie: L'économie calédonienne en mouvement

Rapport Jumbo

RAPPORT BI-ANNUEL PROPOSANT DES ANALYSES MACROÉCONOMIQUES ET SECTORIELLES POUR LES PAYS DE LA ZONE FRANC.

- N°10 Rapport de conjoncture et prévisions des pays de la zone franc: UEMOA
- N°11 Rapport de conjoncture et prévisions des pays de la zone franc: Études pays
- N°12 Accords de partenariat économique et dynamique des flux régionaux: une application aux pays de la CEDEAO
- N°13 Les interventions des bailleurs dans les situations de sortie de conflit ou de fragilité: éléments de bilan et perspectives
- N°14 Zone franc et compétitivité-prix des systèmes productifs nationaux
- N°15 Évolution des TCER de la zone franc: 1993-2006
- N°16 Aide et politique budgétaire des pays bénéficiaires: une revue de la littérature économique

Produitdoc

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION SUR LA CONJONCTURE DES PRINCIPAUX MARCHÉS DE MATIÈRES PREMIÈRES: CAFÉ, CACAO, THÉ, ETC. IL EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE L'AGENCE: www.afd.fr

La lettre des économistes

LETTRÉ D'INFORMATION, DE DÉBAT ET D'ANALYSE ÉCONOMIQUE SUR DES ENJEUX D'ACTUALITÉ.

- N°11 La fin des quotas textiles
- N°12 Les DOM: fausses idées et vrais problèmes
- N°13 Quel avenir pour le coton africain ?
- N°14 La dette des pays en développement

Contact: lettreco@afd.fr

Reves et ouvrages

Afrique contemporaine

CETTE REVUE MET EN VALEUR LES TRAVAUX SUR L'AFRIQUE ET VISE À CONTRIBUER AU DÉBAT SUR LES ÉCONOMIES, LES POLITIQUES ET LES SOCIÉTÉS DU CONTINENT AFRICAIN. POUR VOUS ABONNER À CETTE PUBLICATION (ABONNEMENT PAYANT), CONSULTEZ LE SITE DE LA MAISON D'ÉDITION DE BOECK: <http://universite.deboeck.com/revues/afco/>

POUR SOUMETTRE VOS ARTICLES ET OBTENIR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION, VOUS POUVEZ ENVOYER UN COURRIEL À L'ADRESSE: afrique-contemporaine@afd.fr

- N°217 Agricultures familiales en Afrique subsaharienne
- N°218 Sécurité et développement
- N°219 Agricultures familiales au Maghreb
- N°220 Gouvernance, démocratie et opinion publique en Afrique

Livres

OUVRAGES PUBLIÉS AVEC LE SOUTIEN DE L'AFD, DISPONIBLES EN LIBRAIRIE.

- Serge Michailof (dir.), *À quoi sert d'aider le Sud ?* Paris, Economica
- Jean-Marc Châtaigner et Hervé Magro (dir.), *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala
- Pierre Jacquet et Laurence Tubiana (dir.), *Regards sur la Terre. L'annuel du développement durable*, Paris, Presses de Sciences Po

GLOSSAIRE

BIEN PUBLIC MONDIAL

Les biens publics mondiaux qualifient des biens, des services et des ressources dont l'existence est bénéfique à la communauté internationale. Dans leur définition la plus pure, ces biens ne s'épuisent pas lorsqu'on les consomme (propriété de non-rivalité) et nul n'est exclu de leur consommation (propriété de non-exclusion). Leur production pose de ce fait des problèmes importants de financement et d'action au plan international. Elle nécessite une coopération entre tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Quelques exemples de biens publics mondiaux : les biens « environnementaux » (changement climatique, couche d'ozone), les biens « humains » (santé, connaissance scientifique, héritage culturel mondial) ou encore les questions de politique mondiale (paix, stabilité financière...).

CADRES STRATÉGIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) sont des programmes nationaux de réduction de la pauvreté, élaborés par les autorités des pays concernés. Une fois approuvés par les institutions de Bretton Woods, ces programmes ouvrent accès à un allègement de la dette (initiative PPTE) ainsi qu'à des financements à taux privilégié. La préparation des CSLP implique notamment une large concertation avec les différentes composantes de la société et les partenaires extérieurs du développement.

CONTRAT DÉSENDETTEMENT-DÉVELOPPEMENT

Les contrats désendettement-développement (C2D) constituent un volet additionnel français à l'initiative PPTE d'allègement de la dette des pays en développement. Il s'agit d'un mécanisme de refinancement par don des échéances de remboursement de la dette par les pays concernés. Les financements sont concentrés sur un nombre restreint de « points d'affectation » choisis dans quatre secteurs : (i) l'éducation de base et la formation professionnelle ; (ii) les soins de santé primaire et la lutte contre les grandes endémies (plus particulièrement la lutte contre le sida) ; (iii) les équipements et les infrastructures des collectivités locales ; (iv) l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.

FONDS DE SOLIDARITÉ PRIORITAIRE

Le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) est l'instrument de l'aide-projet du ministère des Affaires étrangères. Il a pour vocation de financer, par dons uniquement, l'appui apporté par le ministère des Affaires étrangères aux pays de la zone de solidarité prioritaire en matière de développement institutionnel, social, culturel et de recherche. Le FSP met en œuvre les principes de la politique française d'aide au développement, en particulier le renforcement de l'efficacité de l'aide par l'adoption d'une logique « projet ». Pour être éligible, un projet ou un programme doit être pluriannuel, avoir des objectifs précis et mesurables, un calendrier établi. Il doit être assorti d'indicateurs de suivi afin de permettre une évaluation rétrospective à son achèvement.

MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE

Il permet aux pays développés, dans le cadre du protocole de Kyoto, de satisfaire, grâce à un dispositif de compensations, leurs engagements de limitation des émissions de gaz à effet de serre en mettant en œuvre des projets environnementaux dans des pays en développement.

PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE)

L'initiative PPTE (Highly Indebted Poor Countries - HIPC) est un mécanisme d'allègement de la dette des pays en développement. L'objectif est de réduire de façon substantielle l'endettement extérieur public des pays concernés. Pour être éligible, le pays doit élaborer, faire approuver et débiter la mise en œuvre d'un « cadre stratégique de lutte contre la pauvreté », et conclure un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) sur le cadrage macroéconomique et budgétaire du pays pour une durée de trois ans.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités concerne aussi bien les administrations publiques que les entreprises. Il s'inscrit dans le cadre de l'évolution de l'aide publique au développement (APD) qui apporte une aide à des secteurs entiers, plutôt qu'à des projets. Pour les administrations publiques, il consiste à renforcer leurs savoir-faire en termes de programmation stratégique notamment pour l'appui budgétaire, la formation ou la politique commerciale. Pour le secteur privé, il implique l'amélioration des performances techniques et commerciales des entreprises qui doivent s'adapter à l'ouverture et à la structuration des marchés.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La responsabilité sociale et environnementale (RSE) est un outil de management fondé sur la déclinaison, pour les entreprises, des concepts du développement durable. Il intègre les préoccupations environnementale, sociale et économique dans les activités et les interactions des entreprises avec leurs partenaires (salariés, clients, fournisseurs, institutions publiques) sur une base volontaire.

ZONE DE SOLIDARITÉ PRIORITAIRE

Elle est constituée d'un ensemble de pays dans lesquels l'aide publique française concentre plus particulièrement ses engagements, dans une perspective de solidarité et de développement durable. Cinquante-quatre pays figurent actuellement dans la ZSP. La liste exhaustive de ces pays est accessible sur le site du ministère des Affaires étrangères :

www.diplomatie.gouv.fr/solidarite/fsp/zone.html

CRÉDITS

PHOTOGRAPHIES

Couverture

Libre de droits

Pages

5 - Dominique Fradin

10, 19, 78 - Yves Terracol, AFD

12, 32, 36, 62, 68, 84 - Etienne Waitellier (AFD) et Christine Corler

13 - Jean-Claude Galandrin, AFD

14 - Evelyne Baraquin, AFD

16 - Klaartje Vandersypen

24 - Lola Reboud

4, 20, 26, 28, 45, 46, 51, 52, 55, 60, 63, 73, 75, 76 - AFD

29 - ATD Quart Monde

30 - Danielle Segui, AFD

31 - Hortense Vinet

33 - André Pouilles-Duplaix, AFD

38, 59 - Nils Devernois, AFD

40 - Development Bank of Southern Africa

42 - Christian Audibert, AFD

44 - Kim Tom Hoa et Canne Tarittu

49 - DDE Guyane

53 - Ernest Barbot, AFD

56 - Pascale Dumoulin, AFD

66 - Le troisième pôle

77 - Brice de Belleruche, Iloox Imageln

COORDINATION AFD

Charles Sellen et Guillaume de Saint Phalle

COORDINATION GRAPHIQUE / DIRECTION ARTISTIQUE

Sonia Musnier, assistée de Olivier Coing

GRAPHISME

Vanessa Titzé et Christine Suzanne

RÉDACTION

Jordane Bertrand

AGENCE LE TROISIÈME PÔLE

www.letroisiemepole.com

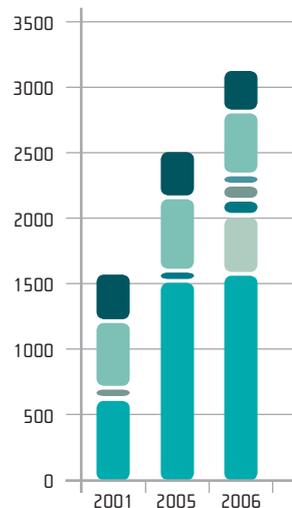


Ce rapport est imprimé
sur papier Reprint (norme FSC)
avec encres végétales
et vernis biodégradable.

UNE ACTIVITÉ EN FORTE CROISSANCE

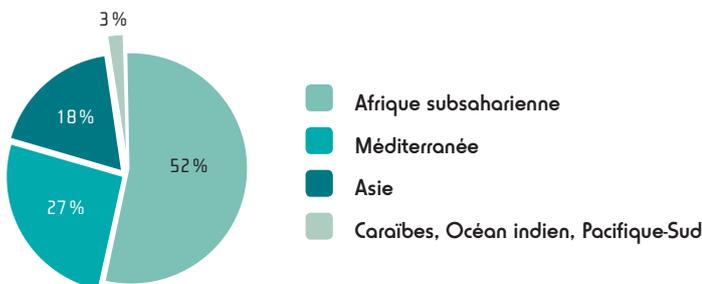
UNE ACTIVITÉ EN FORTE CROISSANCE (EN M€)

Une nouvelle année de croissance de l'activité (+ 25 %)



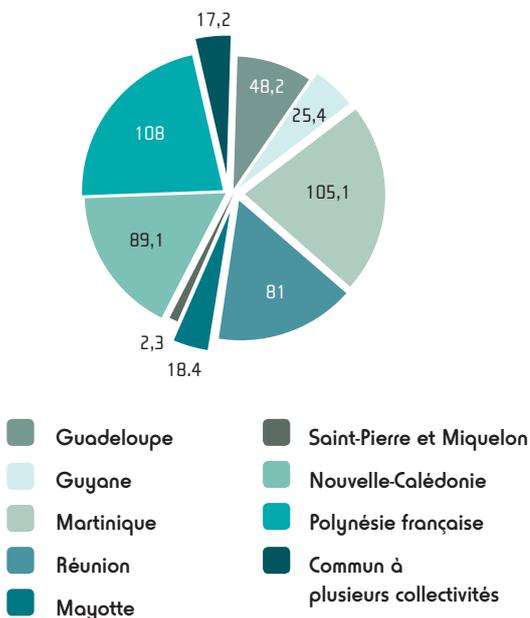
RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Avec 1,2 milliard d'euros, l'Afrique subsaharienne représente plus de la moitié des engagements dans les pays en développement.



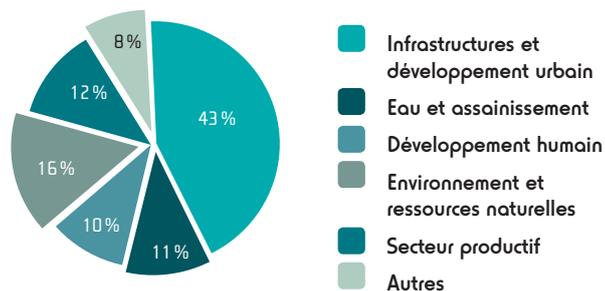
RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS DANS L'OUTRE-MER (EN M€)

Les engagements dans l'Outre-mer se sont maintenus à un niveau élevé



RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR SECTEUR

Une approche équilibrée des différents secteurs d'intervention



DES RÉSULTATS FINANCIERS EN PROGRESSION (EN M€)

	2001	2005	2006
Produit net bancaire	282	382	421
Résultat net	106	189	248
Dividende versé à l'Etat	0	95	248

53 agences dans le monde, dont 9 dans les collectivités d'Outre-mer / 1 253 collaborateurs, dont 547 dans le réseau



5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12
Tél: +33 1 53 44 31 31 - Fax: +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr

